Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU MORBIHAN

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL d'AMÉLIORATION de l' ACCESSIBILITÉ des SERVICES au PUBLIC du MORBIHAN

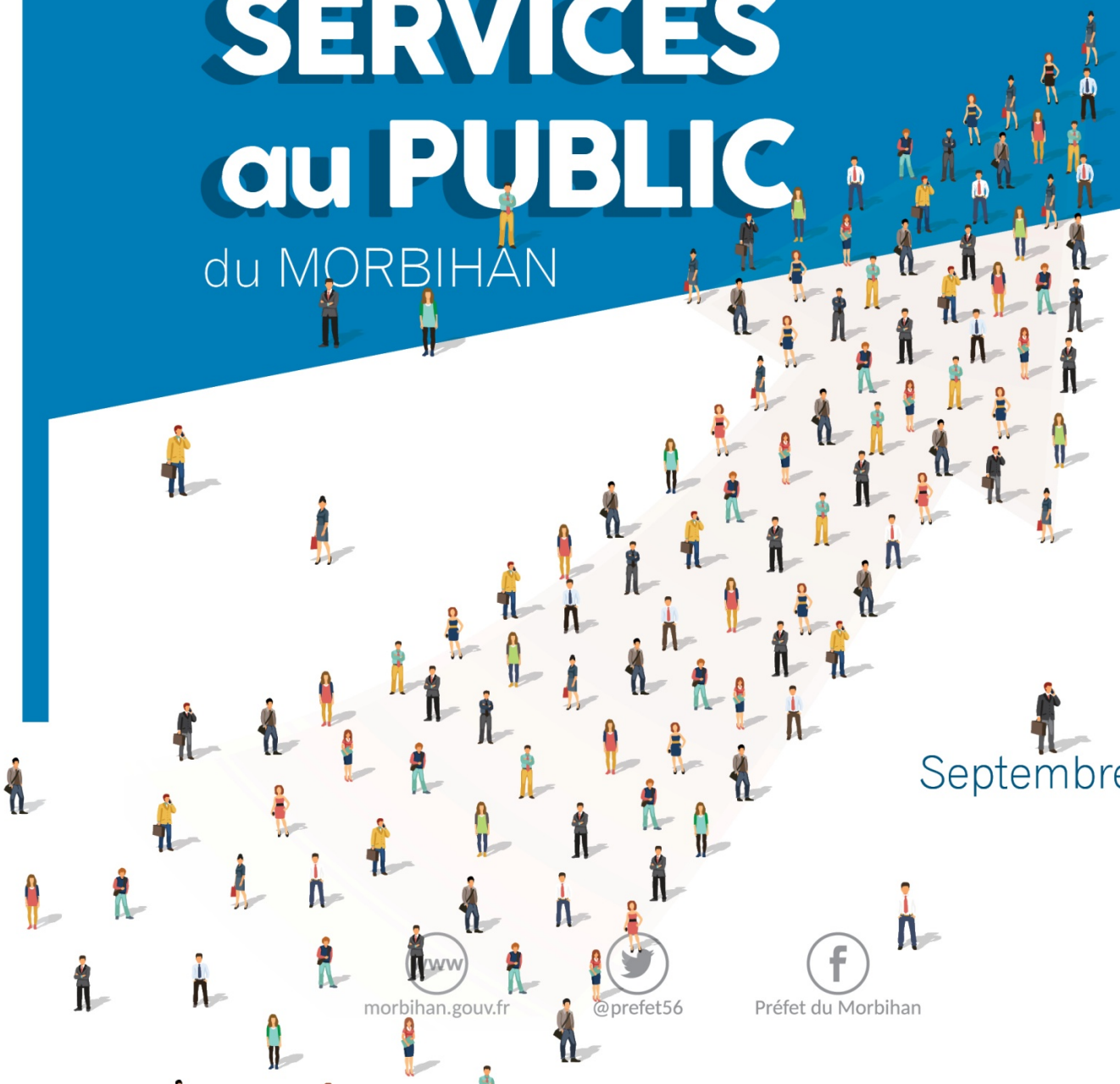

Septembre 2017

morbihan.gouv.fr
@prefet56
Préfet du Morbihan

Table des matières

Présentation de la démarche....3

Les objectifs du SDAASP....3
Des notions d'accessibilité et de services au public élargies....3
Le choix d'un périmètre de services à étudier....4
Calendrier de conception du SDAASP....4

Caractéristiques générales du Morbihan....5

Typologie des territoires....5
Caractéristiques de la population....5
Emploi....7

Axe n°1 : Sécurités et citoyenneté....8

Forces de sécurité intérieure....8
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)....14

Axe n° 2 : Services publics....17

Services publics de l'État....17
Services publics des Collectivités territoriales....26
Services de justice....30
Maisons de services au public (MSAP)....33
Présence postale....39

Axe n° 3 : Les services de santé....44

Axe n°4 : Éducation, formation et emploi....65

Éducation....65
Emploi et formation....76

Axe n° 5 : Cohésion sociale....82

Les services de la protection sociale dans le Morbihan....82
Les services aux familles....90
L'accès aux droits des plus démunis....98
Les services aux personnes âgées et dépendantes....100

Axe n° 6 : Mobilités et réseaux....106

Réseaux : téléphonie mobile et numérique pour tous....106
Mobilités et réseaux de transports....111

Tableau synthèse du plan d'actions....126

Présentation de la démarche

Les objectifs du SDAASP

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a inscrit le **principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public.** L'article 98 concrétise ce principe en prévoyant la mise en place d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), défini pour 6 ans, dans chacun des Départements.

La loi fixe les deux fondements du SDAASP :

— La production d'un **diagnostic territorial** visant à réaliser un état des lieux de l'offre et des besoins pour identifier les territoires « carencés ». Ce diagnostic s'appuie sur l'analyse quantitative et qualitative de l'offre de services, la cartographie de l'implantation des services et des besoins des habitants, l'étude des mutualisations existantes ainsi que l'observation des expérimentations innovantes en cours et des perspectives de développement.

— L'élaboration d'un **plan d'actions territorialisé** dans le but de renforcer l'offre de services dans les zones déficitaires. Le programme d'actions définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'amélioration de l'accessibilité et détaille les mesures correspondantes (mutualisations, téléservices, MSAP, maisons de santé pluridisciplinaires, etc.). Le SDAASP vise ainsi à garantir l'égalité des territoires dans l'accès aux services au public.

Des notions d'accessibilité et de services au public élargies

Dans le but d'adopter une représentation large des besoins des habitants, les notions d'accessibilité et de services au public ont été renouvelées.

L'accessibilité est envisagée au regard des nouveaux modes de distribution des services et des mutations technologiques. Elle ne se résume pas à la présence d'une structure offrant ce service sur un territoire. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des dimensions de l'accessibilité : le temps et la facilité d'accès (télédistance, chrono distance et mobilité), la disponibilité (horaires du service, moyens de contact), le coût et la qualité du service ainsi que la possibilité de choix laissée à l'usager.

La notion de « **services au public** » comprend l'ensemble des services qui contribuent à la qualité de vie des habitants. Elle inclut les services publics marchands et non-marchands qui répondent aux besoins des usagers (services de santé, services de proximité, services de l'emploi, les transports, le numérique…).

Le choix d'un périmètre de services à étudier

La notion de « services au public », telle qu'elle est conçue, englobe un ensemble très large de services utiles au quotidien. **Dans un souci de cohérence et d'approfondissement** des services retenus, **le choix a été fait de restreindre le périmètre des services analysés** et de définir 6 axes d'études : sécurités et citoyenneté ; les services publics ; les services de santé ; l'éducation, la formation et l'emploi ; la cohésion sociale ; les mobilités et les réseaux.

Calendrier de conception du SDAASP

— **Octobre 2016 à juillet 2017** : élaboration du projet de schéma départemental : diagnostic et plan d'actions.

— **Eté - automne 2017** : transmission pour avis et approbation du projet de schéma par les collectivités locales (Conseil Départemental, Conseil Régional, EPCI)

— **Avant le 31 décembre 2017** : schéma départemental arrêté par le Préfet du Morbihan.

Caractéristiques générales du Morbihan

Typologie des territoires

Au 1er janvier 2017, le Morbihan est composé de **253 communes** qui appartiennent toutes à l'un des 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (+ 2 EPCI dont le siège se situe hors du département). Le département est à **dominante rurale**, les trois quarts des communes morbihannaises étant situées en zone rurale.

D'après une typologie établie par l'INSEE, les axes routiers du département permettent d'identifier trois zones ayant chacune leurs caractéristiques propres.

Au sud de la RN 165, le **littoral** est le territoire le plus densément peuplé et le plus attractif du département. Il s'y concentre plus de la moitié de la population du département et près des trois quarts des migrations depuis les années soixante.

La **zone centrale du département,** attractive pour les jeunes actifs qui bénéficient du développement rapide de l'aire urbaine de Vannes.

Enfin, le **Nord du département** qui enregistre un accroissement de sa population après plusieurs décennies de recul jusqu'en 2000. Cette nouvelle tendance ne concerne toutefois pas la partie Nord-ouest du département, autour de Gourin, seule zone du département où le dynamisme démographique est inexistant.

Caractéristiques de la population

Inégalement répartie sur le territoire, la population du Morbihan compte **741 051 habitants au 1er janvier 2017.** Elle a augmenté de 30 000 habitants sur les six dernières années principalement en raison de l'attractivité du département : 87% de l'accroissement de la population est dû au plus grand nombre d'entrées que de sorties du département.

Selon les projections démographiques, la population du Morbihan atteindra **900 000 habitants à l'horizon 2040** (+ 22 %), la part des moins de 15 ans –142 350 en 2040 – augmentant dans une moindre proportion (+ 10 %).

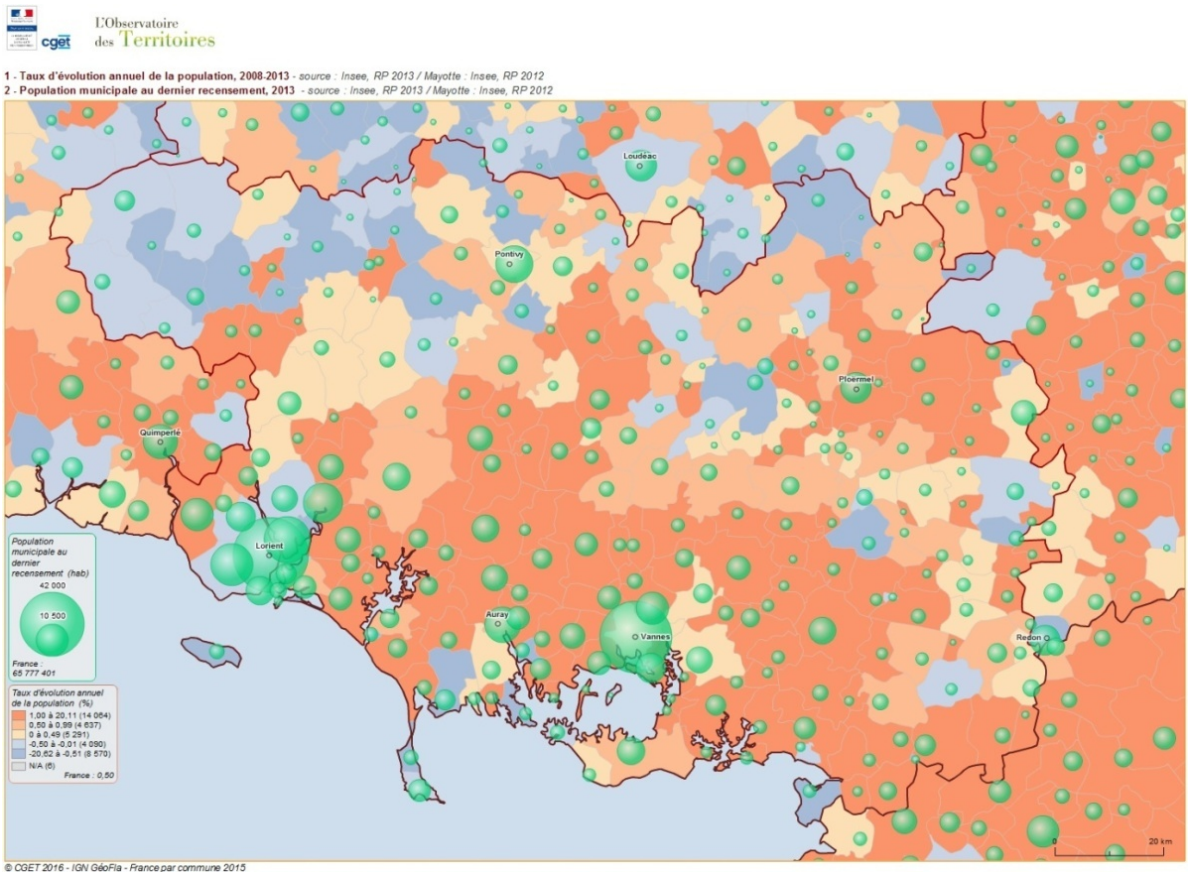

La population du département se caractérise par une **surreprésentation des personnes de plus de soixante ans** (quatre points au-dessus de la moyenne nationale), appelée à s'accentuer. Les flux migratoires, principalement résidentiels, accentuent ce vieillissement de la population. En effet, 55 % des arrivants dans le département sont des actifs et 45 %, des retraités.

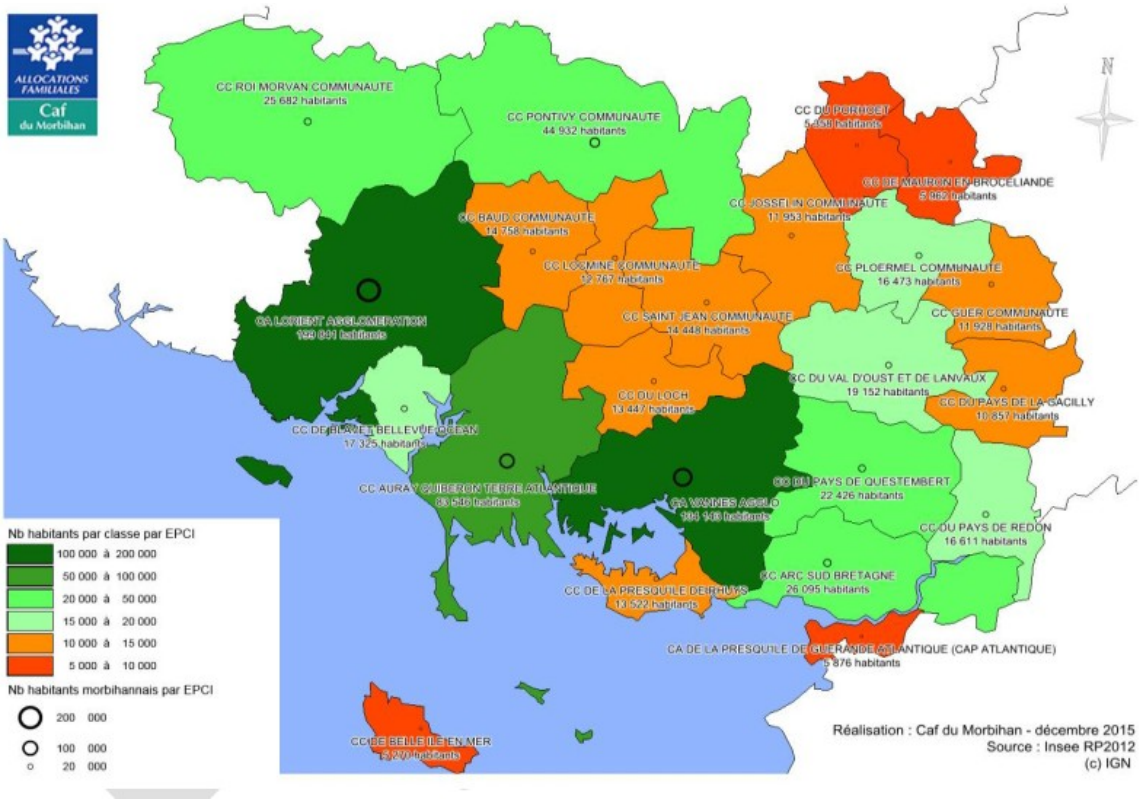

Emploi

Les emplois sont concentrés sur les principaux axes routiers du département : Lorient-Rennes, Lorient-Nantes, Vannes-Rennes et Vannes-Saint-Brieuc. Du fait de cette répartition des emplois, les flux pendulaires restent relativement limités. Les trajets dépassent rarement les 25 km et sont concentrés sur quelques axes : RN165, RN166 et D767.

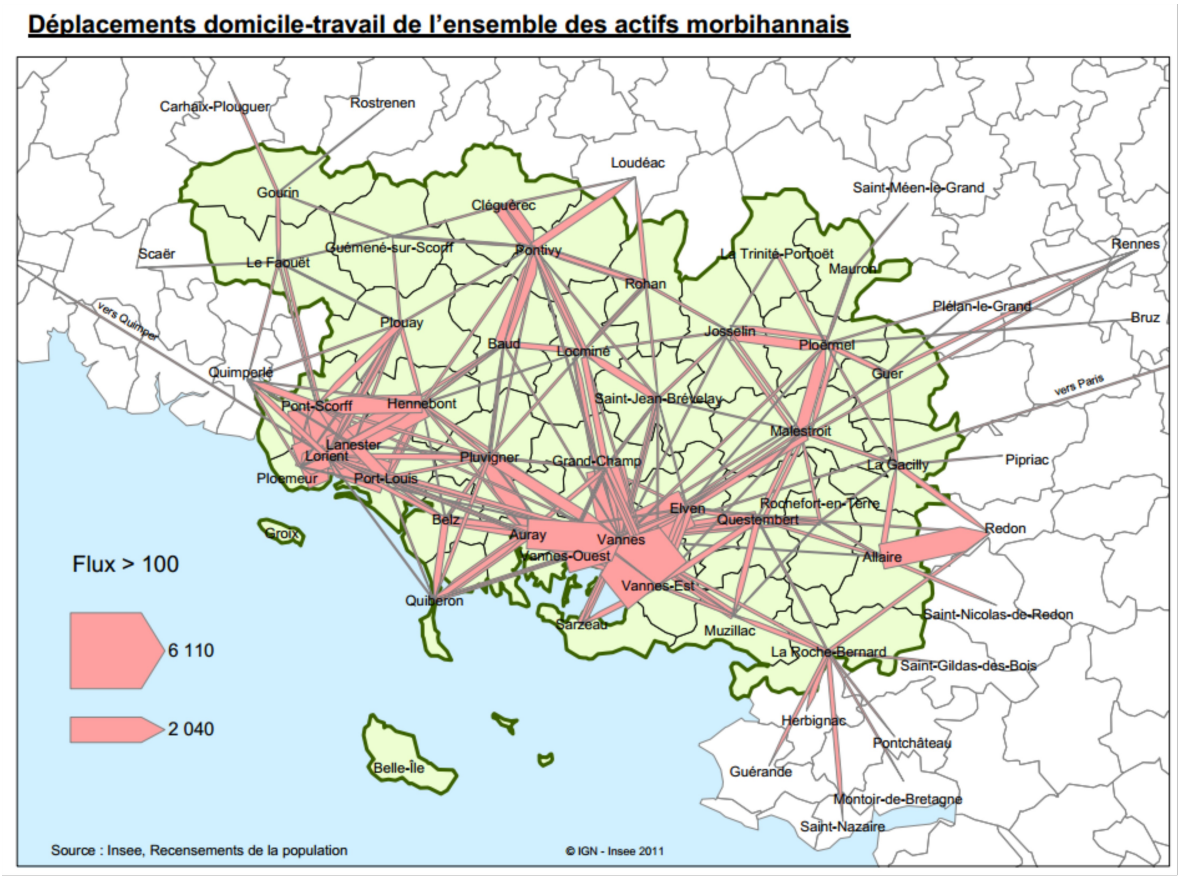

Axe n°1 : Sécurités et citoyenneté

Forces de sécurité intérieure

Gendarmerie nationale

Implantation territoriale et effectifs :

Le groupement de gendarmerie du Morbihan est composé de 723 militaires. La zone gendarmerie représente 78 % de la population du Morbihan, soit 580 189 habitants sur 741 051.

Le groupement est réparti en :

— 4 compagnies de gendarmerie départementale (Vannes-Lorient-Pontivy-Ploërmel)

— 1 escadron départemental de sécurité routière (EDSR)

— 34 brigades territoriales de proximité

— 15 communautés de brigades

— 3 brigades territoriales autonomes (dont GROIX et LE PALAIS)

— 4 brigades de recherches (création de celle de PLOERMEL 01/09/2017)

— 1 cellule d'investigation criminelle et numérique

— 1 cellule départementale d'observation et de surveillance (création 04/2017)

— 1 centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG)

— 4 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) dont 1 SABRE (en 2017)

— 4 unités motorisées

— 1 brigade nautique côtière à Quiberon

Modalités d'accueil du public :

Les modalités d'accueil du public diffèrent selon les brigades. Celles-ci sont consultables sur le site Internet de la préfecture du Morbihan à l'adresse suivante :

http://www.morbihan.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Groupement-de-gendarmerie-du-Morbihan

Actions menées en 2016 :

— 19 protocoles de participation citoyenne ont été signés

— 39 conventions de coordination avec les polices municipales ont été signées

— 80 réunions publiques ont été organisées par le référent sûreté et les 59 correspondants sûreté

— 83 interventions ont été réalisées par des formateurs relais anti drogue

Police nationale

Implantation territoriale et effectifs :

La direction départementale de la sécurité publique, implantée à Vannes est compétente sur 6 communes réparties dans deux circonscriptions de sécurité publique : Vannes et Lorient et compte un effectif de 410 personnes.

Le département se compose des circonscriptions de sécurité publique de Lorient représentant 125 686 habitants sur 5 communes : Lorient (59 701 hab.), Hennebont (16 155 hab.), Lanester (22 421 hab.), Larmor-Plage (8 583 hab.) et Ploemeur (18 826 hab.) et de Vannes (Commune de Vannes : 55 558 hab.).

Implantations déconcentrées :

— 3 commissariats de secteur sur la circonscription de Lorient (Lanester, Hennebont, Ploemeur) et 2 postes de police sur Vannes.

Unités d'appui des circonscriptions :

— 2 unités de service général (Lorient et Vannes)

— 2 unités de secteur (Lorient et Vannes)

— 2 brigades anticriminalité locales (Lorient et Vannes)

— 2 formations motocycliste urbaine locales (Lorient et Vannes)

— 1 unité canine locale (Vannes)

— 2 unités d'assistance administrative et judiciaire locales (Lorient et Vannes)

— 1 sûreté départementale implantée au commissariat central de Lorient

— 1 service départemental du renseignement territorial (implanté à Lorient et à Vannes)

Modalités d'accueil du public :

— *Circonscription de VANNES :*

● Hôtel de police : accueil de jour et de nuit ;

● Poste de police du secteur sud-ouest : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; lundi et mardi après-midi de 14h00 à 18h00 ;

● Poste de police du secteur centre nord : mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00.

— *Circonscription de LORIENT :*

● Hôtel de police de LORIENT : accueil de jour et de nuit

● Commissariats de Lanester, d'Hennebont et de Ploëmeur : du lundi au vendredi de 10h30 à 14h30.

Actions menées en 2016 :

— 3 protocoles de participation citoyenne ont été signés.

Plan d'actions

Action 1.1 : Renforcer la présence de proximité des forces de sécurité intérieure

● Augmenter le nombre de signatures de conventions de coordination avec les polices municipales, ainsi que de protocoles de participation citoyenne.

Action 1.2 : Soutenir l'effort d'investissement dans la rénovation et la construction de casernes

● QUIBERON – Extension de la caserne (extension du bâtiment existant et construction d'un bâtiment de 12 logements).

● GRAND CHAMP – Extension de la caserne par construction de 6 logements complémentaires sur l'emprise de l'actuelle caserne.

● MAURON – Construction d'une caserne neuve à l'effectif de 5 sous-officiers de gendarmerie et d'un gendarme adjoint volontaire par la communauté de communes dans le cadre du décret de 1993.

● ALLAIRE – Construction d'une caserne neuve à l'effectif de 1 officier de gendarmerie + 9 sous-officiers de gendarmerie + 1 gendarme adjoint volontaire par la commune dans le cadre du décret de 1993.

● BAUD – Construction d'une caserne neuve à l'effectif de 1 officier de gendarmerie + 11 sous-officiers de gendarmerie + 1 gendarme adjoint volontaire par la communauté de communes dans le cadre du décret de 1993.

● GOURIN – Construction d'une caserne neuve à l'effectif de 7 sous-officiers de gendarmerie par la commune dans le cadre du décret de 1993.

● SAINT AVE – Construction d'une caserne neuve à l'effectif de 1 officier de gendarmerie + 21 sous-officiers de gendarmerie + 4 gendarmes adjoints volontaires par Vannes Golfe Habitat dans la cadre d'un montage privé.

● RIANTEC – Construction d'une caserne neuve (migration de celle de PORT-LOUIS trop vétuste) à l'effectif d'un officier de gendarmerie + 13 sous-officiers de gendarmerie + 1 gendarme adjoint volontaire par Bretagne Sud Habitat (étude en cours).

Action 1.3 : Poursuivre les actions de communication en matière de sécurité auprès du public

● Poursuivre et encourager l'organisation de réunions publiques avec les **référents sûreté** des forces de sécurité intérieure ;

● Organiser une fois par an (en 2017 au second semestre) une **journée de sensibilisation à l'intelligence économique** au bénéfice des entreprises.

Action 1.4 : Sécurité routière : Poursuivre les actions visant à diviser le nombre de tués par 2 d'ici 2020

En 2012, le Ministère de l'Intérieur a fixé l'objectif de **diviser par 2 le nombre de morts sur les routes en 2020.** Dans le Morbihan, le nombre de tués s'est stabilisé à 34 en 2015 et 2016. L'objectif est de descendre ce chiffre aux environs de 19 en 2020.

Un Document général d'orientations a été élaboré dans le département pour les années 2013 à 2017. Il définit la politique à mener pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents. 5 volets d'actions ont été retenus : alcool, vitesse, jeunes, usagers fragiles, seniors. Un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est développé chaque année afin de traduire le document général d'orientations en actions opérationnelles. Sa mise en application associe la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la gendarmerie et la police.

Différentes actions doivent être poursuivies afin d'atteindre l'objectif d'une diminution par 2 des morts sur les routes :

— Volet alcool :

● réaliser des actions de prévention à l'occasion des manifestations festives

● lutter contre l'alcoolisation excessive des jeunes à travers une sensibilisation des acteurs concernés

● sensibiliser sur les dangers liés à la conduite sous emprise d'alcool dans les écoles, foyers et entreprises

● informer les personnes fréquentant les établissements de nuit sur les risques liés à la consommation d'alcool et s'assurer qu'ils soient en sécurité sur le chemin du retour

— Volet vitesse :

● faire un état des lieux des vitesses pratiquées dans le Morbihan

● sensibiliser le grand public sur les risques liés à la vitesse

● sensibiliser au respect des limitations de vitesse à travers des panneaux afficheurs de vitesse dans les communes

— Volet jeunesse :

● sensibiliser les enfants à la sécurité routière à travers des actions adaptées : représentation théâtrale dans les écoles, réalisation d'une pièce de théâtre par les élèves eux-mêmes en parlant des dangers de façon ludique

● sensibiliser les élèves de seconde et promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite

● sensibiliser les jeunes des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et des Foyers Jeune Travailleurs, futurs salariés d'entreprises, sur les risques liés à leur activité professionnelle

—Usagers fragiles :

● sensibiliser les utilisateurs de deux-roues, en particulier les collégiens

● organiser des formations de perfectionnement à l'usage de la moto afin de favoriser les bonnes pratiques

● organiser des sessions dans les collèges visant à amener les cyclistes et piétons à une meilleure vigilance quant à leur visibilité

● sensibiliser les cyclistes sur les risques et bonnes pratiques lors de manifestations sportives

— Seniors :

● sensibiliser les seniors sur la sécurité routière en tant que conducteurs, piétons ou cyclistes

● remettre les conducteurs à leur niveau de connaissance notamment dans des écoles de conduite

● développer les stages incitatifs ou obligatoires suite à un accident et/ou une infraction

● informer sur les alternatives à la conduite notamment en cas d'incapacité du senior à poursuivre la conduite

● informer l'entourage du senior sur les démarches à effectuer pour alerter les services compétents des risques liés à la conduite d'un véhicule.

— Transversal :

● poursuivre la formation des acteurs de la sécurité routière (Elus Référents Sécurité Routière (ERSR), Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), référents sécurité routière des établissements scolaires (REN))

● sensibiliser les enfants à la pratique du vélo avec la mise à disposition d'une piste vélo pour les communes en faisant la demande

● communiquer au grand public sur les facteurs favorisant les risques d'accidents et sur les distracteurs au volant (parution dans les journaux, panneaux d'affichage)

Source :http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Politique-de-la-securite-routiere/PDASR-2017

Répartition territoriale des services de sécurité en Morbihan

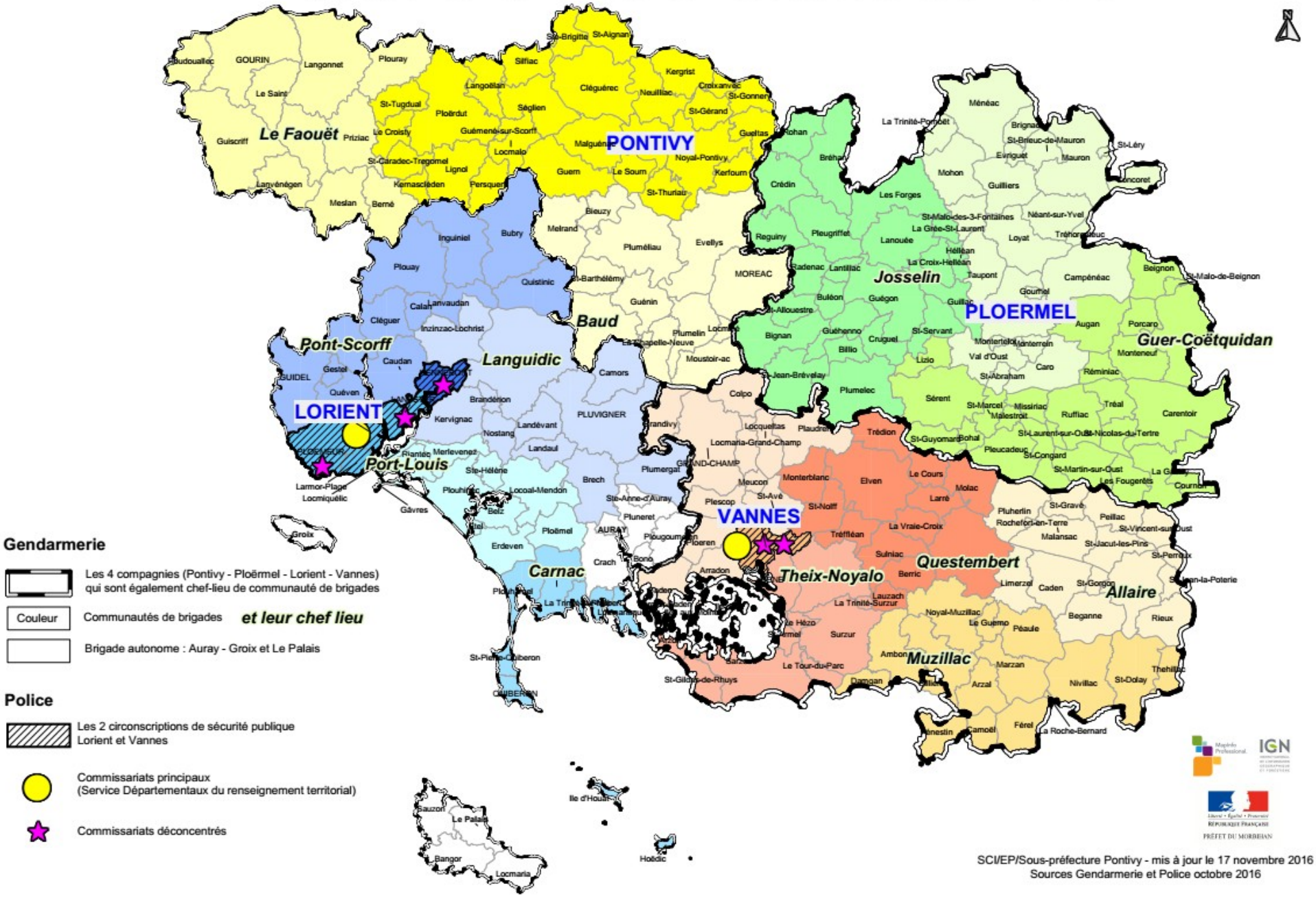

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Implantation territoriale et effectifs

Le SDIS 56 compte :

— 3 groupements : Lorient, Pontivy et Vannes.

— 65 centres de secours

— 9 sections de jeunes sapeurs pompiers

Effectifs 2016 :

— 362 sapeurs-pompiers professionnels ;

— 2 515 sapeurs-pompiers volontaires ;

— 111 personnels administratifs et techniques spécialisés ;

— 250 jeunes-sapeurs-pompiers répartis sur 9 sections dans le département.

Actions menées en 2016

— Une expérimentation « **cadets de la sécurité civile** » est menée en partenariat avec l'éducation nationale et les associations de sécurité civile dans 3 collèges du département.

— 15 centres d'incendie et de secours ont participé le 12 novembre 2016 à la **journée des gestes qui sauvent,** grande cause nationale.

— Le SDIS 56 organise des **réunions cantonales**, depuis octobre 2016, afin de sensibiliser les élus locaux sur la disponibilité et la promotion des Sapeurs-Pompiers volontaires dans le département du Morbihan.

— Une **campagne** a été menée **en faveur de la mixité.**

Action 1.5 : Promouvoir le volontariat des sapeurs-pompiers dans le département

● **Sensibiliser les élus locaux** sur la disponibilité et la promotion des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) dans le département du Morbihan par l'organisation de réunions cantonales ;

● **Sensibiliser les chefs d'entreprises** sur les avantages à avoir un ou plusieurs SPV au sein de leurs sociétés lors de réunions avec le monde de l'entreprise ;

● **Faire le bilan de l'expérimentation des « cadets de la sécurité civile »** en vue de sa généralisation à l'échelle du département.

Action 1.6 : Soutenir et accompagner l'effort d'investissement dans la rénovation et la construction des centres d'incendie et de secours (CIS) du Morbihan

Exemples de projets à l'étude ou en cours de réalisation :

● Rénovation du CIS de BAUD ;

● Rénovation du CIS de GUEMENE/SCORFF ;

● Construction d'un nouveau CIS à NOYAL PONTIVY ;

● Construction d'un nouveau CIS à REGUINY ;

● Mise aux normes du CIS de PLOURAY ;

● Rénovation du CIS de MENEAC ;

● Restructuration et agrandissement du CIS de JOSSELIN ;

● Rénovation et extension du CIS de GUIDEL ;

● Construction d'un nouveau CIS à LORIENT.

Les différentes implantations de secours en Morbihan

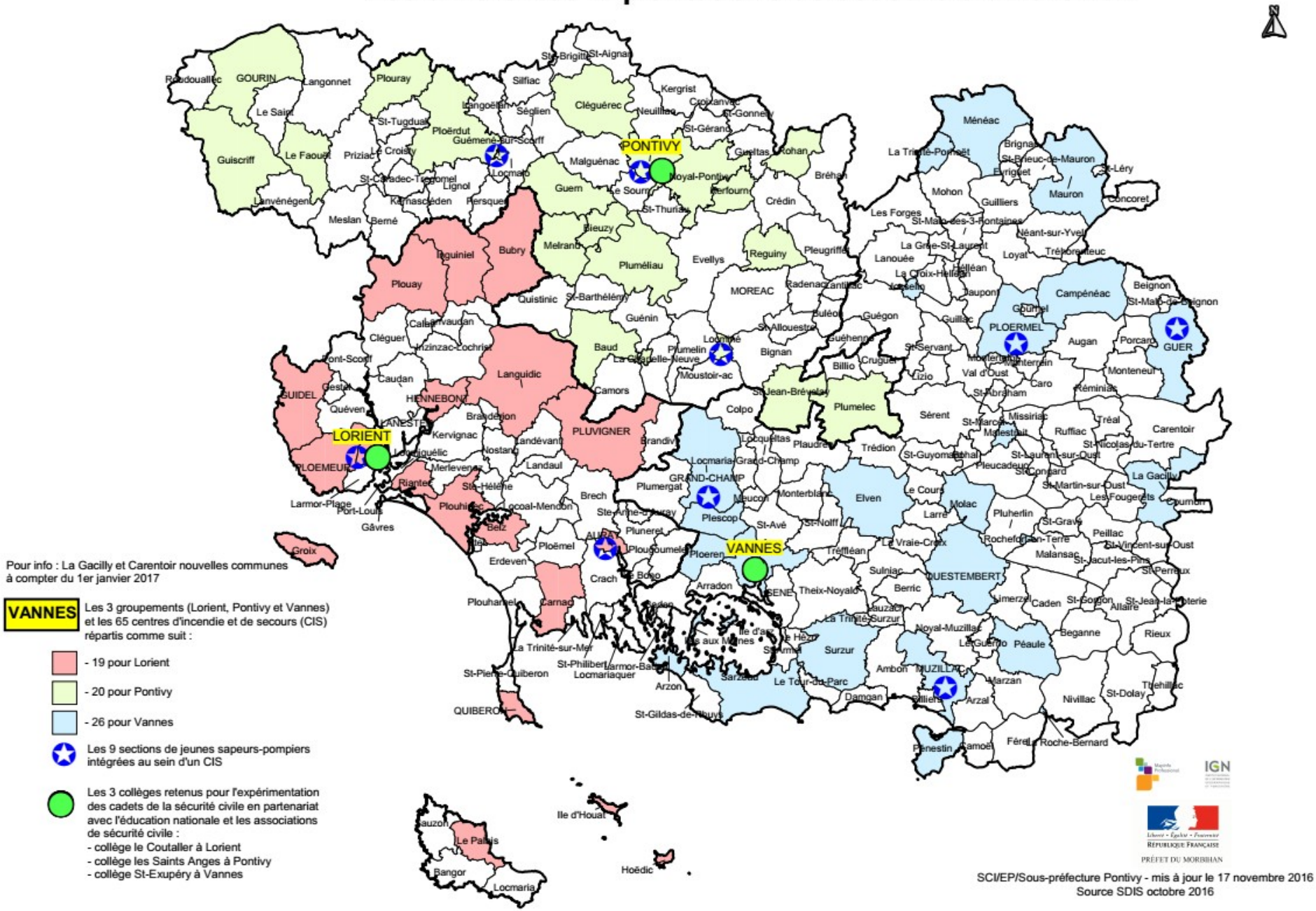

Axe n° 2 : Services publics

Services publics de l'État

La préfecture est localisée à Vannes et les sous-préfectures sont situées à Lorient et Pontivy. Des guichets et/ou des accueils téléphoniques sont mis en place selon les démarches. Concernant les immatriculations, l'accueil physique est assuré 4 ou 5 demi-journées par semaine sur chacun des 3 sites. Pour les associations, l'accueil physique et téléphonique est ouvert 4 demi-journées à Pontivy. L'accueil physique pour les passeports est assuré à Vannes 5 demi-journées par semaine. L'accueil physique et téléphonique est ouvert pour les armes 4 demi-journées par semaines à Pontivy. Enfin, l'accueil téléphonique pour les procédures liées aux étrangers et aux titres de séjour est ouvert 2 demi-journées par semaine et l'accueil physique est assuré 6 demi-journées par semaine à Lorient.

Le siège de la **Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM)** est localisé à Vannes. Il existe deux Délégations à la mer et au littoral à Auray et Lorient. Il existe également une autre Délégation à la Mer et au Littoral à Lorient qui accueille le service Urbanisme et Habitat et qui est déléguée du réseau territorial du pays de Lorient / Centre Ouest Bretagne / Pontivy. L'ouverture au public est assurée 10 demi-journées par semaine pour la DDTM de Vannes et 9 demi-journées par semaine pour les délégations d'Auray et Lorient. En dehors des heures d'ouverture, il est possible d'être reçu sur rendez-vous. En parallèle, un accueil téléphonique est ouvert 9 ou 10 demi-journées par semaine.
Le Département est divisé en 4 secteurs géographiques d'intervention. 6 délégués territoriaux sont chargés de mettre en place les politiques du territoire et de la mer dans leur secteur d'intervention.
La DDTM a différentes missions :

— Promouvoir le développement durable et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux

— Mettre en œuvre la politique de la mer et du littoral.

— Prévenir les risques naturels

— Mettre en œuvre les politiques en matière d'agriculture, d'aménagement, d'urbanisme de logement et de transport.

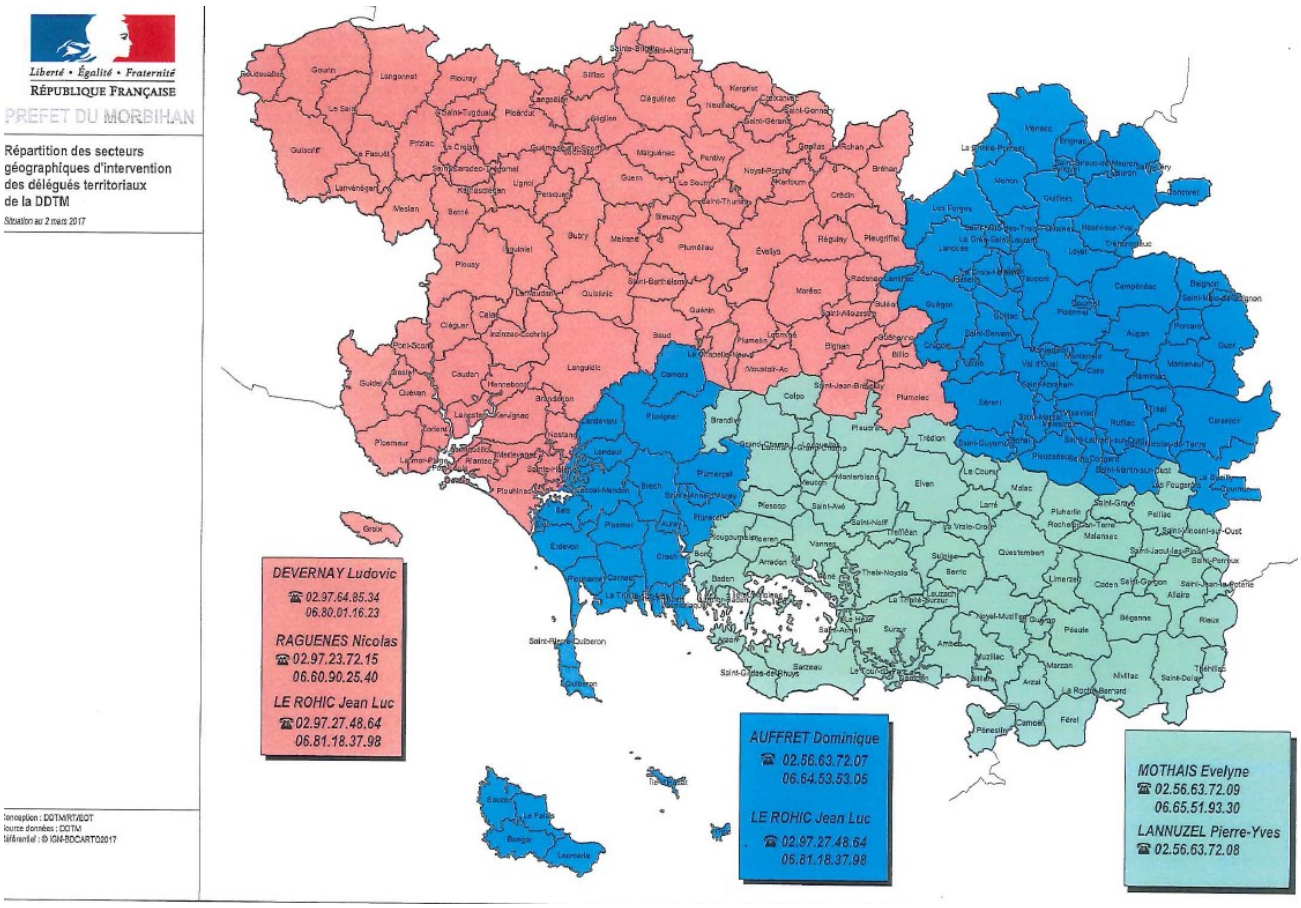

La **Direction de la Cohésion Sociale (DDCS)** est localisée à Vannes. Un accueil du public et un accueil téléphonique sont assurés 10 demi-journées par semaine. La DDCS met en œuvre les politiques de l'État en matière de cohésion sociale et pour cela elle :

— Lutte contre les exclusions et discriminations notamment en matière d'accès au logement

— Mène des actions sociales de la politique de la ville

— Protège les populations vulnérables

— Contrôle la sécurité des pratiques sportives et les accueils de mineurs durant les temps de loisirs

— Développe le lien social par le soutien à la vie associative, aux pratiques sportives et aux actions en faveur des jeunes

La **Direction de la Protection des Populations (DDPP)** est localisée à Vannes. Un accueil téléphonique et physique est assuré pour les consommateurs (4 demi-journées par semaine) et pour les professionnels (10 demi-journées par semaine). Ses missions concernent :

— La sécurité sanitaire des aliments

— La protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captive,

— La gestion de l'importation et l'exportation des denrées animales et animaux vivants

— L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en rapport avec le domaine agroalimentaire,

— La loyauté des transactions

— L'égalité d'accès à la commande publique

Dans le Morbihan, la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)** est implantée dans 21 communes du département :

— 5 centres des finances publiques à vocation fiscale à Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes pour les usagers particuliers et professionnels

— 10 Trésoreries spécialisées dans la gestion des collectivités et établissements publics : paierie départementale, Vannes municipale, Vannes Ménimur, Lorient collectivités, Lorient hôpitaux et HLM, Auray municipale, Ploërmel municipale, Pontivy municipale et hospitalière, Le Palais et Allaire

— 14 Trésoreries de proximité assurant le recouvrement des impôts des particuliers et la gestion des collectivités et établissements publics locaux : Baud, Carnac, Gourin, Guémené-sur-Scorff, Guer, Hennebont, La Gacilly, La Roche-Bernard-Muzillac, Locminé, Malestroit, Mauron, Port-Louis, Questembert et Sarzeau.

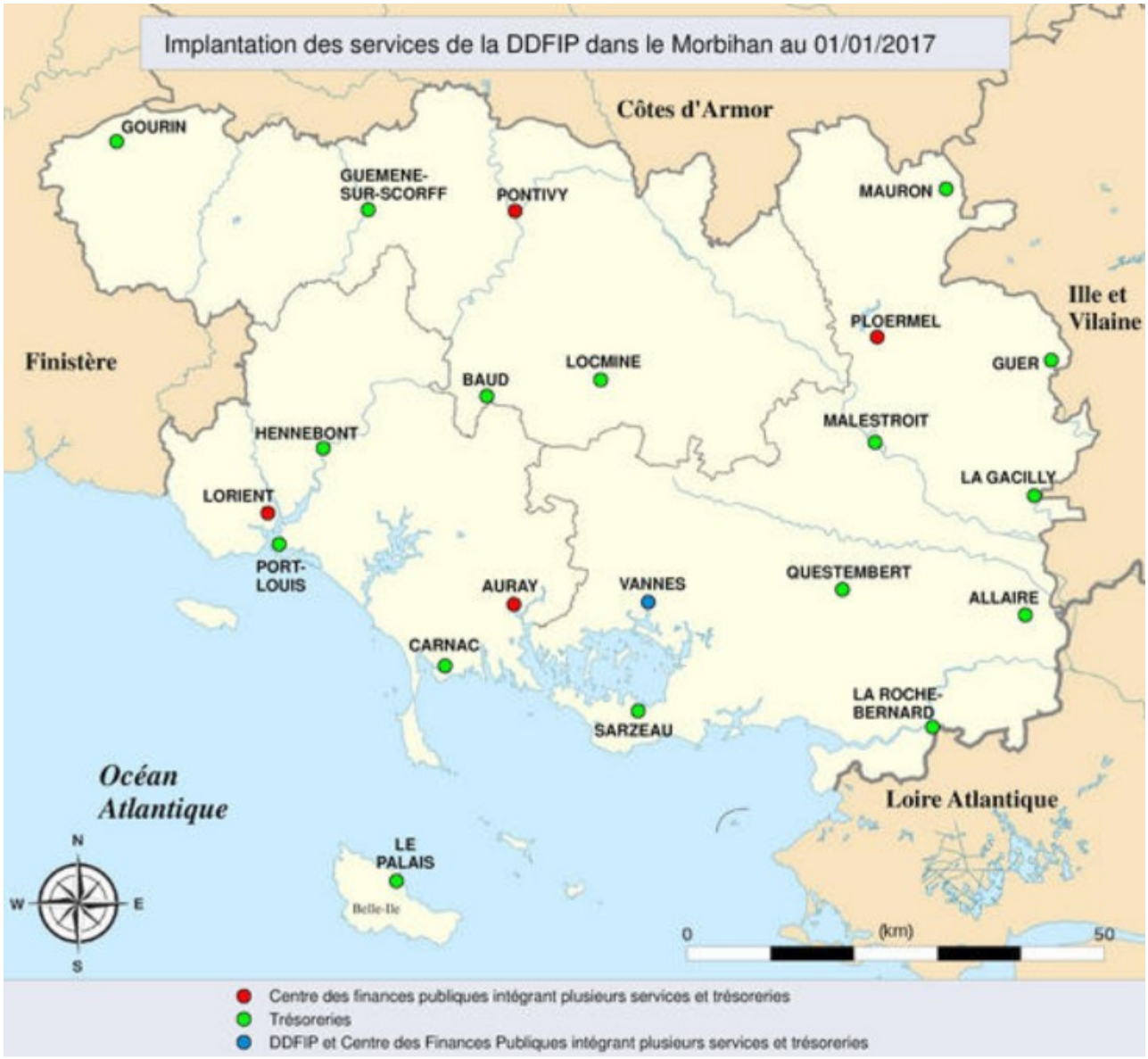

carte implantation des centres des finances publiques

La **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** est située à Vannes et accueille le public 10 demi-journées par semaine. Ses missions concernent :

— L'animation et la mise en œuvre de la politique du Ministère de l'Éducation Nationale

— La gestion totale des personnels du premier degré et la gestion partielle de tous les autres personnels

— La répartition des moyens d'enseignement sur le Département

— La gestion de l'affectation des élèves

— La vie scolaire : suivi des expériences pédagogiques…

— L'organisation des examens et des concours

Concernant le premier degré, le département est découpé en **circonscriptions** à la tête desquelles se trouve un **Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN)** qui est placé sous l'autorité de la Directrice Académique, elle-même adjointe du Recteur d'Académie. Les IEN sont chargés de :

— Veiller à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes

— Inspecter et conseiller les personnels enseignants et d'orientation, et s'assurer du respect des objectifs et programmes nationaux de formation

— Participer à l'animation pédagogique dans les différentes formations

— Conseiller les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement à la demande du recteur

— Assurer des missions d'expertise en ce qui concerne l'orientation des élèves, les examens, la gestion des personnels éducatifs et le choix des équipements pédagogiques

Des rendez-vous peuvent être organisés avec les responsables de la circonscription. Ils reçoivent principalement les enseignants et les familles en situation de litige avec l'établissement scolaire.

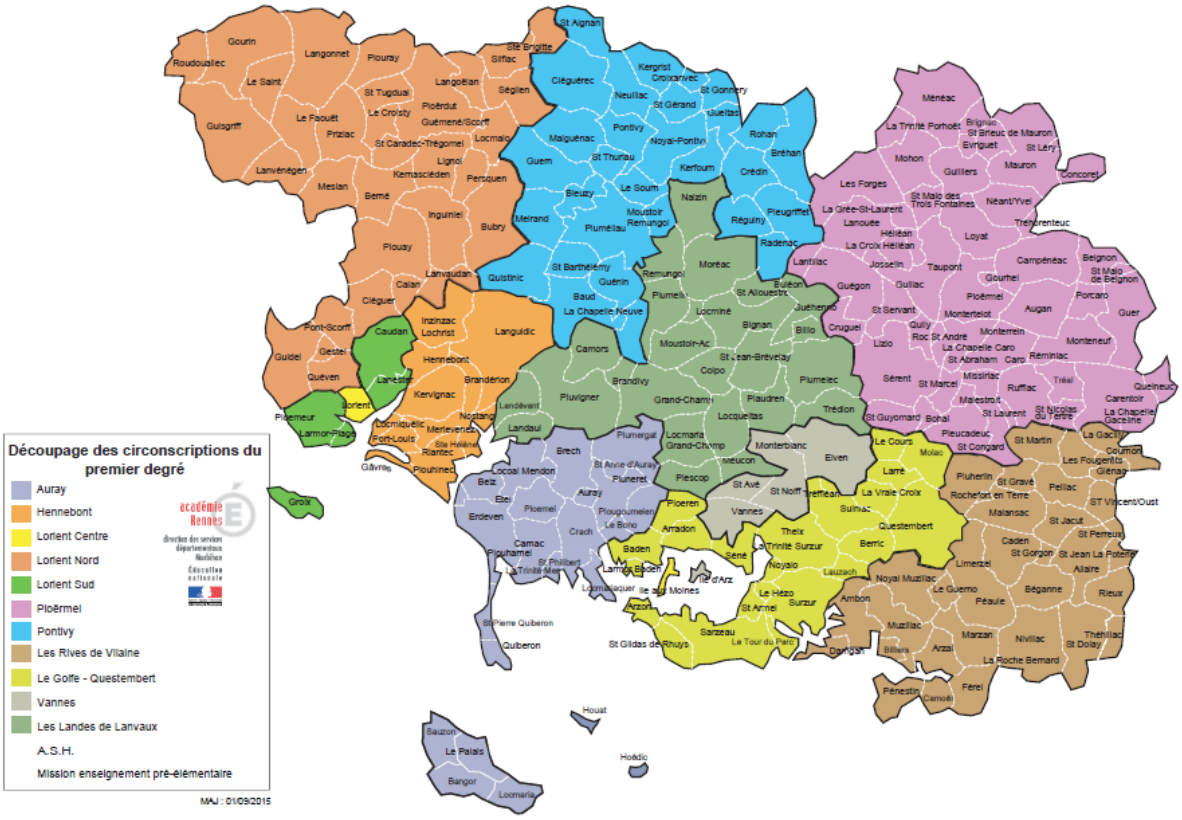

La **Direction Départementale de la sécurité publique (DDSP)** située à Vannes est ouverte 24h/24. Ses missions concernent :

— La sécurité des personnes, des biens et des institutions

— La lutte contre la délinquance

— La lutte contre les violences urbaines et l'insécurité routière

La **Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** localisée à Vannes est ouverte 10 demi-journées par semaine. Elles appliquent au niveau local les missions de :

— Pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaires, financement d'actions de promotion de la santé, gestion des crises sanitaires

— La régulation de l'offre de santé

Les délégations territoriales assurent une mission de proximité et constituent les interlocuteurs privilégiés des élus, des préfets et des services de l'État, ainsi que des professionnels de santé dans leur territoire. Elles constituent l'interface entre le niveau régional et les acteurs de proximité et accompagnent ainsi les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

La **Délégation militaire départementale** localisée à Vannes est ouverte au public 9 demi-journées par semaine. Ses missions relèvent du :

— Conseil au préfet sur le plan militaire et assistance dans la gestion des crises.

— Expertise en défense du territoire

— Participer à la préparation et la conduite d'une crise

— Participer à la coordination interarmées

L'Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) a son siège à Vannes et accueille du public 10 demi-journées par semaine. Elle est chargée de différentes missions :

— Contrôle du respect de l'application du droit du travail, du respect de la concurrence et de la loyauté des marchés

— Soutien au développement économique local : soutien aux filières et pôles de compétitivité

— Animation des acteurs du service public de l'emploi (pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi)

— Coopération avec les Collectivités territoriales et autres services de l'État ou opérateurs publics sur des domaines tels que la formation, l'apprentissage, l'orientation, l'accompagnement des entreprises à l'export

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) est située à Vannes et ouverte 10 demi-journées par semaine. Différentes missions lui sont assignées :

— Promotion pour une architecture et un urbanisme de qualité

— Avis et conseils dans le cadre de la réglementation

— Préservation du patrimoine monumental

— Valorisation des espaces protégés

— Maintien de la qualité des sites protégés et des paysages

La **Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre** est située à Vannes et accueille du public 5 demi-journées par semaine. Elle a pour mission de veiller en toutes circonstances sur les intérêts matériels et moraux des anciens soldats. Cela se traduit par :

— La reconnaissance et la réparation : instruction des dossiers de cartes et de titres (carte du combattant, titre de reconnaissance de la nation, statut d'ancien combattant et de victime de guerre, attribution de la retraite du combattant, attribution de la carte d'invalidité)

— La solidarité : assistance administrative, mise en œuvre du statut de pupille de la Nation, financement des frais de reconversion professionnelle...

— Mémoire : déclinaison locale des thématiques liées au calendrier commémoratif

L'Unité Départementale des Douanes et Droits Indirects est située à Lorient et est ouverte 10 demi-journées par semaine :

— Mission fiscale : gestion des recettes collectées

— Contrôle des flux commerciaux avec des objectifs de fluidité, de sécurité et de qualité

— Mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux

— Mission de protection de la sécurité et de la santé publiques

L'Unité territoriale de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) a son siège à Lorient et est ouverte 10 demi-journées par semaine. Elle est chargée de différentes missions dans le domaine de la prévention des risques pour les établissements industriels :

— L'encadrement réglementaire des établissements (demandes d'autorisation d'exploitation ou d'agrandissement ; réglementation des activités existantes)

— Contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

— L'information du public : participation aux réunions des comités de suivi des sites ou autres comités locaux d'information et d'échanges ou de concertation ; animation de réunions de concertation dans le cadre de l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques

Sources :
http://www.morbihan.gouv.fr
https://www.ars.sante.fr/index.php/quest-ce-quune-agence-regionale-de-sante
http://www.onac-vg.fr/fr/missions/introduction/
http://www.ia56.ac-rennes.fr/
http://www.education.gouv.fr/cid1138/inspecteur-de-l-education-nationale.html#missions

Nouvelles procédures de délivrance des titres, points et espaces numériques

Les procédures de délivrance des titres ont été dématérialisées. Le traitement de ces demandes de titre en ligne s'effectue au moyen d'un dispositif spécifique appelé « Dispositif de Recueil ». Dans le Morbihan, 28 mairies ont été équipées de ce dispositif.

Afin d'accompagner les usagers dans ces démarches en ligne dématérialisées, des points numériques seront installés dans les préfectures et sous-préfectures du Morbihan (Vannes, Lorient, Pontivy). Disposant d'un accès à internet, le point numérique vise à offrir un accès simple aux téléprocédures et est animé par un médiateur numérique chargé d'assister les usagers les plus éloignés du numérique.

Le même dispositif appelé « espace numérique » est mis en place dans les 28 mairies délivrant des titres. Il pourra également être mis à disposition des 104 mairies et Maisons de Services au Public (MSAP) qui ont participé à la formation au dispositif proposée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) début 2017.

Plan d'actions

Action 2.1 : Poursuivre le projet de création d'une Maison de l'État à Ploërmel

Un projet de **création d'une Maison de l'État** est en cours à Ploërmel. La Maison de l'État permettra d'accueillir des permanences des services de l'État. Elle constituera le moyen de rapprocher l'administration des usagers qui seront accompagnés depuis cette Maison dans leurs démarches.

Action 2.2 : Ouvrir de nouveaux dispositifs de recueil

Fin 2017, 4 nouvelles implantations de dispositif de recueil sont à l'étude sur les communes de Vannes, Josselin, Sérent et Quéven.

Services publics des Collectivités territoriales

Mairies

Chaque **commune** dispose d'une mairie qui accueille sa population pour ses **besoins quotidiens** dans les domaines de l'état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale, police.

Établissements publics de coopération intercommunale

Chacun des 12 **Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** a son siège sur son territoire et est compétent dans les domaines du développement économique, de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU), de la promotion du tourisme, des aires d'accueil des gens du voyage, de la gestion des milieux aquatiques ainsi que de l'eau et l'assainissement. Un service d'accueil du public est assuré. Les modalités d'accueil varient selon les EPCI.

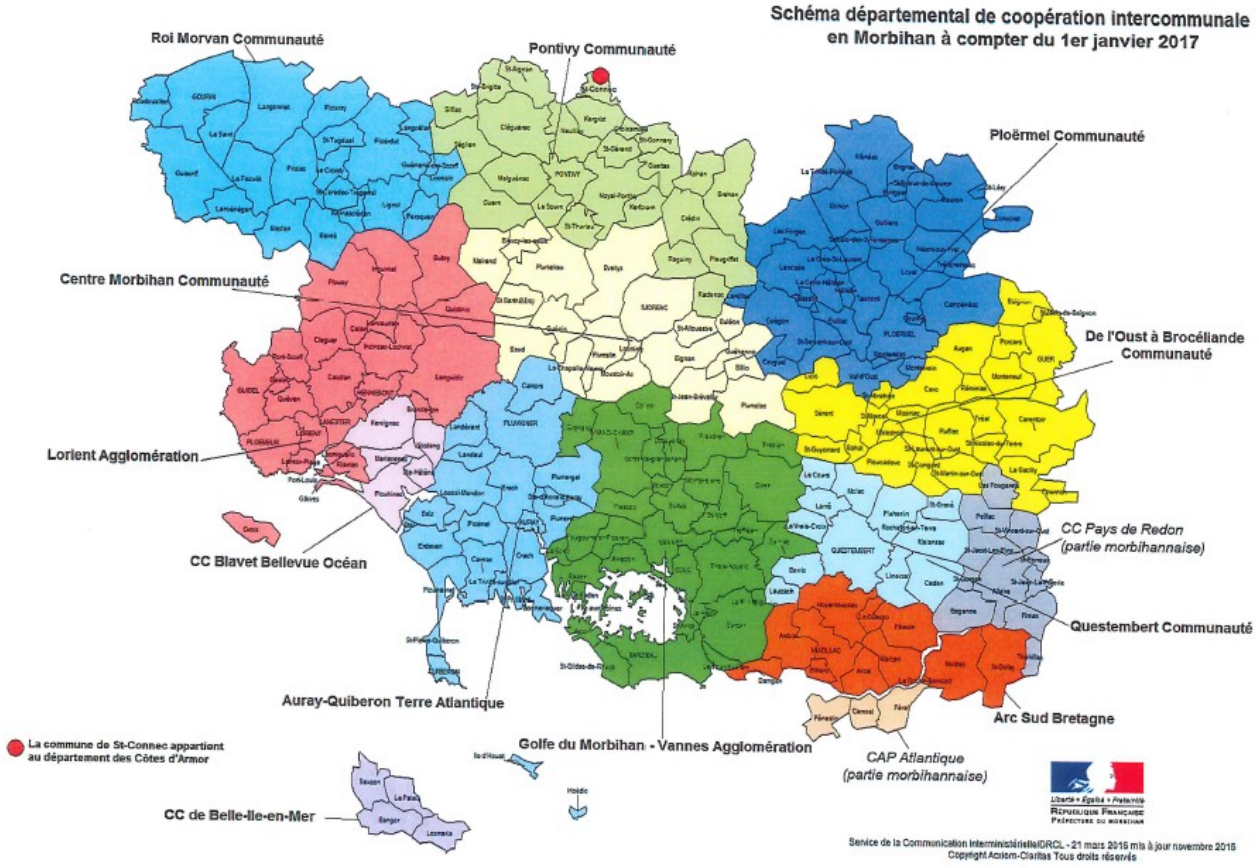

Les services du Département sont répartis sur différents sites du territoire morbihannais.

L'Hôtel du Département abrite l'Assemblée départementale, la Direction générale des services ainsi que la plupart des directions et services opérationnels du Conseil Départemental. Un accueil téléphonique et physique est assuré 10 demi-journées par semaine. La prise de rendez-vous est également possible avec les différents services.

La **Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales (DGISS)** se répartit entre Vannes (ouverture au public 10 demi-journées par semaine) et les **centres médico-sociaux** présents sur l'ensemble du département.

La **Direction des Routes** a son siège à Vannes mais est également présente sur l'ensemble du département à travers les 4 **agences techniques départementales (ATD)** en charge de l'entretien des routes situées à Guémené-sur-Scorff, Hennebont, Josselin, et Questembert.

La **Médiathèque Départementale** assure à tous un égal accès à la lecture, à la musique et au cinéma grâce à la diffusion des œuvres et des expositions à partir de ses 4 antennes à Noyal-Pontivy, Caudan, Caro et Vannes.

Les **archives départementales du Morbihan** sont situées à Vannes et ouvertes 10 demi-journées par semaine. Elles rassemblent l'ensemble des documents produits par les services publics morbihannais (préfecture, Conseil départemental, administrations et organismes publics), ainsi que des documents privés (dons, legs, dépôts, achat de documents d'archives personnelles ou familiales, d'archives d'entreprises, d'associations, de syndicats…).

Situé à Saint-Avé, le **laboratoire départemental d'analyses** concrétise l'engagement du Département pour la promotion de la qualité, la sécurité sanitaire et alimentaire et la protection de l'environnement.

Le Département est également présent à travers les différentes politiques qu'il pilote et services qu'il met en place dans les domaines suivants :

— La **solidarité et la cohésion sociale** : les aides sociales notamment le RSA, les dispositifs pour personnes handicapées et personnes âgées, les dispositifs liés à la petite enfance

— La gestion du **réseau routier** départemental

— Le **transport scolaire** des élèves handicapés à partir du 1er septembre 2017

— La construction et l'entretien des **collèges** et la gestion du personnel technique

— **L'aménagement** : l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes

— La **culture** : en plus des archives départementales et de la bibliothèque départementale, la gestion des musées départementaux, la protection du patrimoine

— Actions en faveur du **sport**, du **tourisme**, de la promotion des **langues régionales**

Sources : http://www.morbihan.fr/departement-du-morbihan/le-fonctionnement/missions-et-organisation/

Conseil Régional de Bretagne

Le Conseil Régional est présent dans le Morbihan à travers un **point Région** situé à Vannes qui accueille le public 10 demi-journées par semaine. Il est à la fois un pôle d'information où se renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne et un lieu spécifique dédié à l'information sur la formation professionnelle. Trois délégués territoriaux sont particulièrement en charge du développement territorial « emploi-formation » auprès des Pays de Lorient, Auray, Vannes, Ploërmel et Pontivy.

En parallèle, des **référents territoriaux du Service de la contractualisation territoriale et de la direction de l'aménagement** sont chargés de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire à l'échelle des différents pays présents dans le Département.

Le Conseil Régional est également présent à travers l'ensemble des services et politiques qu'il pilote :

— L**e développement économique et les aides aux entreprises** : soutien aux entreprises (de la création à l'international) ; aide aux filières de l'économie bretonne ; promotion de la recherche et l'innovation ; actions en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

— La construction, l'entretien et la gestion du personnel technique des **lycées** d'enseignement général et d'enseignement agricole ;

— La mise en œuvre des actions de **formation professionnelle continue et d'apprentissage ;**

— La gestion des **transports régionaux de voyageurs**, notamment ferroviaires (Trains Express Régionaux) et la gestion des **services non urbains de transports** à partir de septembre 2017 ;

— **L'aménagement du territoire** : observation des territoires dans un objectif de prospection ; solidarité territoriale à travers des contrats de partenariat Région-Europe-Pays ; actions en faveur du développement durable des îles ; renforcement du dynamisme des 2 métropoles bretonnes ; contrats territoriaux ; appels à projet « dynamisme des centres-villes et centres-bourgs » ;

— La **politique environnementale :** amélioration de la qualité de l'eau et l'air ; développement des énergies renouvelables ; amélioration du bâtiment ; gestion des déchets ; préservation du patrimoine naturel ;

— La **politique de la mer** : charte des espaces côtiers bretons ; plan pour la pêche et l'aquaculture ; gestion des ports, du transport maritime et des voies navigables ; soutien à l'industrie navale et au pôle nautique ;

— La politique de valorisation du **tourisme et du patrimoine ;**

— La **politique culturelle** : développement des langues de Bretagne (breton et gallo) ; soutien au spectacle vivant et aux arts plastiques ; accompagnement des industries culturelles ;

— La **promotion du sport** : soutien au mouvement sportif, au sport de haut niveau, aux manifestations de grande envergure ; actions en faveur d'une répartition équilibrée des équipements sur tout le territoire ;

— **L'enseignement supérieur, recherche et innovation :** renforcement de la recherche et de l'enseignement supérieur en amont ; création d'un environnement propice à l'innovation en aval ;

— **Le développement des actions européennes et internationales** : intégration de la Bretagne dans l'Europe et renforcement de sa présence à l'international ; solidarité avec les pays du Sud ;

— La mise en place d'un **Agenda 21** pour un développement durable de la Bretagne présentant deux volets, l'un "externe" en direction des partenaires et bénéficiaires des politiques régionales, l'autre "interne" dans les domaines relevant de la compétence directe de l'institution régionale ;

— La **Promotion de l'égalité femmes-hommes** : égalité professionnelle ; lutte contre les violences faites aux femmes ; égalité au sein de l'administration régionale ;

— Le **Projet numérique régional** : déploiement des infrastructures ; développement des nouveaux usages ; soutien à la filière Technologie de l'Information et des Télécommunications.

Sources : http://www.bretagne.bzh

La territorialisation du Conseil Régional de Bretagne

La loi NOTRe a confié à la Région le développement de **nouveaux services de proximité aux usagers,** en particulier la desserte maritime des îles et les transports scolaires et interurbains. Ces nouvelles missions impliquent de réinventer de nouveaux services au plus proche des usagers : lycées (maintenance informatique et immobilière), ports et aéroports, voies navigables, emploi-formation.

Pour cela, un déploiement des services régionaux est prévu dans les résidences administratives. Dans le Morbihan, un **renforcement de la présence territoriale est envisagé à Vannes, Lorient et Pontivy.** Afin d'assurer une bonne déclinaison territoriale, la Région assurera également des **« permanences » sur d'autres points du territoire.**

Source : document intitulé « Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager.e.s et des territoires » voté en session le 23 juin 2017.

Services de justice

Les juridictions présentes dans le Morbihan

Le Morbihan est divisé en 2 circonscriptions judiciaires. Il ne dispose pas de juridictions de l'ordre administratif. Concernant l'ordre judiciaire, il existe :

- Un **tribunal d'instance et de grande instance** à Vannes et Lorient
- Un **tribunal de commerce** à Vannes et Lorient
- Un **Conseil de Prud'hommes** à Vannes et Lorient

Les structures institutionnelles

Il existe un **conciliateur de justice** rattaché au tribunal d'instance de Vannes et de Lorient. Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il peut intervenir pour des problèmes de voisinage, des litiges entre propriétaires et locataires, des différends relatifs à un contrat de travail, des litiges de la consommation…

Le **défenseur des droits** peut également être saisi pour défendre les droits des personnes discriminées, les personnes qui ont un problème avec les forces de sécurité publique ou privée, les personnes qui ont des difficultés dans leurs relations avec les services publics, les enfants dont les droits ne sont pas respectés. Des permanences sont assurées à la préfecture de Vannes et aux sous-préfectures de Lorient et Pontivy.

Une Maison de Justice et de Droit assure un accueil à Pontivy et est chargée de différentes missions :
—mission de conseil sur des thématiques de conflits de voisinage, droit du travail, logement, affaires familiales, surendettement, consommation ... et tentatives de résolution à l'amiable des litiges

—prévention de la délinquance et rappels à la loi

—pour les personnes en cours de procédure, suivi de dossiers ou dépôt des pièces

—pour les personnes faisant l'objet de mesures pénales, suivis et accompagnements ordonnés par le Tribunal

Les organisations garantissant l'accès au Droit

Différentes structures existent afin de garantir **l'accès au droit.** Il s'agit de s'assurer que l'ensemble de la population puisse connaître ses droits et ses obligations et bénéficie des moyens pour les faire valoir ou les exécuter, grâce à l'intervention de professionnels et d'associations.

Des **consultations gratuites avec des avocats** sont disponibles à Vannes et Lorient. De plus, des permanences d'avocats auprès d'un public spécifique ont été mis en place à la Maison d'arrêt de Vannes, au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes, à l'établissement public de santé mentale de Saint-Avé ainsi qu'aux Chambres des métiers de l'artisanat et Chambres de commerce et d'industrie de Vannes et Lorient.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit est un groupement d'Intérêt Public créé en 2006 présidé par la Présidente du Tribunal de grande instance de Vannes. Le CDAD vise à s'assurer que l'ensemble de la population puisse accéder à une information juridique de qualité et qu'elle bénéficie d'un accompagnement dans les démarches. Il est chargé d'identifier les structures existantes et les besoins non satisfaits. Il doit ensuite définir une politique locale d'accès au droit et la mettre en œuvre, notamment en finançant des actions locales. Il assure un accueil physique à Vannes ainsi qu'un accueil téléphonique.

Il existe une **Maison du Droit** à Vannes où les usagers sont accueillis sur rendez-vous. Un juriste est disponible pour renseigner sur les démarches juridiques et administratives ainsi qu'orienter vers les services compétents. Une permanence est également assurée par des étudiants en Droit une demi-journée tous les 3 mois à l'Université Bretagne Sud. Un renvoi vers une permanence d'avocats au sein de l'Université est prévu à la demande.

La boutique de Droit délivre des informations sur le droit de la famille (divorce, autorité parentale, succession...), le droit du logement, le droit du travail... Son siège est à Lorient et l'association dispose de 4 autres points de contact dans cette ville. Elle est également présente à Lanester, Merlevenez ainsi qu'à la prison de Ploemeur.

Le **Centre d'Accès Au Droit (CAD) Nord-Morbihan** propose sur rendez-vous des informations et consultations juridiques délivrées par des juristes et avocats dans tous les domaines du droit (travail, famille, litiges locatifs, consommation…). Son siège est à Pontivy mais le CAD Nord-Morbihan dispose de 9 autres points de contact à Locminé, Saint-Jean-Brévelay, Malestroit, Ploërmel, Josselin, La Trinité-Porhoët, Mauron, Guer et La Gacilly.

Le **Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)** a son siège à Vannes et dispose de 6 antennes à Lorient, Auray, Ploërmel, Pontivy, Hennebont et Lanester. Ils informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé.

L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions dans le Morbihan (ADAVI56) fournit un accompagnement juridique et psychologique aux victimes d'infractions pénales. Des juristes sont à disposition des victimes et de leurs proches pour faire connaître leurs droits, les aider dans les démarches, les préparer aux expertises et audiences ainsi que les orienter vers des services professionnels spécialisés. Le siège est à Vannes mais des permanences sont assurées à Lorient, Pontivy et Auray.

L'Association Défense et Assistance des mineurs est située à Vannes et réalise des consultations gratuites et confidentielles avec un avocat sur toutes questions de droit et à destination des mineurs.

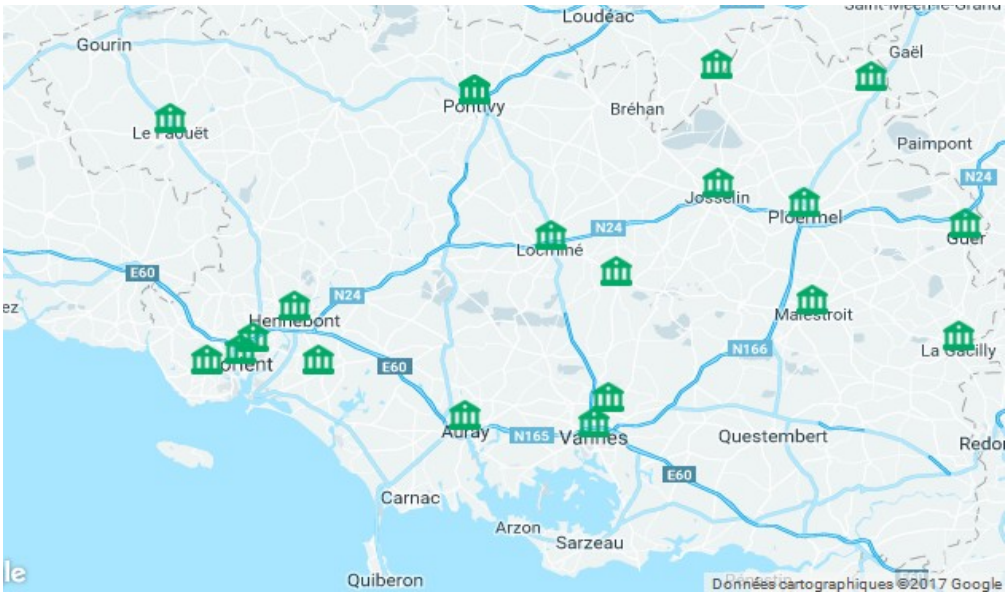

Carte des lieux d'accès au Droit dans le Morbihan

Source : CDAD du Morbihan : http://cdad-morbihan.fr/lieux-dacces-au-droit/

Plan d'actions

2.3. Poursuivre le projet de création d'un Point d'Accès au Droit à Auray

Un projet de création d'un Point d'Accès au Droit (PAD) à Auray est en cours de discussion avec les acteurs locaux. Il constituerait un lieu d'accueil permettant d'apporter une information de proximité aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs dans le but de garantir l'exercice de leurs droits.

2.4. Poursuivre la réflexion menée sur la création d'un Point d'Accès au Droit au Centre hospitalier de Lorient

Une réflexion est envisagée sur la création d'un PAD au Centre hospitalier de Lorient après une évaluation des besoins, en se fondant notamment sur la fréquentation du PAD ouvert au Centre hospitalier de Vannes. Ces PAD offrent des consultations d'avocats à destination des patients et du personnel sur les questions de la vie quotidienne : le divorce, la consommation, le contrat de travail, l'obligation alimentaire…

Maisons de services au public (MSAP)

Implantation territoriale

Le Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a décidé de généraliser la création d'**espaces mutualisés de services au public** réunissant les grands opérateurs nationaux chargés de missions de services publics (La Poste, la SNCF, EDF, Pôle Emploi, les caisses d'assurances maladies, d'allocation familiales, de mutualité sociale agricole) en promouvant la mise en place de 1000 maisons de services au public (MSAP) pour la fin de l'année 2016.

L'article 100 de la Loi « NOTRe » définit précisément les MSAP comme ayant « *pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics* ».
Pour chaque maison, une convention cadre définit les services rendus aux usagers, la zone dans laquelle la maison exerce son activité, les missions qui y sont assurées et les prestations qu'elle peut délivrer.

Au 1er septembre 2017, près de 1150 MSAP sont labellisées sur le territoire national. Ces MSAP répondent à un cahier des charges précis sur la qualité de services et l'accompagnement délivrés aux usagers (présence minimale de deux opérateurs partenaires des champs de l'emploi ou de l'aide sociale, ouverture minimale de 24 heures par semaine, présence d'un animateur d'accueil formé par chaque opérateur partenaire, équipement informatique comportant a minima un ordinateur avec liaison Internet).

Les MSAP permettent ainsi à chaque citoyen de disposer d'une gamme élargie de services mais aussi de trouver écoute, aide et accompagnement pour leurs démarches de la vie quotidienne.

En 2017, leur fonctionnement est soutenu par l'État, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), qui prend en charge 25 % du budget de ces Maisons avec un plafond de 15 000 € par an. La création en 2016 d'un Fonds Inter-Opérateurs double l'effort financier engagé par l'État portant cette aide à 50 % du budget de fonctionnement.

16 MSAP sont en activité dans le département du Morbihan au 27 novembre 2017 ce qui représente un maillage relativement dense. Portées par des collectivités (10), le groupe La Poste (4), une structure associative (1), ou un CCAS (1), **ces MSAP regroupent en moyenne 7 partenaires contre 5 au niveau national.**

Les 16 MSAP du département du Morbihan sont implantées à Belle-Ile-en-Mer, La Trinité-Porhoët, Mauron, Saint-Jean-Brévelay, Grand-Champ, Guer, Locminé, Lorient, Rohan, Cléguérec, Muzillac, Riantec, Guémené-sur-Scorff, Sérent, Férel, et Groix.

Plan d'actions

Action 2.5 : Favoriser une implantation harmonieuse et équilibrée des MSAP

—**Consolider le déploiement et le financement des MSAP dans le Morbihan** : soutien et accompagnement par les services de l'État des projets de création de MSAP notamment ceux inscrits dans les contrats de ruralité (Auray et Ploërmel) ou portés à la connaissance de la préfecture (Baud, Questembert, Sarzeau, Josselin, CCBBO, Elven, RMC, Allaire)

—**Favoriser l'organisation d'actions de communication interne** (temps d'échanges MSAP/opérateurs) et externe (MSAP/ public usagers) afin de développer la notoriété et la fréquentation des MSAP.

Action 2.6 : Animer et renforcer le réseau des MSAP du Morbihan

—**Animer le réseau** à travers la programmation de sessions de formations au bénéfice des agents d'accueil nouvellement nommés.

—**Renforcer les partenariats locaux** afin d'élargir la gamme et le nombre de services. Il importe que les MSAP disposent d'un bouquet de services qui tienne compte du développement des téléprocédures.

Cette action vise à accroître le nombre des opérateurs partenaires des MSAP et notamment les plus récentes dont le nombre de partenaires se situe en deçà de la moyenne nationale.

Action 2.7 : Promouvoir l'accompagnement aux téléprocédures des usagers les plus éloignés du numérique

—**Favoriser la mise en place de projets innovants** (services itinérants, en « étoiles »...) répondant aux besoins des territoires

—**Promouvoir un réseau d'espaces numériques de proximité** dans les MSAP volontaires

MSAP Commune d'implantation		Date de labellisation	Nombre de partenaires à la date de la labellisation	Partenaires signataires de la convention locale
1	LE PALAIS	10/05/10	8	**Pôle Emploi** **MISSION LOCALE DU PAYS D'AURAY** **CAF** **MSA** **Agora ServicesFEPEM** ***SSM*** ***Pour mémoire partenaires initiaux signataires (Association La Brise et Info jeunes 56)*** *Autres partenariats hors convention :* CPAM, ADIL, Permanences formation + service autonomie sénior
2	LA TRINITE PORHOET	09/12/11	6	**LA POSTE** **Pôle Emploi** **CARSAT** **CAF** **MSA** **CPAM**
3	ST-JEAN BREVELAY	30/09/13	5	**Pôle Emploi** **CARSAT** **CAF** **MSA** **CPAM**
4	MAURON	15/11/13	5	**Pôle Emploi** **CARSAT** **CAF** **MSA** **CPAM**
5	GRAND-CHAMP	15/11/13	19	**Conseil départemental du Morbihan** **Vannes Agglomération (plate-forme gérontologique)** **Pôle Emploi**

MSAP Commune d'implantation		Date de labellisation	Nombre de partenaires à la date de la labellisation	Partenaires signataires de la convention locale
				Mission locale du Pays de Vannes **CAF** **CARSAT** **MSA** **CPAM** **Conciliateur de justice** **UFC Que Choisir** **ADAVI** **ADIL** **Point accueil écoute jeunes** **Assistant parlementaire** **Amper** **ADMR** **Association des conjoints survivants, CAUE, IBEP.**
6	LORIENT (PIMMS)	06/10/15	5	**Mission locale du Pays de Lorient** **Esat de Larmor plage** **Groupe La poste** **SNCF** **Engie**
7	GUER	13/11/15	4	**Pôle Emploi** **MSA** **MISSION LOCALE DU PAYS DE PLOERMEL** **CAF** En projet : CARSAT, CPAM, permanences ADIL, PIJ, assistante sociale, services population de Guer communauté.
8	LOCMINE	18/11/15	2	**Pôle Emploi** **Mission locale du centre Bretagne**

MSAP Commune d'implantation		Date de labellisation	Nombre de partenaires à la date de la labellisation	Partenaires signataires de la convention locale
9	LA POSTE ROHAN	04/02/16	2	**CARSAT** **MSA**
10	LA POSTE CLEGUEREC	12/07/16	3	**CARSAT** **MSA** **Mission locale**
11	MUZILLAC	30/12/99	2	**Pôle Emploi** **CAF**
12	RIANTEC, LOCMIQUELIC, PORT LOUIS ET GAVRES	10/09/16	2	**Pôle Emploi + Mission Locale** En projet : CARSAT, CPAM, MSA, CAF Autres Partenaires EREF : SPEP Lorient, CD, CID, Lorient Agglo, centres de formations, région Bretagne.
13	GUÉMENÉ-SUR-SCORFF	17/10/2016	11	**Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Mission locale du Centre Ouest Bretagne, Roi Morvan Communauté (Point Accueil Emploi et Point Information Jeunesse), service pénitentiaire d'insertion et de probation, A.D.I.L, SOLIHA, Lyonnaise des Eaux, Pôle Emploi, RSAT et CPAM**
14	LA POSTE SERENT	16/12/16	2	**CARSAT** **MSA**
15	LA POSTE FÉREL	23/02/17	2	**CPAM** **MSA**
16	GROIX	27/11/17	2	**Pôle Emploi** **CAF**

Maisons de services au public dans le Morbihan en 2017

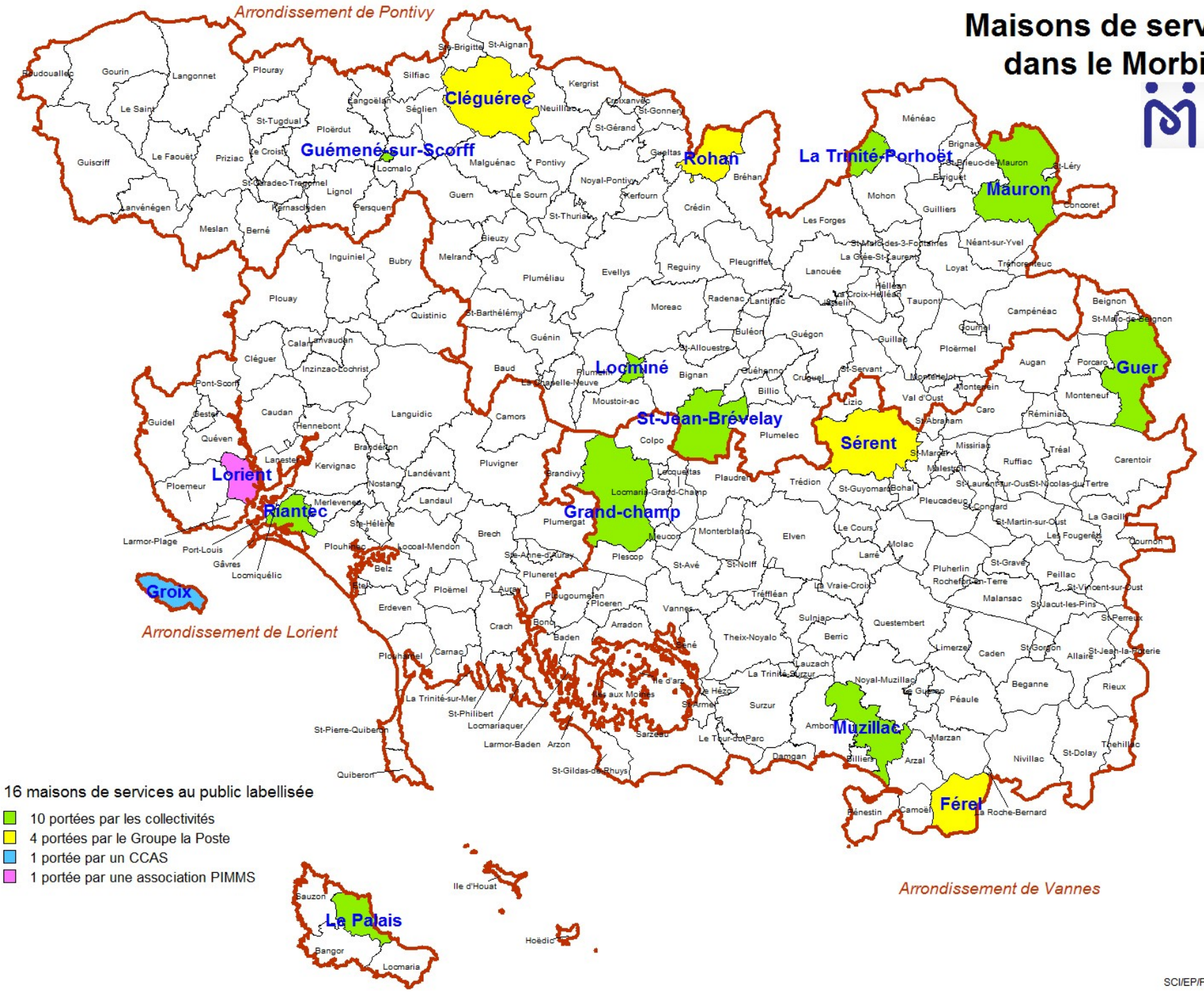

16 maisons de services au public labellisée

- 10 portées par les collectivités
- 4 portées par le Groupe la Poste
- 1 portée par un CCAS
- 1 portée par une association PIMMS

Maison de services au public

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU MORBIHAN

SCI/EP/Préfecture - BDEE- mis à jour le 28 novembre 2017

Présence postale

La Poste garantit un maillage et adapte son réseau

Au titre de sa **mission d'aménagement du territoire,** La Poste est soumise par la loi à une **règle d'accessibilité** (90 % de la population française doit être à moins de 5 km et de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact postal). Fin 2016, dans le Morbihan, 96, 8 % de la population bénéficient d'un point de contact postal à moins de 5km et moins de 20 mn de trajet automobile.

Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, la Poste est soumise par la loi à une **règle d'adaptabilité** afin de prendre en compte l'évolution des usages et la fréquentation de ses bureaux de poste. Elle doit donc adapter son réseau, notamment par la recherche de partenariats publics ou privés.

Ainsi, au 30 juin 2017, la présence de la Poste dans le département du Morbihan s'appuie sur 208 points de contact desservant 197 communes (dont six îles). Il s'agit de :

— **Bureaux de poste gérés en propre (108 points)**, dont 4 labellisés MSAP (Rohan, Cléguérec, Sérent et Férel)

— **Agences postales communales (75 points)**, dont 1 agence postale intercommunale intégrant une MSAP à la Trinité Porhoët ;

— **Relais postes gérés par des commerçants (25 points)**.

Le territoire du Morbihan est également organisé en **780 tournées de distribution du courrier.** Ces tournées sont assurées 6j/7. 100 % des communes du département sont desservies.

Évolutions récentes et projets en cours

La Poste a participé à la création du relais de services publics (RSP) de La Trinité Porhoët, labellisé MSAP, et est partenaire du PIMMS de Lorient.

La Poste a équipé :

— le bureau de poste rural de Guilliers d'un distributeur de billets, accessible à tous depuis l'extérieur ;

— presque toutes ses agences postales communales de tablettes numériques qui permettent l'accès aux services fournis par d'autres opérateurs nationaux.

- **Les mutualisations externes depuis le 1er janvier 2017 :**

—*Au 1er semestre 2017 :*

La Poste a réalisé la transformation du bureau de poste de Guer Coetquidan en Relais Poste. Celui de Bréhan devient une Agence Postale Communale.

A Péaule, La Poste a accompagné le projet de rénovation du centre bourg : le bureau de poste impacté par les travaux est devenu un Relais Poste pour une période allant de juin 2017 à juin 2018, puis évoluera en Agence Postale Intercommunale qui mutualisera les services postaux, ceux de la médiathèque et du point d'accueil touristique.

Au Guerno, La Poste a créé ex-nihilo, un Relais Poste Commerçant. Cette création fait suite aux travaux menés entre La Poste et le Président de la communauté de communes Arc Sud Bretagne qui souhaitait mailler son territoire d'une offre mutualisée de services postaux et d'accueils touristiques largement ouverts.

— *Au 2nd semestre 2017 :*

La Poste réalisera la transformation du bureau de poste de Ruffiac en Relais Poste Commerçant et ceux de La Trinité sur Mer et Larmor-Baden en Agences postales communales.

- **Les mutualisations internes : le Facteur-Guichetier :**

La Poste déploie également un nouveau type de mutualisation de services : le facteur-guichetier (FG). L'installation de 1000 FG avant fin 2017 est un objectif national (fin mars 2017, 600 FG étaient déployés).

Ce service intéresse principalement les bureaux de poste à faible activité et à faible amplitude d'ouverture mais pour lesquels les maires ne souhaitent pas d'évolution de statut.

Le FG est un facteur qui assure une tournée de distribution du courrier à 50 % de sa journée de travail et ouvre le guichet durant les 50 % restants.

4 FG sont en place dans le Morbihan à Séglien, Ploerdut, St Dolay et Berné.

D'autres services FG vont être déployés dans les prochains mois à Guern (Octobre 2017), Gavres (novembre 2017), Port Louis (novembre 2017), Peillac (décembre 2017), Molac (décembre 2017), Etel (novembre 2017) et Camors (décembre 2017).

- **Les nouveaux services à domicile des facteurs :**

La Poste s'oriente vers la recherche de nouvelles missions pour ses facteurs.

La baisse des volumes du courrier (en moyenne -5% par an depuis 2008) conduit à repenser l'activité du facteur. Tous les facteurs du Morbihan (et de France) sont équipés de smartphone leur permettant de proposer des nouveaux services de proximité : vigie urbaine, veille à domicile, « veiller sur mes parents », livraison de médicaments, portage de pressing, collecte de colis dans les boîtes aux lettres des particuliers, etc.

Les nouveaux services :

Code de la route : en mai 2016, La Poste a reçu l'agrément de l'Etat pour l'organisation de l'examen du code la route. Un an après, elle a ouvert 500 sites d'examen.

Dans le Morbihan, La Poste a ouvert 8 centres d'examen (2 x Vannes, Lanester, Lorient, Pontivy, Guémené-sur-Scorff, Auray et Ploërmel). Ces sites proposent près de 500 places d'examen chaque semaine et permettent aux candidats de passer leur examen dans des délais très courts et en choisissant le créneau horaire qui leur convient le mieux. Dans chaque site, des postiers sont formés aux missions d'examinateurs.

De juillet 2016 à mi-mai 2017, 6700 Morbihannais ont passé leur examen du code de la route dans un site postal.

Plan d'actions

Action 2.8 : Poursuivre le renouvellement du réseau postal et de l'offre de services en l'adaptant aux besoins des populations et des territoires

Le **contrat de présence postale territoriale signé en janvier 2017 et valable pour la période 2017-2019** a pour but d'adapter le rôle de La Poste dans un contexte de développement du numérique et d'un déclin de la fréquentation.

Cette adaptation doit se faire en collaboration avec les Collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux, en particulier les commerçants et les buralistes. **Ce contrat vise à adapter la présence postale aux besoins des populations et des territoires** en prenant acte des nouveaux usages du public et de l'importance du numérique.

—D'une part, **le réseau postal doit évoluer** en tenant compte de la mission d'aménagement du territoire de la Poste et des contraintes économiques :

- soit en réajustant l'amplitude d'ouverture du bureau de poste au niveau de la fréquentation,
- soit en recherchant avec le maire, des solutions de mutualisation du service postal avec d'autres services (mairie, commerce, acteurs de l'économie sociale et solidaire…)
- soit en mutualisant en interne (service Facteur–Guichetier)
- soit en recherchant, avec les acteurs locaux, de nouveaux modes de mutualisation de services

L'adaptation des horaires fait l'objet d'une concertation entre La Poste et le maire.

Le changement de statut d'un bureau de poste ne peut se faire sans un accord formalisé du maire.

Plusieurs projets de réduction des horaires ou de recherche de mutualisation sont en cours dans le Morbihan. Tous les territoires sont concernés dès lors que le constat est fait d'une non-équation entre l'amplitude d'ouverture et l'activité réelle du bureau de poste.

—D'autre part, **les offres de service doivent être adaptées** aux nouveaux besoins des populations. Le développement de nouveaux équipements informatiques à la disposition du public vise également à s'adapter aux nouveaux usages du public. Il doit par ailleurs permettre de réduire la fracture numérique. Les clientèles fragiles doivent être accompagnées dans cette démarche grâce à des dispositifs de formation spécifique.

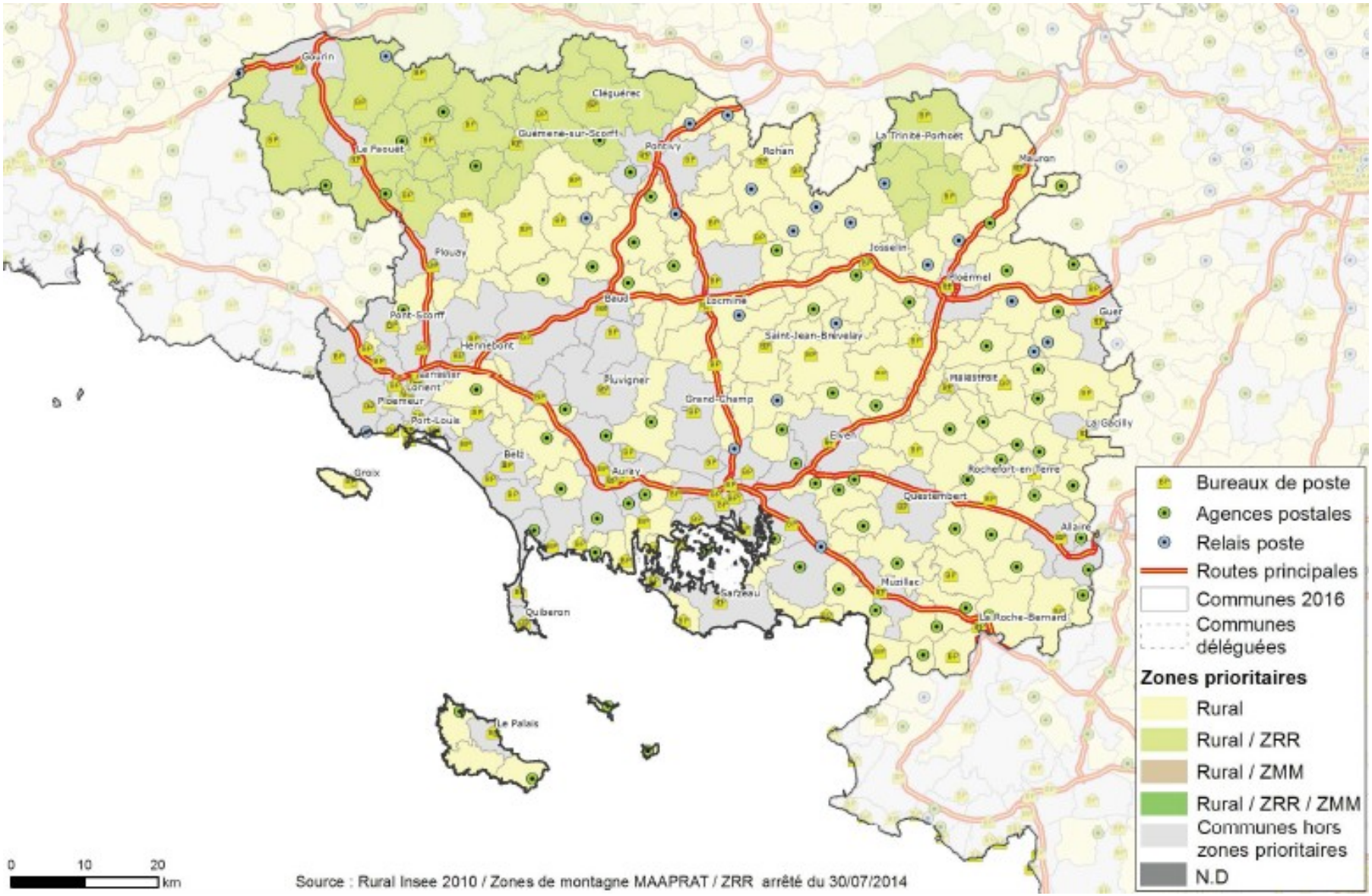
Bureaux de poste
Agences postales
Relais poste
Routes principales
Communes 2016
Communes déléguées
Zones prioritaires
Rural
Rural / ZRR
Rural / ZMM
Rural / ZRR / ZMM
Communes hors zones prioritaires
N.D
0
10
20
km
Source : Rural Insee 2010 / Zones de montagne MAAPRAT / ZRR arrêté du 30/07/2014
Gourin
Cléguérec
Guémené-sur-Scorff
Pontivy
Rohan
La Trinité-Porhoët
Mauron
Le Faouët
Plouay
Josselin
Ploërmel
Baud
Locminé
Guer
Pont-Scorff
Hennebont
Saint-Jean-Brévelay
Lanester
Lorient
Pluvigner
Malestroit
Ploemeur
Grand-Champ
Port-Louis
La Gacilly
Belz
Even
Groix
Auray
Rochefort-en-Terre
Questembert
Allaire
Muzillac
Sarzeau
Quiberon
La Roche-Bernard
Le Palais

Axe n° 3 : Les services de santé

Contexte de l'offre de soins dans le Morbihan

L'offre de santé du Morbihan est dense mais la répartition est inégale sur l'ensemble du territoire départemental. L'offre de soins est comparable à celle observée en France métropolitaine. Face aux inégalités de répartition, l'enjeu est de faire évoluer les organisations professionnelles pour répondre aux aspirations des nouveaux professionnels et aux évolutions souhaitées par les professionnels en exercice. Le travail collectif doit être favorisé et l'exercice coordonné entre professionnels de santé doit permettre de décloisonner les différents secteurs d'intervention pour apporter une réponse aux besoins de la population. Les différentes organisations de professionnels doivent y contribuer.

16 établissements publics dont 2 centres de référence le CHBA (centre hospitalier Bretagne Atlantique) et le CHBS (centre hospitalier Bretagne Sud), les hôpitaux de Pontivy et de Ploërmel et les ex- hôpitaux locaux.

2 établissements publics de santé mentale : - Établissement public de santé mentale à Saint-Avé
- Établissement public de santé mentale à Caudan

(Les centres médico-psychologiques rattachés à ces établissements : Auray, Hennebont, Lorient, Muzillac, Ploërmel, Pontivy, Vannes).

2 établissements privés de santé mentale : - Clinique du Golfe
- Clinique Saint-Vincent

27 établissements du secteur privé dont 5 établissements de courte durée, 6 établissements de soins de suite et de réadaptation dont 2 spécialisés dans les conduites addictives, 10 centres de dyalise et 4 autres établissements privés.

Structures hospitalières en Médecine-Chirurgie-Obstétrique

Source : ARHGOS hors HAD au 01/01/2014 (autorisations)
Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2015
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

0 30 60 km

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

Département du Morbihan

Equipements :
Etablissements de santé

24 janvier 2017

Equipements et services

- Plus de 20 (2)
- de 6 à 20 (9)
- de 1 à 5 (127)
- aucun (123)

Equipements par service

- Ets courts séjours
- Ets moyens séjours
- Ets longs séjours
- Urgences
- Maternité
- Centres de soins
- Hospitalisation à domicile
- Maison pluridisciplinaire
- Pharmacie

Conception : DDTM du Morbihan
Source données : RT / EOT
Référentiel : INSEE 2015
BD PARCELLAIRE ® ©IGN - PARIS - édition 2009

Accessibilité aux équipements et établissements de santé

L'offre de soins ambulatoires se structure et intervient en complémentarité des établissements.

Concernant le premier recours, la densité des médecins est relativement favorable dans le Morbihan par rapport à la densité bretonne et la densité de la France métropolitaine. Un quart des médecins a plus de 60 ans. Leur densité est de 94 pour 100 000 habitants. Elle est très proche de la moyenne nationale. La densité des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes, orthophonistes, pédicures podologues et sages-femmes libérales est plutôt favorable par rapport à la région. Le territoire morbihannais est bien doté en infirmiers. La densité est faible dans certains secteurs pour les orthophonistes et proche de la moyenne régionale pour les diététiciens.

Le zonage pluriprofessionnel (février 2014) montrait :

- 9 zones prioritaires : Belle Ile, ile d'Houat, Malestroit, Locminé, Bubry, Guéméné sur Scorff, Le Faouët, La Trinité Porhoet et Ménéac.
- 11 zones fragiles : Ile aux moines, Belz, Saint-Anne d'Auray, Elven, Allaire, Guer, Mauron, Josselin, Pontivy, Gourin, et Groix.
- 6 zones à surveiller : Baud, Quiberon, Sarzeau, La Roche Bernard, La Gacilly et Ploërmel.

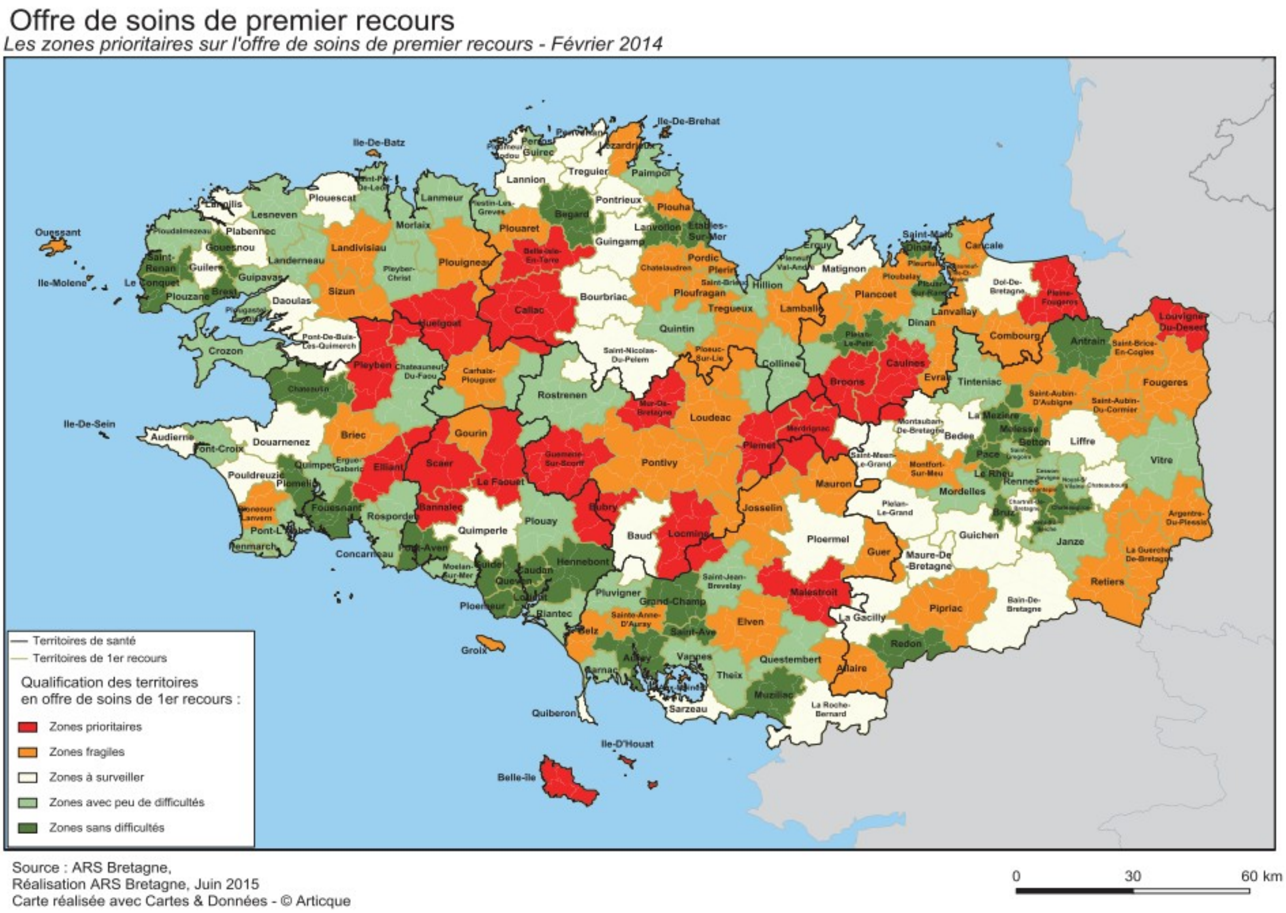

Un **nouveau zonage sera publié début 2018**. Il concerne des zones définies comme prioritaires et éligibles à toutes les aides à l'installation, des zones d'action complémentaires éligibles aux aides à l'installation comme le contrat d'engagement de service public ou de praticien territorial en médecine générale et des zones non éligibles aux aides.

En Bretagne, 9,96 % de la population sera concernée par le zonage d'intervention prioritaire, 34, 07 % par le zonage d'action complémentaire et 55,97 % par le zonage non éligible aux aides.

Dans le Morbihan les zones suivantes sont concernées :

- **Zones d'intervention prioritaire** : Quiberon, La Gacilly. Le Faouët, Malestroit, Pontivy.
- **Zones d'action complémentaire** : Baud, Belle Ile, Carnac, Elven, Guéméné sur Scorff, Groix, Josselin, Locminé, Plouay, Pluvigner, Sarzeau.

La proposition du zonage a été soumise à la proposition des acteurs au cours des mois de septembre et octobre 2017. Le nouveau zonage sera publié par l'ARS le Ier janvier 2018.

Densité des professionnels de santé

La densité des **médecins spécialistes** est proche de la moyenne régionale. La pédiatrie se caractérise par des effectifs de médecins vieillissants. En anesthésie réanimation et en gynécologie –obstétrique il y a un déficit de praticiens. La psychiatrie est également sous dotée. L'ophtalmologie présente également une démographie défavorable. Pour toutes ces spécialités le nombre de médecins âgés de plus de 60 ans est élevé. Au niveau de leur répartition des inégalités existent quelles que soient les spécialités médicales. Les modes d'exercice évoluent (exercice mixte : salarié/libéral) et conduisent de plus en plus les médecins spécialistes à s'installer sur les pôles urbains à proximité des plateaux techniques. Cette tendance impacte fortement l'accès aux soins des populations les plus éloignées.

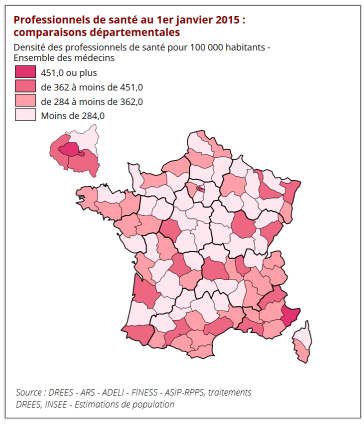

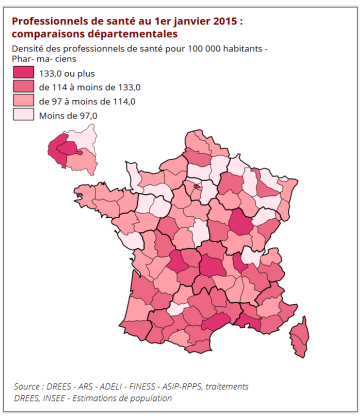

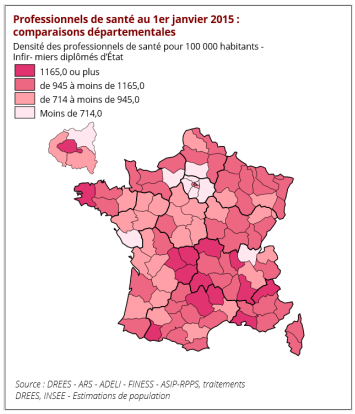

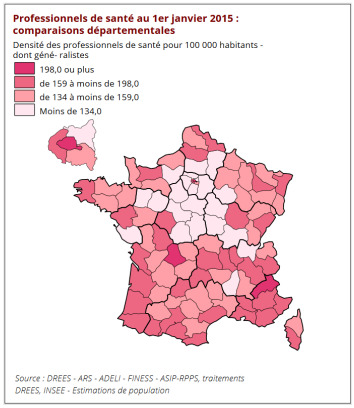

Le réseau des **officines de pharmacie** au nombre de 255 permet une offre de proximité mais certaine officines sont en difficulté en milieu rural. Les pharmaciens ne réussissent pas à vendre leur officine lors de leur départ en retraite dans les petites communes rurales. Beaucoup de regroupements d'officines permettent néanmoins de maintenir une offre de proximité.

Offre en officines de pharmacie

Qualification des zones sur l'accès aux officines de ville en Bretagne - Mai 2014

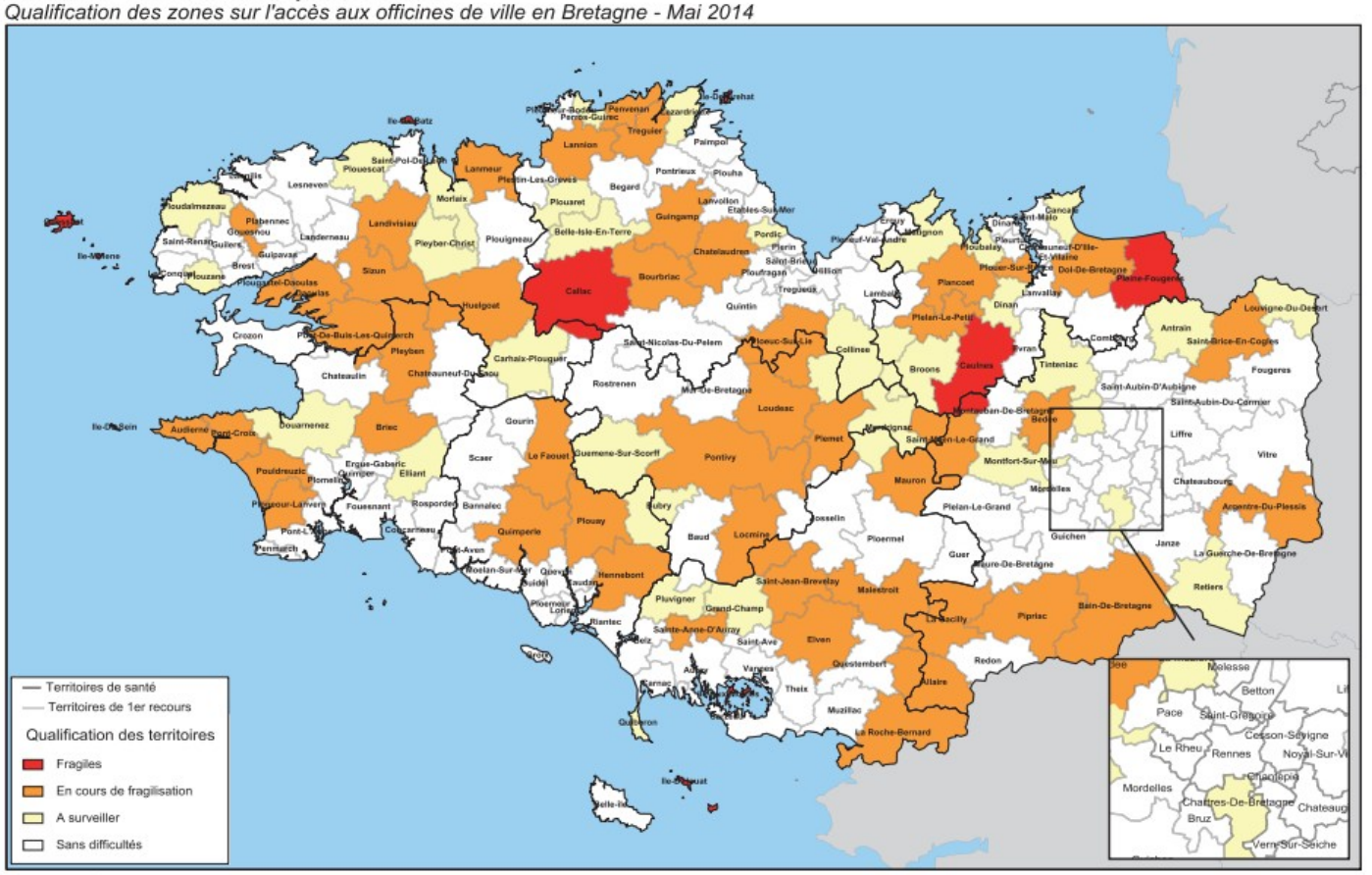

Source : ARS Bretagne,
Réalisation ARS Bretagne, Juillet 2015
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Les **laboratoires d'analyses médicales** au nombre de 8 ont subi de nombreux regroupements mais sont bien répartis sur le département.

Professionnels de santé libéraux en exercice dans le Morbihan au Ier janvier 2016 :

- 1151 médecins généralistes
- 1047 médecins spécialistes
- 7981 infirmiers
- 1076 masseurs kinésithérapeutes
- 453 chirurgiens-dentistes
- 169 pédicures podologues
- 284 orthophonistes
- 243 sages-femmes

Le réseau des transports sanitaires est bien implanté en milieu urbain comme en milieu rural et permet le transport des patients les plus isolés vers les lieux de soins et de consultations. En milieu rural, une grande partie de l'activité des taxis se maintient grâce à leur conventionnement avec l'assurance maladie pour le transport des malades assis et le transport des enfants et adultes handicapés.
72 entreprises de transports sanitaires agréées sont réparties sur l'ensemble du territoire Le nombre de véhicules de transports sanitaires disposant d'une autorisation est de 405.
En raison des difficultés d'accès aux soins, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention est essentiel. Afin de pallier aux inégalités territoriales l'enjeu est de s'appuyer sur des structures territoriales et sur des professionnels de santé intervenant en milieu local et engagés dans des formes d'exercice coordonné.

Développement de projets locaux : maisons et pôles de santé et nouvelles formes de coordination

- **Maisons et pôles de santé**

La Bretagne s'est investie très fortement dans la mise en place de projets de santé favorisant le regroupement de professionnels de santé pour maintenir une offre de soins sur les territoires les plus fragilisés. En lien avec l'ARS, les services de l'État (Préfecture), le Conseil Régional et les collectivités locales, l'assurance maladie et les unions régionales des professionnels de santé des groupes de professionnels ont été accompagnés dans la mise en place de projets collectifs. La plupart des structures outre les médecins généralistes regroupent des médecins, des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes. D'autres professions pédicures-podologues, orthophonistes, sages-femmes et diététiciens participent également à l'activité. Différents types d'aides favorisent la mise en place de structures coordonnées dans les zones prioritaires : aides financées par l'ARS, aides conventionnelles, aides des collectivités territoriales, aides de L'État.

L'intérêt des coordinations de professionnels est de permettre la **continuité et l'organisation des soins** et de favoriser la mise en place de **prises en charge pluridisciplinaires**. Les locaux communs permettent aussi un meilleur recours aux soins pour les patients. Une évaluation menée en 2015 par l'ARS a mis en évidence l'intérêt des maisons de santé pour le maintien et le renforcement de l'offre de soins sur les territoires et l'amélioration de l'offre pour la population.

Les conditions d'accès aux soins sont améliorées. Les collectivités ont favorisé la mise en place de locaux collectifs et se sont parfois investies dans des projets immobiliers. Les difficultés d'accès aux soins concernent non seulement les secteurs ruraux et semi-ruraux comme les pays du Faouët, de Ploërmel et de Pontivy mais également le littoral et les îles. De plus en plus de villes moyennes et de quartiers des villes les plus importantes rencontrent des problèmes de démographie médicale.

L'assurance maladie finance désormais les modes d'exercice coordonné par le biais des accords interprofessionnels. La pérennité est ainsi assurée pour le financement des actions mises en place. Les temps de réunion des professionnels, le suivi des patients en situation complexe, la mise en place de protocoles et le développement d'actions de santé publique sont financés. La coordination des équipes peut aussi être indemnisée.

Les sites suivants, dont le projet de santé a d'abord été validé par l'ARS, sont entrés dans l'accord interprofessionnel : Guer, Mauron, Questembert. Des contacts sont pris avec les sites de Bréhan, Ploerdut et Réguiny déjà engagés dans l'accord arbitral pour y entrer.

Les sites de Gourin, Groix, Kervignac, Malestroit, Plouay seront prochainement concernés par ces accords.

Seuls les projets situés dans des zones dites prioritaires en raison des difficultés de démographie des professionnels de santé bénéficient d'un soutien financier.

Les professionnels peuvent aussi se concerter dans le cadre de pôles de santé qui concernent des professionnels installés ou non dans des locaux communs ou sur une ou plusieurs communes. Un projet de santé est élaboré et permet une meilleure organisation et la continuité des soins ainsi qu'une prise en charge pluridisciplinaire des patients sur les territoires concernés. Le développement et la constitution d'équipes de soins primaires et de communautés de professionnels de santé permettra aux professionnels de santé libéraux de s'organiser pour une meilleure prise en charge des patients de leur territoire.

20 projets de maisons de santé ont été validés et 10 nouveaux projets sont en cours d'élaboration. Sur certains sites un projet de collaboration entre les professionnels a été validé bien que les professionnels interviennent dans le cadre d'un pôle de santé concernant d'une ou plusieurs communes qui peuvent continuer à travailler dans leurs propres locaux. La pérennité de certains projets est remise en cause si les professionnels investis ne sont plus présents.

Territoire 3: Gourin, Groix, Kervignac, Le Faouët, Plouay, Inguiniel.

Territoire 4: Belle Ile, Guégon, Guer, Josselin, La Chapelle Caro, Malestroit, Mauron, Ménéac, Questembert

Territoire 8: Bréhan, Cléguérec, Guéméné sur Scorff, Ploerdut, Réguiny.

Projets en cours : Bubry, Cléguer, Etel, Hennebont, Inzinzac Lochrist, La Trinité sur Mer, Locminé, Saint-Philibert, Pontivy, Vannes (quartier de Ménimur)

Les maisons de santé pluridisciplinaires d'initiative publique situées en zone prioritaire (financement Etat FNADT) dans le Morbihan - Point de situation février 2018

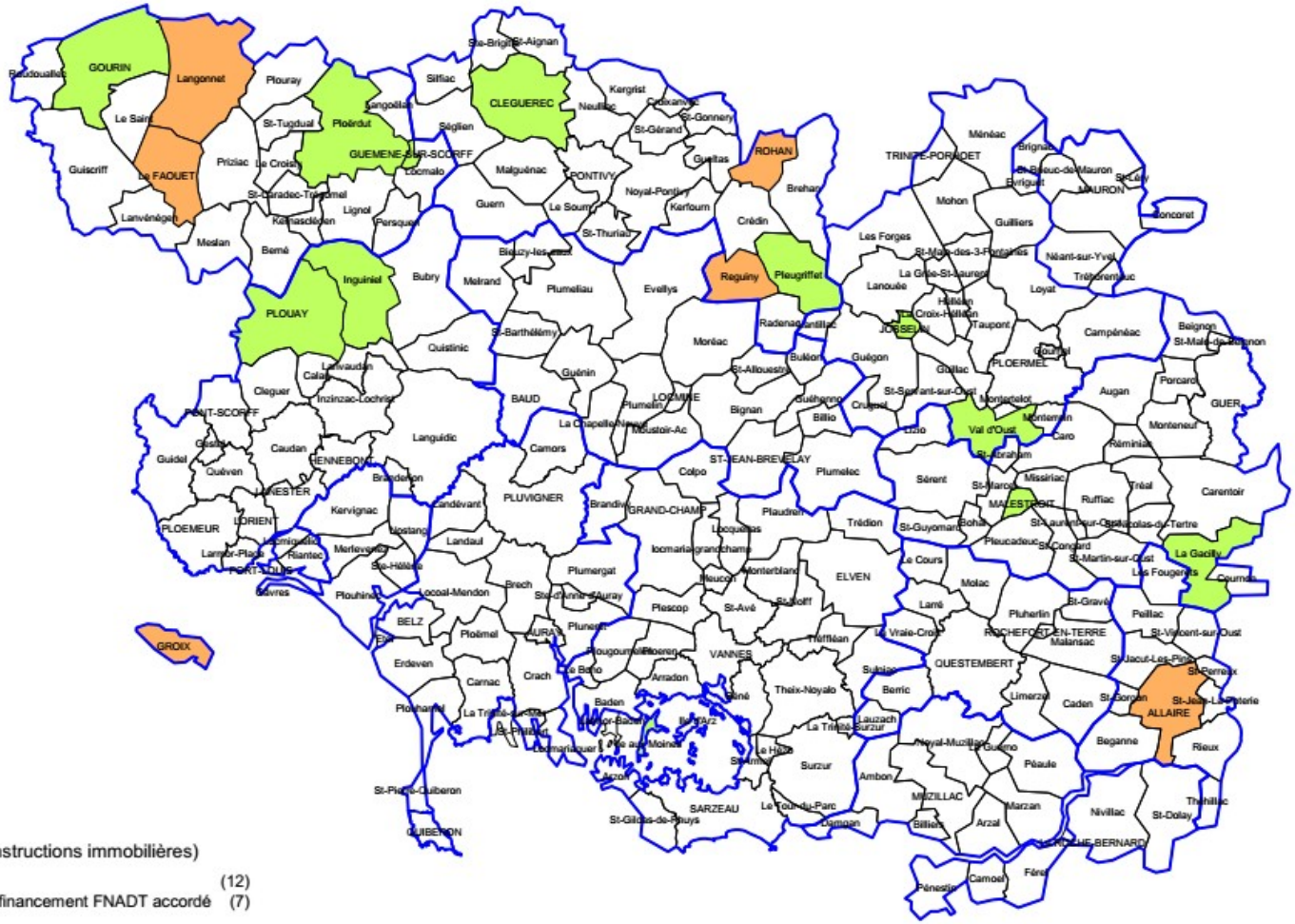

Maisons de santé (constructions immobilières)

- Ouvertes (12)
- Construction à venir, financement FNADT accordé (7)

Schéma départemental de coopération intercommunal au 1er février 2018

SCI/EP/SG/BDEE mis à jour le 1er Février 2018

- **Développement de coopérations interprofessionnelles**

L'ARS participe en lien avec la Haute Autorité de Santé au déploiement de protocoles de coopérations permettant la délégation d'actes des médecins généralistes vers les infirmiers : troubles cognitifs, BPCO (bronchopneumopathie chronique) chez les patients tabagiques, suivi et dépistage du diabète, maladie cardio-vasculaire. Des protocoles permettent également aux ophtalmologistes de déléguer certains actes aux orthoptistes.

Dans le souci de la meilleure prise en charge des patients, des missions d'appui à la coordination de parcours complexes se sont développées. Les réseaux de santé thématiques se sont regroupés ou sont en cours de regroupement en **plateformes territoriale d'appui (PTA)** pour mettre en œuvre cette orientation préconisée par la loi de modernisation du système de santé. Les PTA auront pour missions d'offrir un appui aux professionnels de santé pour des prises en charge complexes. Ce sont des dispositifs polythématiques.
Des réseaux spécifiques sont néanmoins déployés au niveau départemental :

- Réseau périnatalité, réseau de parcours coordonné pour les patients atteints de troubles de l'apprentissage, etc.

Des groupes qualités regroupant des médecins basés sur un engagement collectif au sein d'un même territoire permettent des échanges de pratiques et de rompre l'isolement des professionnels. Plusieurs évaluations ont permis de montrer une amélioration de l'efficience des soins.

L'offre de premier recours est aussi complétée par l'offre à destination des personnes âgées. L'offre en structure médicalisée est moins importante qu'au niveau national alors que le taux d'équipements en structures d'hébergement non médicalisé est supérieur à la moyenne nationale. La structuration de l'offre de soins de proximité et le développement des dispositifs de coordination contribue à l'amélioration de la prise en charge personnes âgées et à leur maintien à domicile. Elle permet le repérage précoce des fragilités et le développement d'actions de prévention. Une offre d'information et de prévention est mise en place au travers de l'action des comités locaux d'information et de coordination. (CLIC). Des dispositifs de coordination et d'intégration du parcours des personnes âgées sur les territoires ont été mis en place par l'ARS et les conseils départementaux.

La mission d'information et d'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire sera concrétisée par la mise en place d'un répertoire opérationnel de ressources. Un accueil téléphonique devrait permettre d'orienter vers les professionnels de santé, vers les établissements, vers le CLIC pour offrir une réponse adaptée à la situation du patient sur le territoire. Selon

la situation de la personne, la plateforme territoriale d'appui a vocation à aider les professionnels à organiser les parcours des patients dont la situation est complexe.

L'offre à destination des personnes en situation de handicap présente un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale dans le Morbihan. Les disparités infrarégionales par type de service et de structures nécessitent un rééquilibrage tenant compte de l'attractivité des territoires. La demande d'une meilleure inclusion des personnes et l'évolution du secteur par la mise en place de démarche telle que « la réponse accompagnée pour tous » oblige à repenser la configuration du secteur.

À terme les plateformes territoriales d'appui devront offrir des réponses adaptées pour la prise en charge du handicap dans des situations complexes. La maison départementale des personnes handicapées(MPDH) gardera sa vocation d'information et d'orientation des publics en situation de handicap. Elles continueront à proposer un accompagnement médico-social tout en continuant à évaluer les situations et en adaptant les propositions de prise en charge.

Mise en place de la permanence des soins ambulatoires

Pour maintenir un accès aux soins les organisations professionnelles se sont organisées en lien avec l'ARS pour réorganiser et diminuer les **secteurs de permanence des soins**. Dans la plupart des secteurs de garde un lieu unique de garde a été identifié pour faciliter la mise en œuvre de la permanence des soins. Le département comporte des secteurs de garde urbains, des territoires ruraux et semi-ruraux et des territoires iliens. Les patients sont accueillis les soirs de semaine, les journées de week-end et les jours fériés :

- de 20 h à minuit tous les soirs de la semaine
- de 14 h à 20 h le samedi
- de 8 h à 20 h les dimanches et jours fériés

A Lorient et Vannes, la permanence des soins est également assurée par SOS Médecins qui dispose de maisons médicales de garde.

La permanence est organisée en nuit profonde par **les associations SOS**. Dans les secteurs ruraux des effecteurs mobiles se déplacent éventuellement, le département étant divisé en 2 secteurs: secteur Ouest et Secteur Est.

L'effection mobile permet de répondre aux besoins de visites incontournables et couvre les horaires suivants :

- de 20 h à 8 h du matin tous les soirs de semaine
- de 14 h à 20 h en journée le samedi et de 8h à 20h les dimanches et jours fériés
- L'effection mobile permet de répondre aux besoins de visites incontournables.

La régulation libérale au centre 15 couvre les nuits tous les jours de la semaine de 8 h à 20 h et les journées du samedi de 12 h à 20 h ainsi que les journées de dimanche et jours fériés de 8 h à 20 h.

- **Maisons médicales de garde**

Douze maisons médicales de garde ont été mises en place et accueillent les patients tous les soirs de 20 h à minuit, les samedis de 14 h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8 h à 20 h. Dans les secteurs non pourvus de maisons médicales de garde la permanence se tient au cabinet médical de garde. Pour faire face à l'afflux touristique des maisons médicales de garde ont été mises en place à Quiberon et Sarzeau pendant les mois de juillet et août et pendant les longs week-ends.

Plusieurs secteurs de garde sont équipés de maisons médicales de garde :Maison Médicale de Garde d'Auray, Maison Médicale d'Hennebont, Maison Médicale de Garde de Locminé, Maison Médicale de Garde de Lorient et Maison Médicale de Garde de SOS Médecins ,Maison Médicale de Garde de Nivillac ,Maison Médicale de Garde de Ploërmel ,Maison Médicale de Garde de Pontivy, Maison Médicale de Garde de Vannes Maison Médicale de Garde de SOS Médecins.

Pendant la période estivale et certains longs week-ends des permanences sont assurées dans les Maisons Médicales de Garde de Quiberon et de Sarzeau.

La Bretagne se caractérise par une couverture totale de la permanence des soins toutes les nuits de semaine, les dimanches et jours fériés. L'accès à la permanence des soins se fait par un numéro unique le 15. Des médecins assurent une régulation libérale au centre 15. La prise en charge des patients doit être assurée au même niveau que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

Nombre de secteurs de garde :

- 2 secteurs urbains sur lesquels intervient l'association SOS.
- 11 secteurs ruraux et semi-ruraux
- 2 secteurs estivaux
- 4 secteurs iliens
- 2 secteurs d'intervention de l'effection mobile durant les nuits, week-ends et jours fériés pour l'ensemble du territoire départemental.

Dans les secteurs urbains la permanence est organisée en nuit profonde par les associations SOS et dans les secteurs ruraux des effecteurs mobiles se déplacent éventuellement.

- **Permanence des soins dentaires**

La permanence des soins dentaires a été mise en place en 2015 et permet d'avoir recours à un chirurgien-dentiste les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h.

- **Recours aux transports sanitaires et à l'urgence**

Une permanence de **transports sanitaires** est assurée sur l'ensemble du territoire durant les nuits et les journées de dimanches et de jours fériés. Le SAMU et les SMUR (Pontivy, Ploërmel et Lorient) assurent la réponse à l'urgence. La réponse est également apportée par les services départementaux d'incendie et de secours qui interviennent aussi lorsqu'il y a carence des autres acteurs.

Les communes de Pénestin, Camoel, Férel, Saint-Tugdual et Saint Caradec Trégomel ont un temps supérieur de 30 minutes d'**accès aux urgences**.

Accès aux soins d'urgence

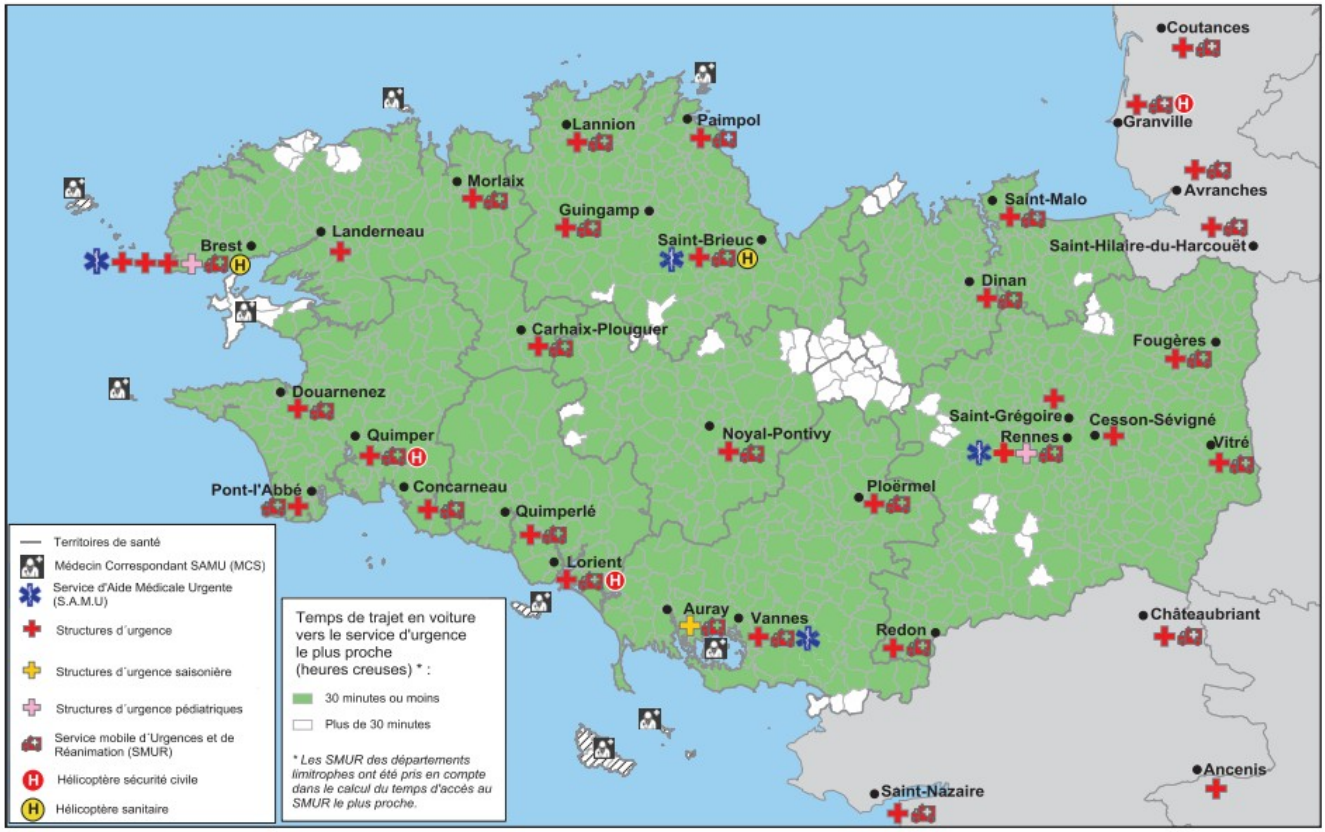

Source : ARHGOS au 01/01/2015 (autorisations), ARS Bretagne, distancier INSEE Août 2012
Réalisation ARS Bretagne, Juillet 2015
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Concernant l'**accès aux maternités,** Quiberon est à plus de 45 minutes et 39 communes ont un temps d'accès compris entre 30 et 45 minutes.

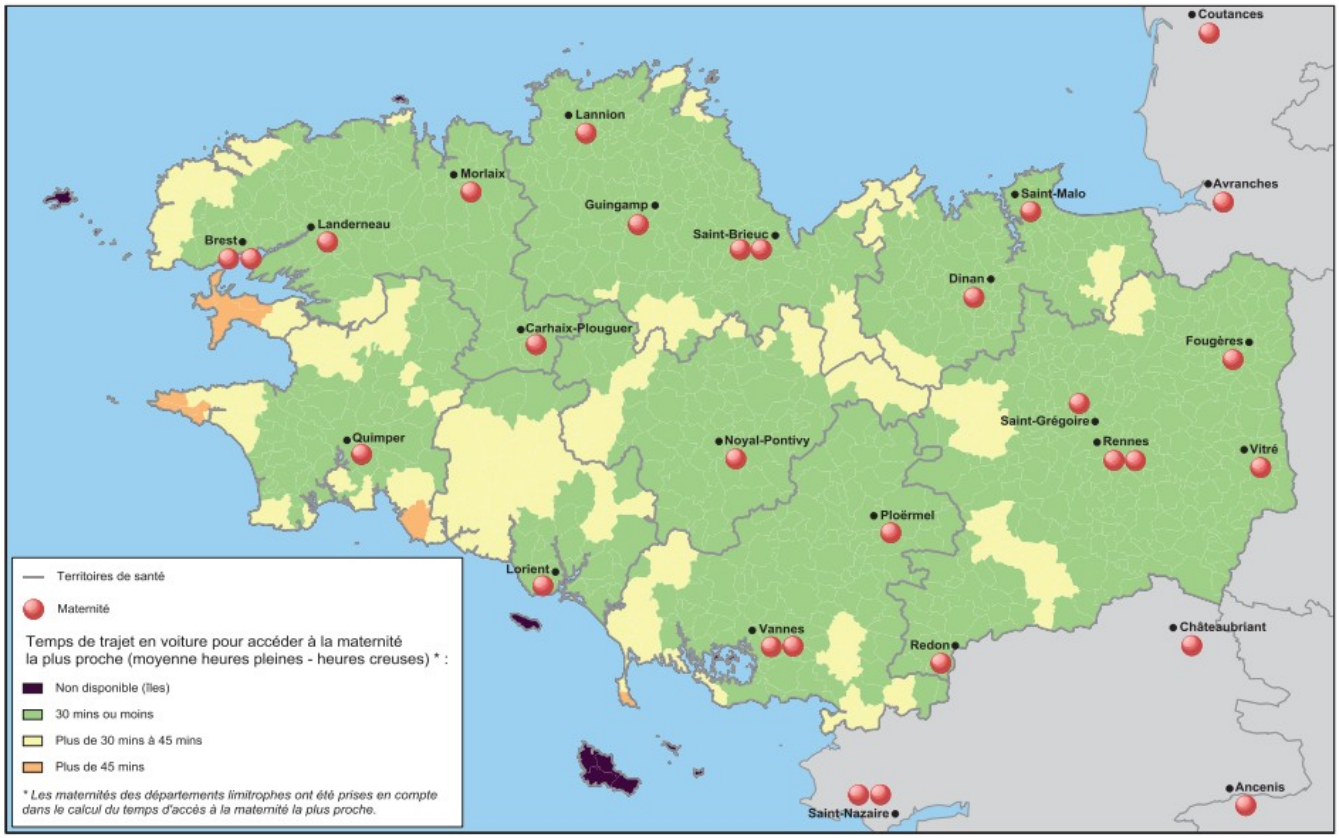

Source : ARHGOS au 01/01/2015 (autorisations), distancier Odomatrix Août 2010
Réalisation ARS Bretagne, Juillet 2015
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Consolidation de l'offre de soins en santé

L'offre de soins est consolidée par le développement d'équipements et d'outils favorisant le maillage territorial de l'offre de soins.

- **Maillage territorial**

  - ✔ **GHT : groupement hospitalier de territoire :**

La mise en place des groupements hospitaliers de territoires a permis de rapprocher les établissements de santé du département et de renforcer la coordination des professionnels de santé. Les modalités de coopération entre les établissements d'un même territoire sont ainsi précisées en termes de filière de soins et par la mutualisation de certaines fonctions supports.

Cette organisation permet de maintenir des soins de qualité à un niveau de proximité. Le rapprochement avec les établissements médico-sociaux et les maisons et centres de santé permettra à ces structures de bénéficier d'équipements performants et facilitera les échanges entre professionnels. Un conseil territorial de santé est réuni dans chaque territoire. C'est une instance de concertation qui réunit les acteurs de la santé et les représentants des usagers.

- GHT Bretagne Sud Lorient-Quimperlé : Territoire 3
- GHT Brocéliande Atlantique Vannes –Ploërmel : Territoire 4
- GHT Pontivy –Loudéac : Territoire 8

✔ **CLS : Contrats locaux de santé** :

La mise en œuvre des contrats locaux de santé permet d'améliorer l'accès aux soins. Il permet de mettre en œuvre le projet régional de santé à une échelle locale et peut concerner la promotion de la santé et la prévention, l'offre de soins hospitalière, l'accompagnement médico-social. Les contrats sont signés par l'ARS et les collectivités territoriales. Le contrat renforce le partenariat entre le conseil départemental, l'assurance maladie et les unions régionales des professionnels de santé.

- CLS des îles du Ponant : convention de déclinaison du CLS.
- CLS de Belle Ile et des îles du Ponant : Belle Île, Houat, Hoëdic, Groix, Ile aux Moines et Île d'Arz.
- CLS de Ploërmel
- CLS du pays Centre Ouest Bretagne
- CLS de Redon (cantons Allaire, La Gacilly)

L'offre de soins est aussi soutenue par la mise en œuvre d'outils favorisant le maintien de professionnels sur le territoire.

Le développement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

➢ **Télémédecine**

La télémédecine permet le transfert et l'interprétation d'images à distance entre les différents professionnels de santé ainsi que la téléconsultation réduisant ainsi les déplacements des patients et optimisent les temps d'intervention des professionnels. Différentes expériences ont été menées.

Les consultations en psychiatrie évitent aux patients de se déplacer. Ainsi les patients des îles n'ont pas l'obligation de se déplacer pour toutes les consultations. Le patient bénéficie toujours d'un accompagnement de patient lors des séances de télémédecine. Le projet Télépsy permet ainsi à l'EPSM Saint Avé d'apporter une réponse adaptée aux personnes hébergées en EPHAD.

Le projet Téléhpad permet aux un lien entre les EHPAD et les établissements de santé via des salles de téléconsultation en médecine spécialisée (gériatrie, psychiatrie, dermatologie, cardiologie et neurologie).

La télémédecine peut également être utilisée pour le traitement à distance des plaies chroniques. Grâce à la télémédecine, les infirmiers intervenant à domicile et dans les établissements peuvent être en contact avec les médecins spécialisés sur le traitement des plaies chroniques. La clinique des Augustines expérimente les lunettes connectées pour la téléconsultation des plaies chroniques.

Diverses expériences de télémédecine sont développées par les établissements :

- suivi des dispositifs cardiaques implantables par le CHBA
- mise à disposition d'un radiologue expert en neuro-imagerie médicale en cas d'AVC pour le CHBS et le CHBA
- téléimagerie pour le centre hospitalier de Belle Ile et téléconsultations mémoire
- téléconsultations en psychiatrie entre EPSM Caudan et EHPAD de l'île de Groix (à venir).

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque par le pôle Shémas et programmation.

- **Systèmes d'information partagée**

De plus en plus de professionnels de santé mettent en place des systèmes d'information partagée et partagent les dossiers patients. Au sein des maisons et pôles de santé, de nombreux exemples de réunions pluridisciplinaires permettent la prise en charge de patients complexes y compris sur les aspects médico-sociaux. Les pharmaciens d'officine y sont associés pour la dispensation des médicaments. En milieu rural ils livrent les médicaments et vendent le matériel paramédical.

- **Élargissement des horaires d'accueil et organisation de permanences d'accueil**

Les modalités d'exercice coordonné permettent d'assurer l'organisation et la continuité des soins et d'élargir les plages d'accueil des patients et éventuellement d'assurer une permanence entre cabinets. Des plages sans rendez-vous sont également prévues.

- Mise en place du dispositif médecins correspondants SAMU (8 médecins dans le département du Morbihan)

4 médecins de Belle-Ile, 3 médecins de Groix et le médecin de l'Ille aux moines sont formés comme médecins correspondants SAMU.

Dans les zones où le temps d'intervention d'un SMUR est de plus de 30 minutes, des médecins se sont formés comme médecins correspondants SAMU. Ce dispositif concerne particulièrement les îles où un grand nombre de médecins généralistes ont été formés.

La mise en place de mesures d'incitation pour attirer les praticiens

- **Dispositifs d'incitation financière**

✔ **CESP Contrats d'engagement de services publics**

- 1 dans le Morbihan : Plumelin

Les étudiants peuvent bénéficier d'aides pendant leurs études à condition de s'installer dans des zones où la démographie médicale est fragile.

✔ PTMG Praticiens territoriaux en médecine générale

- 3 dans le Morbihan : Ménéac, Ploerdut et Vannes - Ménimur

Ce dispositif permet aux jeunes médecins de bénéficier d'une garantie de revenus s'ils s'installent dans des zones dites prioritaires.

- **Nouvelles mesures convention médicale et accord-cadre interprofessionnel**

Ce dernier accord permet la mise en place d'expérimentations pour optimiser les parcours de soins des patients en sortie d'hospitalisation ou à domicile, pour les patients en perte d'autonomie notamment atteints de pathologies chroniques ou de phytopathologies. Le financement inclut la possibilité de rémunérer les professionnels de santé libéraux exerçant dans les structures d'exercice coordonné ou de manière ponctuelle en EPHAD, SSIAD, HAD ou CMPP, etc.

Différentes mesures visent à faciliter l'installation de nouveaux médecins dans les zones les plus défavorisées ou à faciliter l'intervention de médecins exerçant dans les zones les plus favorisées. Les initiatives permettant de combiner exercice libéral et salariat sont encouragées.

- **Attractivité du territoire pour les praticiens et conditions d'accueil : Aides à l'installation**

Différentes aides à l'installation sont prévues pour les nouvelles installations par l'assurance maladie et les collectivités. Certaines collectivités se sont engagées dans la construction de locaux pour les professionnels et facilitent la venue des professionnels par la mise à disposition de logement pour les nouveaux professionnels et les stagiaires. Les professionnels sont incités à devenir maître de stage pour accueillir des professionnels et leur montrer l'intérêt de s'installer en milieu rural par exemple.

Les collectivités s'engagent en montrant l'avantage de s'installer dans leur territoire et en participant à des actions tel que le «Generalist Dating».

- **Soutien des établissements de santé : postes partagée entre salariat et exercice libéral**

Les liens entre médecine libérale et médecine hospitalière doivent être renforcés avec les hôpitaux locaux notamment pour favoriser les échanges entre établissements disposant de plateaux techniques et les communautés de professionnels de santé.

La mise en place des maisons de santé sera favorisée ainsi que les nouvelles formes d'exercice coordonné. Les professionnels s'impliquent peu à peu dans de nouvelles organisations en lien avec le développement de la prise en charge ambulatoire. La priorité sera donnée dans le projet régional de santé 2018-2022 au parcours des personnes.

La stratégie nationale de santé 2018-2022 soumise depuis le 7 octobre 2017 à la consultation du grand public favorisera l'innovation qu'elle soit organisationnelle, médicale, technologique ou numérique. Elle sera mise au service de tous pour répondre aux besoins prioritaires de santé.

Plan d'actions

Action 3.1 : Accompagner l'agence régionale de santé (ARS) dans le déploiement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et le développement des projets de santé

— **Décliner** au niveau du département le projet gouvernemental de doubler le nombre de maisons de santé sur le territoire national soit 1000 MSP d'ici 5 ans avec un dispositif d'appui financier (400M€) permettant d'atteindre cet objectif ;

— **Soutenir** les 20 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) déjà présentes sur le département, afin de consolider leur organisation et leur financement ;

— **Accompagner** les projets de MSP, notamment dans la définition du projet de santé sur la base des recommandations de l'ARS ;

— **Améliorer** l'accès aux soins de proximité en mettant en place, à défaut de projet de MSP, des « équipes de soins primaires » dans les territoires en situation de fragilité et dépourvus de MSP, afin de mener progressivement des actions répondant à des besoins identifiés localement (organisation de la continuité des soins le samedi matin, etc.).

Action 3.2 : Faciliter le maintien et l'installation des médecins (notamment jeunes) dans les territoires les plus fragiles

—**Décliner** au niveau du département le plan gouvernemental pour renforcer l'accès territorial aux soins via les mesures suivantes :

- aide à l'installation des médecins dans les territoires déficitaires via un dispositif financier de 200 M€ supplémentaires sur 5 ans au niveau national ;
- élargissement des zones bénéficiant de l'aide à l'installation des nouveaux médecins de 7 % à 14 % du territoire national ;
- création de 300 nouveaux postes de médecins partagés entre médecine de ville et pratique hospitalière à partir de 2018 ;

— **Soutenir l'installation des professionnels de santé dans les zones sous dotées identifiées par l'ARS :**

• en renforçant l'offre de contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA), de contrats d'engagement de service public (CESP) pour inciter à l'installation des jeunes médecins, de Contrats de Praticien Territorial en Médecine Générale (CPTMG) qui garantissent aux professionnels un revenu minimum.

• en améliorant l'attractivité de l'exercice médical en zones sous dotées grâce, d'une part, à une meilleure coordination des aides financières individuelles aux médecins généralistes dans le cadre des dispositifs existants et, d'autre part, à la création de conditions d'exercice attractives concourant à rapprocher les conditions d'exercice en milieu rural de celles recherchées par les médecins (point de garde fixe avec trajet effectué par le patient, travail en équipe, mutualisation des coûts et des moyens de fonctionnement, rémunération fixe).

— **Activer les leviers d'attractivité existants** que sont les hôpitaux et les zones urbaines, afin de renforcer les équipes médicales y exerçant et de les inciter à une pratique délocalisée en milieu rural un ou deux jours par semaine, pour les généralistes comme pour les spécialistes.

Action 3.3 : Garantir un accès de qualité aux services d'urgence en tout point du territoire

Réduire les temps d'accès et de prises en charge des soins urgents en zone blanche SAMU sur la base :

— d'une part, de l'amplification de la démarche de contractualisation « **médecins correspondant du SAMU** » afin de former davantage de médecins exerçant dans le département ;

— d'autre part, du déploiement de la **télémédecine** pour les soins urgents.

Action 3.4 : Renforcer l'accès à la télémédecine en faveur des patients vivant dans les territoires ruraux et dans les îles

Améliorer l'accessibilité et la proximité de l'offre de soins dans les territoires isolés du Morbihan en développant l'accès à la télémédecine, en particulier pour les **soins urgents** ainsi que pour les patients souffrant d'**affections de longue durée** ou résidant dans des **structures médico-sociales (EHPAD).**

Axe n°4 : Éducation, formation et emploi

Éducation

Enseignement du premier degré

554 écoles, 3 054 classes et 72 794 élèves, dont :

— 309 écoles publiques, 1601 classes et 36 862 élèves ;

— 245 écoles privées (dont 7 Diwan d'immersion bilingue et 6 hors contrat), 1 453 classes et 35 932 élèves.

Avec des écoles du premier degré majoritairement de petite taille : un tiers des écoles (105 publiques et 77 privées) ayant trois classes et moins.

95 % des communes du Morbihan ont au moins une école, mais seulement 73 % d'entre elles disposent d'une école publique, soit :

— **144 communes** avec une école publique et une école privée : dans 74 communes, l'école privée est engagée dans la réforme des rythmes scolaires, soit 51 % des communes ;

— **59 communes** sans école publique et avec une école privée : 5 d'entre elles ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires, soit 8,6 % des communes ;

— **41 communes** avec une école publique et sans école privée ;

— **12 communes** sans école publique ou privée.

À la rentrée 2016, l'enseignement privé sous contrat scolarise 49,4 % des élèves du premier degré, pourcentage en très légère augmentation depuis quatre ans.

Enseignement du second degré

- **Les collèges**

88 collèges qui accueillent 35 480 élèves et se répartissent entre :

— 43 collèges publics (dont 2 en réseau d'éducation prioritaire) et 16 864 élèves.

— 46 collèges privés (dont 1 Diwan d'immersion bilingue) et 18 616 élèves.

L'importance du réseau d'enseignement privé modère l'effet attendu de la sectorisation scolaire, notamment en termes de recherche de mixité sociale. L'ouverture des collèges aux acteurs socio-économiques de leurs territoires d'implantation est un enjeu identifié.

Le **Département est chargé de la construction, de l'entretien et contribue financièrement à leur équipement** (mobilier, électricité, accès aux équipements sportifs…). Le Conseil Départemental gère également les 350 agents techniques.

Le Département sert 2 millions de repas chaque année. Il apporte un service de qualité dans des locaux modernes et adaptés. **Les productions locales sont favorisées** : des initiatives ont déjà été lancées dans certains établissements pour créer des passerelles entre producteurs locaux et collèges. L'opération "Appro local 56" a ainsi permis la mise en œuvre d'un site internet favorisant les achats locaux par les collèges.

Le Conseil Départemental s'assure que les **repas soient accessibles à tous** en fixant le prix 2,95 € par repas pour les élèves demi-pensionnaires et 9,69 € par jour pour les élèves internes, (hors investissement). Le coût de revient moyen s'élève à 5,82 € et la journée d'internat à 21,81 € (hors investissement). Par ailleurs, l'aide Rest'o collège 56 consiste en la prise en charge par le Département d'une partie des frais de restauration et d'internat. Le dispositif permet à 30 % des demi-pensionnaires, soit 7 300 collégiens de bénéficier du soutien du Département pour déjeuner au collège.

Le Département assure un **bon niveau d'accès aux technologies dans les collèges.** Pour cela, il dote les établissements en serveurs, vidéoprojecteurs, tablettes numériques et ordinateurs (un ordinateur pour 5 élèves). En parallèle de la politique d'équipement, l'accent est mis sur l'accompagnement aux usages qui se traduit par :

- Des chargés de missions spécialisés qui interviennent dans les établissements pour former les enseignants à l'utilisation des outils numériques,
- La "Ticothèque" qui consiste à mettre gracieusement à la disposition des établissements des équipements informatiques innovants (imprimantes 3D, mallettes de baladodiffusion...)

Le Département apporte son **soutien à 700 projets éducatifs** initiés par les équipes pédagogiques des collèges morbihannais. Ces projets mobilisent et mettent en réseau les ressources du territoire (associations, services du Département, salles de spectacle...). Ils visent à favoriser l'investissement des élèves dans des projets citoyens.

- **Les lycées**

33 lycées, dont la construction, l'entretien et la gestion du personnel technique sont assurés par le Conseil Régional. Ils accueillent 22 178 élèves et se répartissent entre :

— 19 lycées publics et 10 510 élèves ;

— 14 lycées privés et 11 668 élèves.

Deux tiers des jeunes morbihannais de 15 à 24 ans sont scolarisés, soit près de 50 000. Sur les EPCI dont le siège se situe dans le département, ce taux varie de 59,4% (CC Locminé Communauté) à 71,6% (CC Guer Communauté).

Le Conseil Régional réalise des travaux de construction, de restructuration, de rénovation ou d'entretien dans les lycées dans le but d'améliorer les conditions d'accueil, d'enseignement et de sécurité (internats, gymnases, salles polyvalentes, restaurants, CDI, ateliers). Les investissements sont réalisés dans une logique de développement durable.

— ***Dans les lycées publics*****,** différents travaux de rénovation ont été effectués en 2016 et d'autres sont en cours de finalisation :

- L'isolation thermique des façades et remplacement des menuiseries au lycée professionnel Jean Guéhenno à Vannes pour la fin d'année scolaire 2017 pour un montant de 2,9 millions d'euros
- La rénovation de l'internat, du CDI et de la chaufferie bois au lycée Brocéliande à Guer pour fin d'année 2017 pour un montant de 11,4 millions d'euros
- La réfection du réseau global du lycée Louis Armand à Locminé en 2016 pour un montant de 200 000 d'euros
- La restructuration du service de restauration au lycée Joseph Loth à Pontivy en 2016 pour un montant de 3,8 millions d'euros

— ***Dans les lycées privés***, la Région subventionne les opérations immobilières réalisées pour moderniser le bâti. En 2016, la Région a soutenu plusieurs travaux de rénovation :

- La rénovation de la restauration au lycée Saint Louis à Lorient pour un montant de subventions de 355 998 € rapporté à un coût total de 780 012 €
- La rénovation de l'internat du lycée professionnel Notre Dame de Ménimur à Vannes pour un montant de subventions de 1 947 952 € rapporté à un coût total de 2 782 788 €

• La rénovation des menuiseries extérieures du lycée agricole La Touche à Ploërmel pour un montant de subventions de 155 424 € rapporté à un coût total de 310 849 €

• La rénovation des locaux d'enseignement du Lycée technique professionnel Jean Queinnec à Malestroit pour un montant de subventions de 325 000 € rapporté à un coût total de 650 000 €

• La construction d'un pôle étudiant du Lycée d'Enseignement Général et Technologique des Pays de la Vilaine à Saint-Jacut Les Pins pour un montant de subvention de 992 500 € rapporté à un coût total de 1 985 000 €

La Région mène une **politique de soutien aux familles** en participant à l'acquisition des manuels scolaires de tous les lycéens et au premier équipement pour les élèves des lycées professionnels :

• Une dotation régionale maximum de 100 € par lycéen entrant en seconde en filière générale et technologique ou 50 € par lycéen inscrit en filière professionnelle dans tous les niveaux pour l'achat collectif de livres, neufs ou d'occasion (par les lycées, associations ou coopératives).

• Pour les élèves des lycées professionnels, une aide au premier équipement variant de 60 à 300 € est versée à près de 8 000 lycéens inscrits dans une filière liée à l'industrie, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture...

• Pour sensibiliser et aider les futurs marins à acquérir les bons réflexes sécurité dès leur formation, les élèves des quatre lycées maritimes (Paimpol, Le Guilvinec, Saint-Malo et Étel) sont dotés de Vêtements à Flottabilité Intégrée (VFI).

La Région s'assure de la **mise à disposition d'équipements pédagogiques modernes**, répondant aux programmes de formation. Ainsi, elle continue le déploiement de laboratoires de langues dans les lycées. Pour familiariser chaque élève avec les technologies de l'information et de la communication, elle poursuit son effort pour doter les lycées d'ordinateurs récents avec des outils logiciels complets, de tableaux numériques voire de salles multimédia mobiles (pour faciliter l'usage de l'informatique en classe).

Des espaces numériques de travail ont été déployés progressivement dans tous les établissements. Grâce à eux, tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, personnels de direction, d'éducation, enseignants, personnels administratifs, ouvriers et de service, de santé, d'orientation) ont accès à un ensemble de services utiles à leur activité.

Un investissement important est réalisé pour assurer de **bonnes conditions d'enseignement dans les filières professionnelles** : machines-outil à commande numérique dans les ateliers, certification Qualycée pour promouvoir une démarche qualité de ces espaces pédagogiques...

Afin de faciliter le développement de projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons, la Région poursuit le **projet Karta** (Charte en breton), créé en 2005. Il correspond à un accompagnement financier des projets éducatifs initiés par les équipes éducatives et validés par le chef d'établissement.

Il s'agit d'un contrat pluri-annuel Région–lycées avec des conventions financières annuelles. 5 thématiques prioritaires sont définies :

- amélioration de la santé et de la qualité de vie ;
- développement durable et agenda 21 ;
- ouverture des jeunes au monde ;
- éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et aux techniques
- égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

La quasi-totalité des lycées ont signé une charte Karta.

Pour encourager la mobilité internationale des jeunes bretons, la Région alloue des **bourses individuelles "Jeunes à l'international"**. Elle s'adresse aux jeunes inscrits en formation initiale dans des établissements d'enseignement bretons et peuvent accompagner en particulier des projets de stages ou de séjours d'études à l'étranger des lycéens des filières professionnels et des apprentis.

Sources :

ww.bretagne.bzh

http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-09/dp_rentree_lycee_2016-2017der.pdf

http://www.morbihan.fr/les-services/education-colleges/les-colleges/informations-generales/

Dans le cadre du regroupement et de la mise en réseau des écoles :

— Un effort est engagé afin de regrouper les écoles en milieu rural.

Depuis 3 ans, les enfants de certaines écoles de hameau sont regroupés dans l'école du bourg : Sarzeau, Pluméliau, Guer. Cela permet une diminution des frais pour les municipalités et de stabiliser les effectifs des écoles donc de diminuer les opérations de carte scolaire toujours anxiogènes. Toutefois, la création de RPI est mal percue par les élus. L'association des maires et celle des maires ruraux ont refusé de signer une convention ruralité permettant la refonte du réseau des écoles rurales publiques. Par ailleurs, le fort maillage des écoles privées rend complexe cette réorganisation dans chacun des deux réseaux.

— Un effort est également engagé afin d'opérer des fusions d'écoles maternelles et élémentaires pour créer une école primaire.

Cela permet d'assurer une meilleure continuité pédagogique. Le temps de décharge du (de la) directeur(trice) est renforcé et permet un meilleur dialogue avec les partenaires (parents, municipalité) ainsi qu'avec l'institution en particulier l'inspecteur et l'équipe de circonscription. Ce sont plus d'une vingtaine de fusions qui ont été opérées en 3 ans. Le suivi des élèves, les mesures de sécurisation, les tâches administratives, la conduite du pilotage pédagogique des écoles sont améliorés.

— 100 % des écoles publiques rurales, à l'excepté de Houat, sont couvertes par un projet éducatif territorial, afin de faciliter le développement des activités périscolaires.

— L'objectif de dynamisation des usages du numérique dans les écoles rurales est poursuivi grâce à :

- la mise à disposition par la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de **valises « Tablettes et robots »** et d'espaces numériques de travail (Benelyu et Iconito) ;
- la **formation des enseignants** à l'utilisation pédagogique de ces outils numériques ;
- **L'équipement numérique des écoles est encouragé**. Deux communes de Brignac et de Bieuzy, sur les quinze potentiellement éligibles, ont profité de l'appel à projet lancé dans le cadre de l'opération « écoles connectées » et du soutien au raccordement à l'internet haut débit.

• **L'accompagnement par le ministère de l'éducation nationale des écoles des communes rurales** dans le cadre de l'**appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité** » permettant de valoriser l'école rurale dans son territoire en :

- confortant l'attractivité de l'école dans son territoire
- contribuant à la dynamique locale en faisant de l'école une ressource pour son territoire
- renforçant la relation de l'école rurale avec les familles
- contribuant à une politique d'éducation à la citoyenneté

Plan d'actions

Action 4.1 : Renforcer l'accès et la formation au numérique en milieu scolaire

Poursuivre le déploiement du numérique – en particulier du très haut débit – dans les écoles et les collèges, afin que chaque jeune scolarisé dans le Morbihan ait un accès au numérique adapté à ses besoins dans son école ou son collège.

Action 4.2 : Accompagner l'évolution des effectifs et le maillage territorial des écoles pour anticiper les adaptations de la carte scolaire et en modérer les impacts en matière d'accessibilité

Être en capacité de maîtriser les **évolutions d'effectifs** et d'adapter au mieux la carte scolaire existante par la création de nouveaux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) :

— en identifiant de manière prospective les **points de vigilance** et en partageant, à cette fin, l'information sur l'évolution des effectifs scolaires entre les partenaires concernés (préfecture, DASEN, communes et EPCI, conseil départemental) ;

— en répondant aux **besoins de financement** et en soutenant les opérations d'investissement (acquisition, construction, rénovation et extension des écoles) sur la base des crédits de droit commun de l'État (DETR et FSIL).

Action 4.3 : Développer l'ambition scolaire dans le Nord du département

— Poursuivre le **renforcement du pôle Post-Bac du secteur de Pontivy** (IUT, Formations BTS et BTS A dans les lycées et LP du secteur).

— Créer un **lycée public à Ploërmel** à R 2020 comportant une poursuite d'étude en BTS.

— **Renforcer l'offre Post Bac du lycée public de Guer.** Politique menée avec la Région dans le cadre de la carte des Formations.

— **Développer les actions d'information à l'orientation** dans le cadre du parcours avenir au sein des établissements en variant les modalités et les supports de ces actions.

— **Développer l'enseignement des langues** par la pratique des langues vivantes en dehors des cours dédiés par la mise en place de parcours d'ouverture linguistique et culturelle au sein des établissements.

— **Développer l'initiation à l'économie** afin de mieux préparer l'insertion professionnelle par le développement de micro-entreprises dans les collèges situés prioritairement dans les secteurs politiques de la ville et éducation prioritaire.

Action 4.4 : Développer les conventions ruralité

Poursuivre les efforts de conviction afin de développer les conventions ruralité pour une offre éducative de qualité en milieu rural.

Implantation des écoles 1,2,3classes rentrée 2017

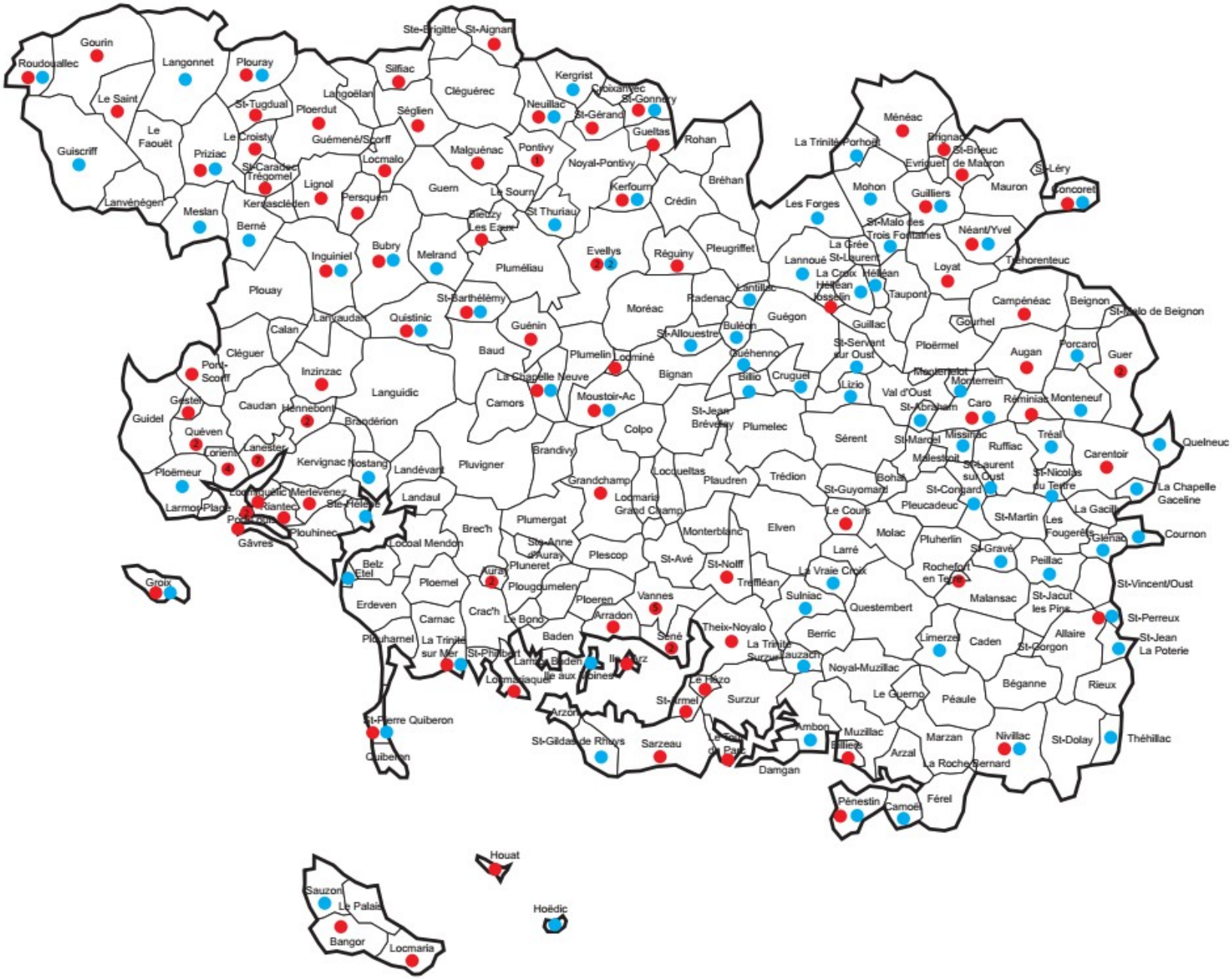

académie Rennes

direction des services départementaux Morbihan

Éducation nationale

● Ecole publique

● Ecole privée

MAJ Le 09 octobre 2017

Implantation collèges publics et privés rentrée 2017

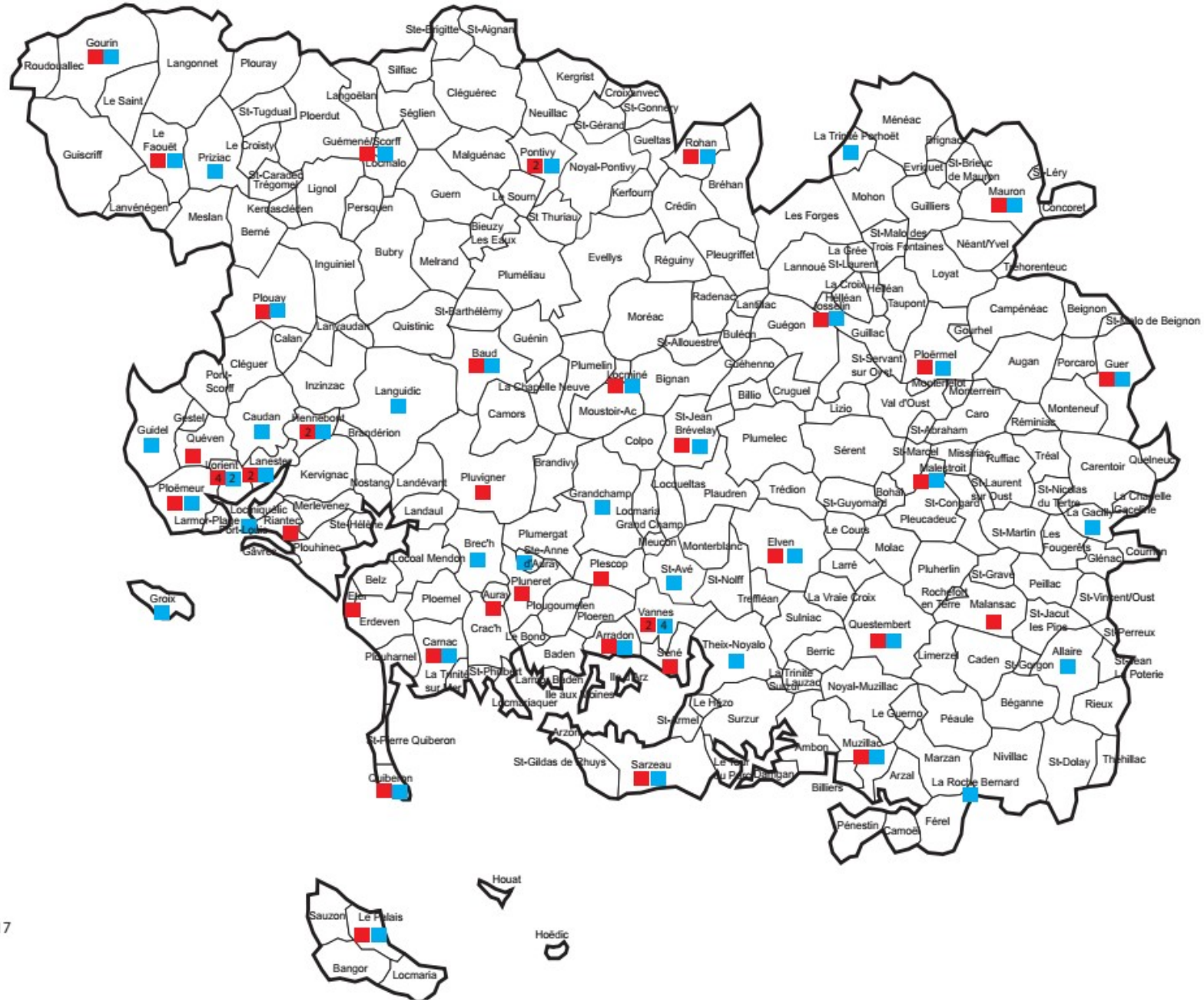

académie Rennes

direction des services départementaux Morbihan

Éducation nationale

Collège public (43)

Collège privé (46)

MAJ Le 09 octobre 2017

Implantation lycées publics et privés rentrée 2017

académie Rennes

direction des services départementaux Morbihan

Éducation nationale

Lycée public (19)

Lycée privé (14)

MAJ Le 09 octobre 2017

Emploi et formation

Service public de l'emploi

La présence du service public de l'emploi dans le département s'articule autour de **8 agences Pôle emploi, 6 missions locales** et près de **25 structures complémentaires** (espace emploi, point d'accueil emploi, etc.). Le département du Morbihan bénéficie d'une **implantation relativement dense** des structures destinées à accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche.

Même si les différentes structures existantes ne s'adressent pas au même public (jeunes, demandeurs d'emploi, etc.), les opérateurs du service public de l'emploi sont engagés dans un **effort de proximité** auprès des publics concernés par la mise en place d'**antennes et de permanences**. Le développement accru de la **dématérialisation** des démarches augmente l'accès aux services dans ce domaine.

Pôle emploi

Le réseau Pôle emploi dans le Morbihan s'appuie sur :

— **8 agences de proximité Pôle emploi,** dont deux seulement sont situées hors littoral. Elles apportent aux demandeurs d'emploi des services de droit commun ou des services spécialisés tels que la méthode de recrutement par simulation (MRS) ;

— **11 maisons de services au public (MSAP)** ayant une permanence Pôle emploi ;

— **410 agents Pôle emploi au service de 61 200 demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (fin novembre 2016) ;

— **2 854 offres d'emploi** déposées à Pôle emploi (mai 2016).

Pôle emploi s'est engagé, en 2016, à moderniser l'accueil du public et à faciliter l'accessibilité des services rendus aux demandeurs d'emploi suivant trois axes :

— **renforcement de l'accompagnement personnalisé** avec la communication au demandeur d'emploi de l'identité et de l'adresse email de son conseiller référent, afin de permettre un échange direct et rapide ;

— **simplification de l'inscription et de la demande d'allocation** avec la possibilité offerte aux demandeurs d'emploi de s'inscrire, de compléter leur demande d'allocations et de renseigner les éléments de leur recherche d'emploi sur Internet ;

— **prise en compte des difficultés des demandeurs d'emploi à utiliser les services numériques** avec la mise à disposition d'outils informatiques et de dispositifs d'accompagnement à la prise en main de ces outils en agence ou dans les structures de proximité (point accueil emploi, espace public numérique et MSAP).

Missions locales

Les missions locales sont des espaces d'intervention s'adressant aux **jeunes entre 16 et 25 ans sans emploi et sans formation.** Elles leur assurent un suivi personnalisé dans le cadre de démarches concernant l'insertion professionnelle, la formation et l'orientation, mais aussi dans les démarches concernant le logement, la santé ou la mobilité.

Les **décrocheurs** (jeunes qui ne terminent pas avec succès le cycle de formation dans lequel ils sont engagés), **650 en 2016**, sont répartis de façon inégale sur le territoire du Morbihan. Ils sont suivis par **6 missions locales** (Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy, Vannes et Redon), lesquelles sont également présentes sur le reste du territoire morbihannais grâce à :

— **8 antennes permanentes** (Guidel, Hennebont, Lanester, Merlevenez, Ploemeur, Plouay, Riantec et Locminé) ;

— **32 points d'accueil** mensuels ou hebdomadaires ;

— **5 plateformes d'appui et de suivi**, co-pilotées par les centres d'information et d'orientation et par les missions locales.

Par leur action, 433 jeunes ont été accompagnés en 2015-2016.

Les services du Conseil Régional relatifs à l'emploi et à la formation

Le Conseil Régional a mis en place différents dispositifs dans le domaine de l'emploi-formation.

En ce qui concerne la **formation continue** destinée aux publics, il existe des dispositifs de qualification et des dispositifs en amont de la qualification.

— ***En amont de la qualification***, le Conseil Régional de Bretagne a instauré le **Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP)**. Tous les dispositifs sont ouverts aux demandeurs d'emploi. Les dispositifs regroupent :

- La **Prestation Préparatoire à l'Insertion (PPI)**
- La **Plateforme d'Orientation Professionnelle (POP)**
- **Les compétences clé**
- Les **dispositifs de qualification**
- Les **actions collectives** également ouverts aux demandeurs d'emploi. Il en existe trois types :

○ Les formations structurantes à travers le **Programme Bretagne Formation** (PBF) ciblant les principales certifications au regard des besoins socio-économiques régionaux.

○ Les **Actions territoriales expérimentales** initiées localement et répondant aux besoins conjoncturels en compétences des entreprises.

○ Les **formations sanitaires et sociales** (infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, éducateur...) : la Région finance le centre de formation agréés. L'accès à ces formations se fait par voie de concours.

● Les **actions individuelles** : trois types de financement de formations sont assurés par la Région à la demande d'un individu qui doit alors constituer un dossier de demande d'accompagnement :

○ Le chèque formation : financement de formations « certifiantes » à condition que ces formations ne soient pas déjà présentes dans le catalogue de formations de la Région.

○ Le chèque reconversion : mêmes objectifs et conditions que le chèque formation mais à destination des personnes inscrites en contrat de sécurisation professionnelle.

○ Le chèque validation : accompagnement individuel pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

En ce qui concerne la **formation initiale**, le contrat d'apprentissage permet de réaliser une formation en alternance au sein du Centre de Formation d'Apprentis et au sein d'une entreprise (l'apprenti dispose d'un contrat de travail). Cette formation est financée par la branche de l'entreprise et la Région.

● **Les instruments de gouvernance**

Il existe 3 instruments de gouvernance infra-régionale dans le domaine de l'emploi-formation.

— La **Commission Départementale Emploi-Formation (CDEF)** pilotée par le Préfet de Département et la Région (représentée par un élu du Conseil Régional). Elle se substitue au Service Public de l'Emploi départemental (SPED). Il s'agit d'une instance politique dans laquelle sont définis les enjeux stratégiques dans le domaine de l'emploi-formation (diagnostic, animation du territoire, suivi des mesures mises en place). La CDEF est composée des représentants des services de l'État, des Collectivités (EPCI, Département), des représentants du Service public régional d'orientation, de Pôle Emploi, des partenaires sociaux (employeurs et salariés), des Chambres consulaires, des têtes de réseaux IAE.

— La **Commission Territoriale Emploi-Formation (CTEF)**. Dans le Morbihan, il en existe 3 : une à Lorient, une sur le territoire Pontivy-Loudéac et une sur le territoire Vannes-Auray-Ploërmel. Elle est pilotée par le Sous-préfet d'arrondissement ou le Secrétaire général de Préfecture ainsi qu'un élu du Conseil Régional. Cette instance politique locale échange sur les enjeux stratégiques en matière d'emploi et de formation, elle impulse une dynamique de projets territoriaux et favorise leur suivi et leur évaluation. La composition est sensiblement la même que celle de la CDEF.

— Le **Groupe Local Emploi-Formation (GLEF).** Il en existe un par pays. Il s'agit d'une instance technique organisée par la Région, les services de l'Etat et Pôle Emploi, et associant les différents partenaires emploi-

formation du territoire. Sa finalité est de mettre en place un diagnostic et une analyse partagée des besoins en compétences du territoire et développer une offre de services en matière de dispositifs de formation. Le GLEF nourrit la CDEF et la CTEF en fonction des thématiques du plan d'action qui ont été échangées.

Trois délégués territoriaux, issus de la Direction de l'Emploi et de la Formation Tout au Long de la Vie de la Région, sont chargés de l'application opérationnelle de la politique régionale en matière d'emploi et de formation professionnelle. Ils couvrent les Pays de Lorient, Auray, Vannes, Ploërmel et Pontivy.

Sources :

http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_195633/fr/a-vannes-le-point-region-ouvre-ses-portes-au-fongecif-bretagne

http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_45418/fr/dispositif-regional-d-insertion-professionnelle-drip

http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2012-11/guide_drip-web.pdf

Les Unités territoriales Insertion-Emploi (Conseil Départemental)

Le Conseil départemental du Morbihan a mis en place des dispositifs afin d'accompagner et de soutenir les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur les professionnels du service social départemental mais aussi sur un réseau de partenaires du monde économique et de l'insertion.

Le département est divisé en **5 Unités territoriales emploi-formation**. Chaque unité territoriale prend en charge le bénéficiaire du RSA. Il s'agit de l'accompagner dans sa démarche d'insertion, dans la recherche d'un logement ou bien encore afin de l'épauler et d'éviter le découragement qu'il pourrait ressentir. Un référent est alors désigné. Il peut être un conseiller Pôle emploi, un intervenant social du département (conseiller en insertion, assistant social) ou un prestataire retenu en fonction d'une expertise particulière (par exemple pour les travailleurs indépendants).

Différents accompagnements peuvent être proposés :

— D'une part, u**n accompagnement socio-professionnel** aboutissant à l'élaboration d'un parcours d'insertion individualisé, tenant compte des difficultés personnelles et professionnelles. Il est mis en œuvre par des conseillers en insertion sociale et professionnelle, salariés du Département ou par des prestataires sélectionnés par la voie d'un marché public. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi dans une situation de difficultés particulièrement importantes concernant l'insertion professionnelle (comme par exemple une longue période de chômage, des savoirs de base mal maîtrisés, un faible niveau de qualification, des difficultés liés à des problèmes de santé, de logement ou de garde d'enfants). Un accompagnement « soutenu » est proposé avec le développement d'un plan d'action avec le référent et d'un contrat d'engagements réciproques prévoyant une à deux rencontre(s) par mois et/ou la participation à des actions d'insertion.

— D'autre part, **un accompagnement social** est proposé par un travailleur social, majoritairement par des assistants sociaux, salariés du département et parfois par des partenaires (Caf, MSA, CCAS…) ou des

prestataires conventionnés par le département (Sauvegarde de l'enfance, AMISEP). Il vise à soutenir les personnes en difficultés (financières, familiales, affectives, …) qui ne peuvent plus faire face au quotidien, ou risquent de se retrouver isolées. L'accompagnement par un travailleur social vise tout d'abord à restaurer ses ressources personnelles pour dépasser ces moments difficiles. L'accompagnement est adapté à la situation personnelle de chaque personne. Pour les bénéficiaires du RSA, les démarches envisagées avec le référent font l'objet d'un "Contrat d'engagements réciproques".

Par ailleurs, **deux dispositifs innovants** ont été mis en place :

— Depuis 2015, il existe un **accompagnement global** assuré par un binôme visant à apporter simultanément une aide à la recherche d'emploi (conseiller de Pôle Emploi), et une aide à la résolution des difficultés sociales (travailleur social du Département). Il vise à traiter conjointement les difficultés d'insertion et les difficultés sociales, qui entravent sa recherche d'emploi. Concrètement, le conseiller de Pôle emploi aide le demandeur d'emploi à atteindre les objectifs fixés et il fait le lien avec un travailleur social. En retour, le demandeur d'emploi s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter le retour à l'emploi.

— **L'opération « Cap parrainage** » a été lancée sur le secteur de Vannes. Il met en relation des demandeurs d'emploi et une personne travaillant dans une entreprise. Le binôme s'engage à se rencontrer régulièrement pour une période de 6 mois. Le professionnel apporte son regard sur le parcours, les motivations, le projet, mais aussi la manière dont son filleul aborde sa recherche d'emploi. L'entreprise peut aussi faire bénéficier la personne parrainée de son réseau et de ses contacts.

Sources :

http://www.morbihan.fr/les-services/rsa-insertion/etre-accompagne-dans-ses-demarches-dinsertion/

http://www.morbihan.fr/actualites/cap-parrainage/

Plan d'actions

Action 4.5 : Rééquilibrer la présence du service public de l'emploi sur le territoire

Renforcer la présence du service public de l'emploi – Pôle emploi et missions locales –, dont l'offre est aujourd'hui principalement concentrée sur le littoral, dans les zones rurales du Nord du département.

Action 4.6 : Décentraliser l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans

Simplifier l'accès des jeunes de 16 à 25 ans aux services et permanences des missions locales en s'assurant de leur **mise en réseau** avec les maisons de services au public (MSAP) dans le Morbihan.

Action 4.7 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans par la mobilité

— Faciliter la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans, en particulier en milieu rural ou périurbain, en développant le **covoiturage** et le **transport solidaire** et en développant des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

— Favoriser la mise en sécurité des véhicules pour les personnes en difficultés financières par la création de **garages solidaires.**

Action 4.8 : Poursuivre la mutualisation et la dématérialisation des démarches d'accompagnement des demandeurs d'emploi

— **Mutualiser** les permanences des acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi et missions locales) au sein d'une même structure de proximité (MSAP et maison de l'État) pour offrir, à terme, un guichet unique de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches ;

— **Généraliser** la dématérialisation des services d'information et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, tout en garantissant une assistance physique (en agence) ou à distance (téléphonique ou ligne) aux publics non connectés (absence de couverture en haut et très haut débit) et à ceux peu ou pas habitués à utiliser Internet.

Axe n° 5 : Cohésion sociale

Les services de la protection sociale dans le Morbihan

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Implantation géographique :

L'accueil de la CPAM du Morbihan s'organise autour de : 6 agences, 23 permanences d'accueil sur rendez-vous (dont deux aux maisons d'arrêt de Vannes et de Ploemeur), de 2 bornes de visio-guichet et 5 MSAP.

Par ailleurs, une convention conclue entre les CPAM de la région Bretagne permet aux assurés morbihannais d'être reçus dans les points d'accueil des autres départements bretons (par exemple, pour le Morbihan : Carhaix, Loudéac, Quimperlé, Redon, Scaër).

Modalités d'accueil du public :

Les six points d'accueil proposent a minima les services suivants : accueil sans rendez-vous, accueil sur rendez-vous et accueil libre service (à partir d'une borne multiservices). Trois points d'accueil sont ouverts dix demi-journées par semaine avec, dans certains cas, des demi-journées réservées à l'accueil sur rendez-vous. Les agences d'Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes sont également dotées d'un espace multimédia. Enfin les agences de Lorient et de Vannes disposent de bornes multiservices extérieures accessibles 24h/24 et sept jours sur sept. Sur les 23 sites d'accueil sur rendez-vous, huit sont ouverts une fois par semaine, cinq sont des permanences bimensuelles, et dix sont des permanences mensuelles.

Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public :

1) Développement des outils en libre service pour permettre aux assurés les plus autonomes de réaliser eux-mêmes et à tout moment leurs démarches : guichets automatiques, compte personnel Ameli, courriels :

— Mise à disposition des assurés, dans les principaux points d'accueil, d'une borne multiservices, d'un ordinateur et d'une imprimante permettant aux assurés les plus autonomes de réaliser eux-mêmes certaines démarches. Les assurés les moins familiarisés avec ces outils sont accompagnés dans leur utilisation par du personnel de la CPAM ;

— Dans le Morbihan, 200 000 assurés possèdent un compte personnel sécurisé Ameli, soit plus de la moitié des assurés. On dénombre chaque mois plus de 100 000 connexions sur le site ameli.fr et plus de 35 000 sur l'application Smartphone et 12 500 impressions d'attestations de droits.

2) Généralisation de l'accueil sur rendez-vous en complément des autres modalités de contacts. Dans un premier temps, réservés au public bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) sur un seul site, les rendez-vous sont désormais disponibles sur l'ensemble des points d'accueils de la CPAM et concernent l'ensemble des thématiques.

3) Développement de partenariats (CCAS, missions locales, PASS des hôpitaux, associations), afin de favoriser l'accès aux droits et donc aux soins des publics en situation de précarité.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF du Morbihan compte 126 578 allocataires au 31 décembre 2016. 44,4% de la population du département est couverte par au moins une prestation versée par la Caf. Cela représente 329 137 personnes couvertes.

Implantation géographique :

La CAF du Morbihan dispose de 8 sites d'accueil du public dans le département (Agence de Vannes et Antennes à Auray, Lanester, Le Faouët, Lorient, Ploërmel, Pontivy, Redon). Elle participe également à l'accueil sur le site d'accueil inter-CAF de Redon, en partenariat avec les CAF d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. En complément la Caf du Morbihan a conventionné avec 10 MSAP (Grand-Champ, Belle-Ile, La Trinité-Porhoët, Saint-Jean-Brévelay, Mauron, Guer, Muzillac, Guéméné-sur-Scorff, Riantec, Groix) et 3 Points numériques Caf (Ccas Plescop, Relais-famille St Avé, Médiathèque Guiscriff).

Modalités d'accueil du public :

L'agence de Vannes et les antennes de Lorient, Lanester, Pontivy, assurent des accueils en espace libre service avec matériel informatique mis à disposition, des accueils sans rendez-vous, des accueils avec rendez-vous. Les jours et amplitudes horaires sont variables selon les sites et consultables sur le site caf.fr.

Une permanence sans rendez-vous se tient 2 fois par mois au Faouët. Les antennes d'Auray et de Ploërmel accueillent sur rendez-vous. Dans l'ensemble de ces sites des accueils téléphoniques sont réalisés chaque jour pour apporter une réponse experte aux allocataires.

Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public :

La CAF du Morbihan œuvre de manière active à l'autonomie numérique des publics :

- dans ses sites recevant du public sans rendez-vous elle a créé des espaces numériques mettant à disposition du public du matériel informatique et permettant, à chaque fois que c'est nécessaire, leur accompagnement pour les démarches en ligne. Cet accompagnement est assuré par des Conseillers de Service à l'Usager qu'elle a embauchés et formés spécifiquement pour cet accueil.

- elle s'appuie sur les partenaires avec lesquels elle a conclu des conventions pour la mise à disposition de matériel informatique et l'accompagnement dans les démarches en ligne et une information de premier niveau à propos des prestations de la Branche Famille. Ces partenaires sont les 10 MSAP et les 3 Points numériques caf,

- Depuis 2015, elle mène avec le conseil départemental, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, et l'Union départementale des Cca, une réflexion sur l'inclusion numérique au plan départemental avec l'aide de l'association WeTechCare (Emmaüs Connect) qui a apporté son expertise en ingénierie du projet sur le numérique. A la fin du 1er trimestre 2018 **le Réseau d'Inclusion Numérique Morbihannais** sera généralisé à tout le département. Au travers d'une plateforme collaborative créée par l'association WeTechCare, il mettra à disposition des partenaires inscrits dans le réseau un certain nombre d'outils permettant d'accompagner les usagers éloignés du numérique vers l'autonomie et ainsi contribuer également à leur inclusion sociale.

Mutualité sociale agricole (MSA)

Implantation géographique :

Gérant la protection sociale de 108 720 ressortissants agricoles en 2015, la MSA dispose d'un siège à Vannes et de six agences dans le département. Ce réseau de proximité est complété par cinq permanences.

Modalités d'accueil du public :

Au siège, l'accueil est en flux ou sur rendez-vous dix demi-journées par semaine alors qu'en agence, l'accueil général à lieu en matinée et les après-midi sont réservés à l'accueil sur rendez-vous. Les permanences sont ouvertes de une à quatre demi-journées par mois (Auray, Ménéac et La Roche Bernard) ou bien ouvertes sur rendez-vous uniquement (Baud et Gourin). Dans certains cas, des rendez-vous au domicile peuvent également être assurés.

Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public :

La MSA tend à favoriser l'accueil sur rendez-vous : 6 012 personnes accueillies selon cette modalité ce en 2015, contre 46 890 personnes reçues sans rendez-vous cette même année.

CARSAT – Réseau retraite

Implantation géographique :

La présence de la CARSAT s'articule autour de quatre agences – Auray, Lorient, Pontivy et Vannes – et d'une antenne – Ploërmel – et de trois permanences – Le Faouët, Muzillac et Redon – pour le volet retraite.

Modalités d'accueil du public :

L'accueil sur rendez-vous y est généralisé avec un ciblage des publics fragiles et des dossiers complexes.

Évolutions récentes et projets en cours :

Fin 2016, l'antenne de Ploërmel a été transformée en point d'accueil retraite. La fermeture de l'agence d'Auray est programmée en 2017. Le personnel sera regroupé au sein de l'agence de Vannes lors du déménagement de cette dernière dans des locaux plus vastes.

Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public :

Une expérimentation d'espace libre-service est en cours à Lorient avec le déploiement à venir de tablettes numériques.

Les retraités et futurs retraités peuvent accéder aux services en ligne du site lassuranceretraite.fr ainsi qu'à la plateforme téléphonique 3960.

CARSAT – Réseau social

Implantation géographique :

Pour le volet social, le réseau de la CARSAT s'appuie sur deux agences – Vannes et Lorient – et neuf antennes après la fermeture de cinq antennes au cours de l'année 2014. Le réseau d'accueil est stabilisé depuis janvier 2015.

Modalités d'accueil du public :

L'agence de Vannes est ouverte 9 demi-journées par semaine et celle de Lorient 4 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les neuf points d'accueil sont ouverts en moyenne entre une et deux demi-journées chaque semaine.

Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public :

Le réseau service social de la CARSAT propose aux usagers plusieurs types de contact sur rendez-vous.

Les 8735 contacts dénombrés en 2015 se répartissent de la façon suivante :

— 3 556 accueils en permanences ;

— 926 visites à domiciles ;

— 4 253 entretiens téléphoniques.

Au titre de l'année 2015, 95,7% des usagers jugent la qualité de service satisfaisant.

Les Territoires d'Intervention sociale (Conseil Départemental)

Le Département est divisé en **11 Territoires d'Intervention Sociale**, support du déploiement des équipes départementales compétentes dans le domaine social des territoires.

De **nombreux sites sont ouverts au public plusieurs jours par semaine** (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h). Des accueils en RDV sur sites sont possibles ainsi que des visites à domicile avec des professionnels. L'organisation est récente et pleinement opérationnelle depuis 2015.

La meilleure réponse de proximité est recherchée avec en particulier une **expérimentation en cours sur la dématérialisation de la procédure.**

Les Centres Médico-Sociaux (CMS) (Conseil Départemental)

Il existe **38 CMS** dans le Morbihan. Ils regroupent des professionnels de plusieurs métiers : assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes… Ils sont ouverts à tous les Morbihannais.

Les CMS proposent à tous des informations, des consultations médicales ou du soutien pour :

— **la protection maternelle et infantile (PMI) et la protection de l'enfant** : conseiller et aider les parents ou futurs parents pendant la grossesse et à la naissance, assurer le suivi de l'enfant de 0 à 6 ans et veiller à son bien-être,

— **les difficultés quotidiennes** : par exemple, problèmes de communication avec un enfant, factures à payer…

— **l'accès à l'emploi et la réinsertion** : les équipes des CMS proposent des ateliers d'insertion sociale et professionnelle pour accompagner et soutenir dans leur recherche d'emploi les personnes qui perçoivent le revenu de Solidarité active (RSA).

Source :

http://www.morbihan.fr/departement-du-morbihan/le-fonctionnement/missions-et-organisation/ou-trouver-nos-services/#CMS

Action 5.1 : Consolider et mobiliser le réseau de prise en charge et d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services de protection sociale

Les services de la protection sociale déploient dans leur réseau respectif des espaces numériques et des outils innovants d'accès aux services, tels que les visio-guichets et les bornes automatiques.

Certains publics rencontrent des difficultés particulières pour accéder à ces nouveaux services du fait de contraintes sociales, physiques ou générationnelles pouvant se matérialiser par un manque d'autonomie dans l'accès à ces services numériques (incapacité à utiliser Internet ou à accéder aux services sans intermédiation humaine) et nécessitent donc qu'un accompagnement dédié leur soit dévolu.

Dans cette perspective, il convient d'engager une double action visant :

— d'une part, à **diversifier l'offre d'accompagnement**, notamment pour faciliter l'utilisation d'Internet pour accéder aux droits, et à **coordonner les interventions des professionnels** en charge de cet accompagnement des publics les plus fragiles, en secteur rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

— d'autre part, à **mettre en réseau et à renforcer les liens entre les MSAP et les espaces numériques d'accès aux services des différents opérateurs,** aux fins de renforcer le maillage territorial de l'accès aux droits sociaux et d'optimiser les procédures. Peuvent notamment être envisagés le développement d'outils du type répertoire partenarial professionnel, création d'outils communs d'information, espaces de travail collaboratif, espace ou dossier numérique partagé.

Coordonnées CMS et antennes

Territoire	Centres	Téléphone
1	**CMS - Les Vénètes - 5 rue du Commandant Charcot - 56000 VANNES**	**02 97 69 52 00**
	Antenne - 2 bis, place du Lurin 56250 ELVEN	02 97 69 54 38
	Antenne - 34 rue de brénudel - 56370 SARZEAU	02 97 69 53 35
2	**CMS - 26, boulevard de la Paix - 56000 VANNES**	**02 97 54 76 00**
	CMS - Kercado Cliscouët Conleau - 5 rue Commandant Charcot - 56000 VANNES	02 97 40 46 11
	CMS - Ménimur - 11, Av Edgar Degas - 56000 VANNES	02 97 46 97 07
3	**CMS - 3C, rue Grimaud - BP 80009 - 56231 QUESTEMBERT CEDEX**	**02 97 61 44 20**
	CMS - 2, rue Dr Calmette - 56190 MUZILLAC	02 97 69 54 82
	CMS - 2, rue Vallon St Julien - 56130 LA ROCHE - BERNARD	02 97 69 53 01
	CMS - 6, rue de Liberté - 56200 LA GACILLY	02 97 69 53 08
	CMS - 21, rue de Redon - 56350 ALLAIRE	02 99 71 91 15
4	**CMS - 1, rue du Lévenant - 56400 AURAY**	**02 97 30 25 00**
	CMS - Immeuble Océania - 23 rue du Danemark - 1er étage - Espace tertiaire Porte Océane 2 - 56400 BRECH	02 97 30 27 50
	CMS - Espace Kerdrain - 29 rue Abbé Philippe Le Gall - 56400 AURAY	02 97 59 38 50
5	**CMS - Résidence Bailly de Suffren RDC/3ème/4ème étages - 23, rue des peupliers - 56100 LORIENT**	**02 97 88 27 80**
	CMS - 47, Bd Herriot 56100 LORIENT	02 97 87 75 75
	CMS - Kervénanec - impasse capitaine Marienne - 56100 LORIENT	02 97 37 32 66
	CMS - 11, quai de Rohan - 56100 LORIENT	02 97 84 42 42
	CMS - 9 rue Pierre Philippe - 56100 LORIENT	02 97 83 81 74
	Antenne - 50 rue Braille - Le Forum 4ème étage - 56100 LORIENT CEDEX	02 97 21 81 97
6	**CMS - 7, rue du Val - BP 104 -56804 PLOERMEL CEDEX**	**02 97 73 22 00**
	CMS - 6, rue Notre Dame BP 32 56140 MALESTROIT	02 97 75 18 88
	Antenne - Place Henri Thébault - 56430 MAURON	02 97 69 54 01
7	**CMS - Place Gal de Gaulle - 56700 HENNEBONT**	**02 97 87 71 00**
	CMS - Espace Beaufort - 181 rue du Maréchal Joffre - 56700 HENNEBONT	02 97 80 85 70

	CMS - 58, Grande Rue - 56290 PORT-LOUIS	02 97 69 54 50
8	**CMS - 9, rue Laënnec - 56500 LOCMINE**	**02 97 43 72 00**
	Antenne - résidence le Connétable - appartement n°3 - 5 rue Richemont 56500 LOCMINE	02 97 43 72 00
	CMS - rue de Pont-Augan - 56150 BAUD	02 97 51 11 36
	CMS - 26 rue du Stade - 56660 ST JEAN-BREVELAY	02 97 60 47 27
9	**CMS - 4, rue de Rivoli BP 127 - 56304 PONTIVY CEDEX**	**02 97 25 05 24**
	CMS - 127 rue nationale - 56300 PONTIVY	02 97 69 54 07
	Antenne - 1, bis rue du Pont d'Oust - 56580 ROHAN	02 97 69 54 65
10	**CMS - 8, rue Carant Du Four - 56320 LE FAOUËT**	**02 97 23 36 36**
	CMS - 356, rue de St Fiacre - 56320 LE FAOUET	02 97 23 36 36
	CMS - 23, rue de Manéhouarn - 56240 PLOUAY	02 97 69 53 25
	CMS - 18, rue Jean Louis Kergaravat - 56110 GOURIN	02 97 69 53 13
	Antenne - 2 rue Général de Gaulle - 56160 GUEMENE SUR SCORFF	02 97 69 54 17
11	**CMS - 50, rue Braille - Le Forum 1er étage - 56100 LORIENT**	**02 97 21 04 17**
	CMS - 1, rue Danielle Casanova - 56600 LANESTER	02 97 81 05 40
	CMS - place A.M. Robic - 56270 PLOEMEUR	02 97 69 54 74
	Antenne - Mairie de Queven - place Pierre Quinio - 56530 QUEVEN	02 97 69 54 43
	Antenne - 8, place Maison des Princes - 56620 PONT-SCORFF	02 97 32 68 11

Les services aux familles

Schéma départemental des services aux familles

Le schéma départemental des services aux familles, signé par l'État, la CAF, la MSA, la Direction académique de l'éducation nationale et l'Association des maires et présidents d'EPCI du Morbihan, fixe les orientations et les objectifs opérationnels des services aux familles dans le Morbihan pour la période 2016-2019. Dans un souci de cohérence, les grands axes de ce schéma sont reproduits dans le présent document.

Un taux de couverture de l'offre d'accueil supérieur au national mais une répartition non homogène sur le territoire

L'offre d'accueil est hétérogène tant dans sa forme que dans sa répartition géographique. L'offre d'accueil individuel reste élevée malgré une tendance à la baisse de 5 % entre 2010 et 2014 :

— 3 983 assistantes maternelles actives ;

— 43,1%, des familles avec enfant de moins de 3 ans ont recours à une assistante maternelle (27,6 % au national) ;

— 14 maisons d'assistantes maternelles, soit 45 assistantes maternelles pour 170 places potentielles ;

— 46 relais assistantes maternelles couvrent 257 communes soit 98% du département.

À la rentrée scolaire 2014-2015, 3 156 enfants morbihannais de 2 ans ont été scolarisés (37,9%). Malgré une diminution, le taux de préscolarisation des enfants de 2 ans reste supérieur au national (11%).

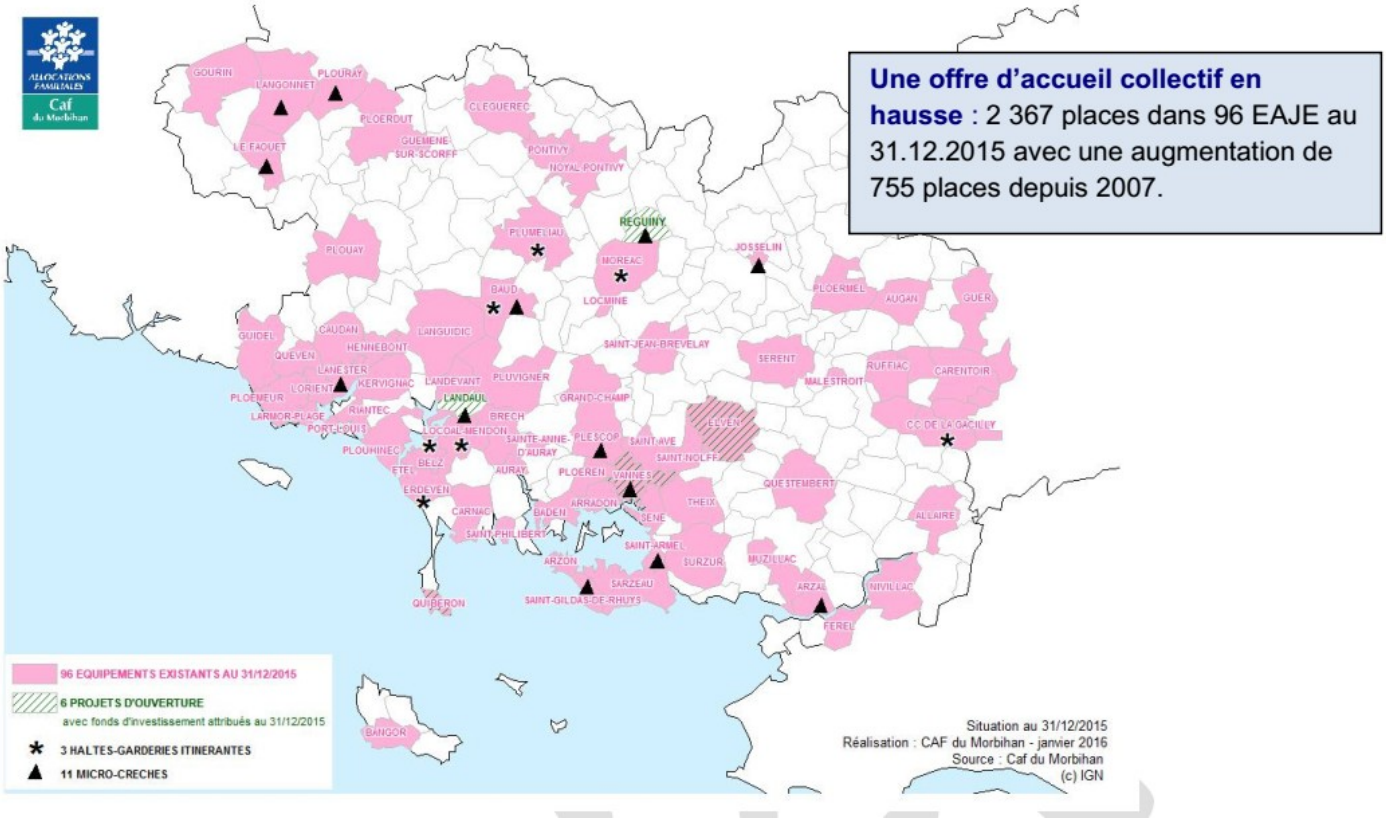
Une offre d'accueil collectif en hausse : 2 367 places dans 96 EAJE au 31.12.2015 avec une augmentation de 755 places depuis 2007.
96 EQUIPEMENTS EXISTANTS AU 31/12/2015
6 PROJETS D'OUVERTURE
avec fonds d'investissement attribués au 31/12/2015
3 HALTES-GARDERIES ITINERANTES
11 MICRO-CRECHES
Situation au 31/12/2015
Réalisation : CAF du Morbihan - janvier 2016
Source : Caf du Morbihan
(c) IGN

La typologie des territoires démontre une grande diversité des situations

Un travail de regroupement à partir de différentes variables permet de déterminer 7 groupes d'EPCI ayant des caractéristiques proches. Ce croisement statistique illustre cependant l'hétérogénéité des besoins et des situations sur le territoire :

— **Classe bleue : parents actifs – accueil individuel prépondérant**

En raison du déséquilibre entre l'offre d'accueil individuel et l'offre d'accueil collectif, il est nécessaire de réfléchir à la création d'équipements d'accueil du jeune enfant sur ces territoires. Cette observation est à accentuer lorsqu'une augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans est constatée (CC Auray Quiberon Terre Atlantique, CC Pontivy Communauté, Centre Morbihan Communauté, CC Ploërmel Communauté).

— **Classe rouge : moins vulnérable - parents actifs – accueil individuel prépondérant**

Du fait de la faible offre collective, il convient d'analyser l'intérêt de créer des équipements d'accueil du jeune enfant notamment sur les EPCI où le nombre d'enfants augmente de façon significative (Questembert Communauté, Centre Morbihan Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération).

— **Classe rose : vulnérable – accueil individuel et collectif limitée**

La classe rose correspond à des territoires moins couverts que le reste du département. L'absence d'équipements collectifs nécessite le développement d'une offre correspondante sur les CC du Porhoët et Mauron en Brocéliande.

— **Classe verte : vulnérable – accueil collectif développé**

L'enjeu sur ces territoires est de veiller à ne pas fragiliser l'emploi des assistantes maternelles (risque d'augmentation du chômage partiel) par la création de nouvelles structures d'accueil collectif sur certaines communes, et particulièrement là où une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans est constatée. Par ailleurs, une attention devra être portée à l'accessibilité des équipements d'accueil du jeune enfant aux familles les plus vulnérables.

— **Classe jaune : monoparentalité – accueil collectif développé**

Nécessité d'évaluer le besoin en mode d'accueil sur le territoire, avec une attention particulière à porter sur le renouvellement des assistantes maternelles. Des actions spécifiques peuvent être envisagées afin d'apporter des réponses quant aux besoins d'accueil liés au travail saisonnier.

— **Classe orange : parents actifs – accueil collectif développé**

Il est essentiel de penser le développement des modes de garde en équilibrant offre d'accueil individuel et offre d'accueil collectif.

— **Classe marron : parents moins actifs – accueil collectif développé**

Territoire bien couvert qui répond aux besoins des familles. La faible évolution du nombre d'enfants de moins de trois ans n'implique pas un développement complémentaire à court terme.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Morbihan
N
CC ROI MORVAN COMMUNAUTE
CC PONTIVY COMMUNAUTE
CC DU PORHOET
CC DE MAURON EN BROCELIANDE
CC BAUD COMMUNAUTE
CC JOSSELIN COMMUNAUTE
CC PLOERMEL COMMUNAUTE
CC GUER COMMUNAUTE
CA LORIENT AGGLOMERATION
CC LOCMINE COMMUNAUTE
CC SAINT JEAN COMMUNAUTE
CC DU VAL D'OUST ET DE LANVAUX
CC DU LOCH
CC DU PAYS DE LA GACILLY
CC DE BLAVET BELLEVUE OCEAN
CC AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE
CA VANNES AGGLO
CC DU PAYS DE QUESTEMBERT
CC DU PAYS DE REDON
CC ARC SUD BRETAGNE
CC DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS
CA DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)
CC DE BELLE ILE EN MER
Limites d'Epci
Classes
peu vulnérable - parents actifs - accueil individuel prépondérant
vulnérable - accueil collectif développé
parents actifs - accueil individuel prépondérant
vulnérable - offre d'accueil individuel et collectif limitée
monoparentalité - accueil collectif développé
parents actifs - accueil collectif développé
parents peu actifs - accueil collectif développé
Réalisation : CAF du Morbihan - novembre 2015
Sources :
CAF du Morbihan au 31/12/2014
Insee RP 2011
Direction Générale des Collectivités Locales (DGF 2013)
Acoss-Centre Pajemploi 2014
Education Nationale 2014-2015
(c) IGN

— Des disparités importantes en matière de scolarité, d'emploi et de précarité

La part des jeunes morbihannais de 11 à 24 ans représente, au 1er janvier 2016, 15 % de la population, soit 112 500 jeunes dans cette tranche d'âge. Si elle tend à progresser, elle est aujourd'hui inégalement répartie.

Deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont scolarisés, soit près de 50 000. Ce taux varie de 59,4% (CC Locminé Communauté) à 71,6% (CC Guer Communauté).

Au 1er janvier 2016, il existe 88 collèges dans le département, 42 publics (plus un nouveau collège à Elven en septembre 2017) et 46 collèges privés (dont 1 Diwan d'immersion bilingue). L'importance du réseau d'enseignement privé modère l'effet attendu de la sectorisation scolaire, notamment en termes de recherche de mixité sociale. L'ouverture des collèges aux acteurs socio-économiques de leurs territoires d'implantation est un enjeu identifié. **Les décrocheurs** (jeunes qui ne terminent pas avec succès le cycle de formation dans lequel ils sont engagés), **650 en 2016**, sont répartis de façon inégale sur tout le territoire. Ils sont suivis par cinq plateformes d'appui et de suivi, co-pilotées par les centres d'information et d'orientation et par les missions locales. Par leur action, 433 jeunes ont été accompagnés en 2015-2016.

21 800 jeunes couverts par la CAF vivent sous le seuil de bas revenus (jeunes de 11 à 24 ans). Les CC de Mauron en Brocéliande et du Porhoët ont les parts de jeunes vivant sous le seuil de bas revenus les plus fortes (respectivement 43,5% et 40,7%), mais concernent peu de personnes (moins de 200 par CC). À l'ouest du département, des proportions importantes de jeunes à bas revenus sont observées, 39,6% pour la CC du Roi Morvan Communauté, et 36,5% soit 7 290 jeunes sur la CA de Lorient.

— Une offre d'accueil et d'accompagnement inégale et concentrée au sud du département

Les accueils de loisirs adolescents de 11 à 17 ans et accueils de jeunes 14-17 ans sont répartis de façon hétérogène. Sur les 15 accueils de jeunes 14-17 ans déclarés et conventionnés avec la DDCS sur l'exercice 2014-2015, il n'est pas relevé de variable déterminante expliquant leur implantation.

Les 13 centres sociaux et 2 espaces de vie sociale questionnent l'axe « jeunes » (16 à 25 ans) pour l'investir en complémentarité avec les acteurs déjà à l'œuvre et dans la continuité des actions déjà mises en place sur les 11 à 15 ans (logique de parcours).

Les foyers de jeunes travailleurs sont aussi un outil incontournable pour l'accompagnement des jeunes. Il existe à ce jour une réelle disparité territoriale avec une offre importante concentrée sur 3 villes : Vannes, Auray et Lorient. Cette implantation actuelle est pertinente au regard des indicateurs sociaux. Néanmoins, des besoins sont identifiés sur d'autres territoires. Des projets sont ainsi en cours sur Muzillac, Pontivy et Ploërmel, et devraient contribuer à équilibrer l'offre d'accueil.

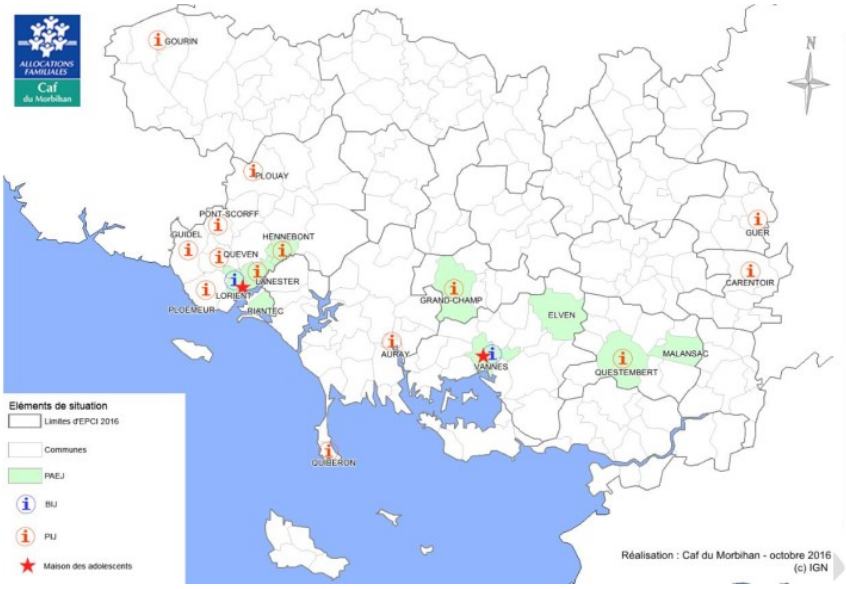

Les structures d'accompagnement des jeunes proposent un large éventail d'actions : informer, accompagner et/ou orienter vers des services spécialisés. Ces structures d'accueil sont inégalement réparties sur le territoire morbihannais.

La démarcation nord – sud est très nette avec une absence quasi-totale de structures au Nord

— **L'accompagnement des jeunes permet de valoriser leurs initiatives et de mieux les intégrer dans la société**

• **Accompagner l'accès aux droits des jeunes** : si les jeunes sont à l'aise avec le numérique, il n'en découle pas pour autant une familiarité avec les démarches administratives qui restent pour beaucoup, assez difficiles, voire incompréhensibles. Accompagner les jeunes et leur faciliter l'accès au droit est donc aujourd'hui un enjeu prioritaire.

• **Déployer le dispositif du service civique, pour tous les jeunes** : 201 volontaires en 2016. Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général. L'accès du dispositif à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de formation, ainsi que la mobilisation des collectivités territoriales morbihannaises constituent une priorité pour les services de la DDCS, en particulier sur les quartiers politique de la ville.

Plan d'actions

Action 5.2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil et en favorisant le maillage territorial

— Inciter et soutenir la création et la **rénovation des places en accueil collectif** en particulier sur les territoires qui en sont dépourvus ;

— Accompagner et faciliter le **renouvellement des assistantes maternelles ;**

— Renforcer l'accompagnement des **maisons d'assistants maternels** (MAM).

Action 5.3 : Faciliter l'accès de tous à l'offre de services aux familles, en particulier pour les familles vulnérables

— Développer les **crèches à vocation d'insertion prioritaire** (réservation de places en crèche et l'accompagnement vers l'emploi ou la formation) ;

— **Prendre en compte le handicap** en accueil collectif et individuel ainsi que dans les accueils de loisirs.

Action 5.4 : Favoriser le développement de projets portés par les jeunes

— Poursuivre le déploiement du **service civique**, en permettant à chaque jeune d'accéder à une mission, en particulier dans les zones rurales ;

— Accompagner les **professionnels jeunesse** intervenant sur les territoires ;

— Soutenir les **initiatives citoyennes des jeunes.**

L'accès aux droits des plus démunis

L'accueil social universel

Il existe de nombreux dispositifs sociaux et d'accompagnement (allocations, logement, santé, etc.), qui sont portés par différents acteurs, sans que ceux-ci aient obligatoirement connaissance de la globalité des mesures existantes.

Au regard du nombre de ces dispositifs et de ces acteurs relativement bien répartis sur le territoire du Morbihan, la **qualité de l'information** délivrée aux usagers **est hétérogène**, chaque acteur ayant mis en place ses propres outils et certaines offres de services des partenaires institutionnels n'étant pas nécessairement coordonnées. Certains organismes ont notamment développé un accès aux démarches de demandes par le numérique, sans que ces démarches en ligne soient pour autant coordonnées.

L'augmentation de la précarité se traduit par une augmentation de la demande d'accompagnement et des délais de rendez-vous auprès de professionnels. Le non recours aux dispositifs d'aide reste significatif pour des personnes éligibles à une prestation sociale et qui ne la perçoivent pas.

Dans cette perspective, l'État a souhaité renforcer le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté en particulier en améliorant le premier accueil social inconditionnel de proximité, dont l'organisation est pilotée par le conseil départemental en sa qualité de chef de file de l'action sociale et des solidarités.

Le département s'est d'ores et déjà engagé dans la mise en place de cette politique avec les acteurs du territoire, en vue d'améliorer le service rendu aux personnes nécessitant un accompagnement social. Un guide des ressources sociales a été élaboré à cet effet. D'autres outils sont en cours de construction avec les partenaires – dont Emmaüs Connect et l'association We take care – en vue de la réalisation d'une **cartographie intégrée des acteurs à l'échelle du département** – Pôle Emploi, CAF, missions locales.

Les CCAS et CIAS

Le Morbihan dispose de 240 CCAS (Centres Communaux d'Action sociale)**.** L'article 79 de la loi NOTRe du 7 août 2015, a supprimé l'obligation pour les communes de moins de 1,500 habitants de se doter d'un CCAS.

L'objectif est d'inciter au regroupement de l'action sociale à l'échelle intercommunale. Dans le Morbihan, 20 communes ont délibéré sur la dissolution de leur CCAS. Il existe, par ailleurs, 3 CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale) et des Groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) dans les collectivités suivantes :

- Communes de Belz, Erdeven, Etel et Locoal Mendon,

- Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan, et les communes de Locmiquelic, Port Louis, Riantec et Gâvres

- Roi Morvan Communauté (15 communes).

Les CCAS et CIAS sont chargés de gérer l'action sociale communale et intercommunale en coordination avec les autres services de cohésion sociale. Leur action dépend de la taille de la commune. Pour les plus petites communes, il s'agit davantage d'un travail d'orientation vers les services pertinents tandis que les communes les plus grandes peuvent garantir un accompagnement personnalisé avec des professionnels tels que des assistants sociaux ou des psychologues.

Les CCAS ont différentes missions :

— **Agir pour les personnes non éligibles aux aides** qui rencontrent des difficultés ponctuelles (fin de mois difficiles ou dépense exceptionnelle). Les CCAS interviennent pour éviter le basculement vers la précarité. La décision est prise par le Conseil d'administration qui étudie les demandes d'aides en lien avec les autres acteurs sociaux.

— **Définir un registre de personnes bénéficiant d'une aide sociale**

— **Assurer la domiciliation des personnes sans domicile,** en particulier afin de leur permettre de disposer d'une adresse et de garantir leur accès aux droits

— **Réaliser une analyse des besoins sociaux** dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux

Dans le Morbihan, l'action porte en particulier sur les **aides personnes âgées et le maintien à domicile.**

Plan d'actions

Action 5.5 : Mettre en place un accueil social universel et coordonner l'intervention des acteurs

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département pilote l'action avec les acteurs du territoire, en vue d'améliorer le service rendu aux personnes accueillies et accompagnées et décloisonner les parcours.

Un plan d'actions partagé déterminera les axes de travail communs, notamment en ce qui concerne l'accès réciproque aux offres des partenaires, le développement des pratiques communes, l'accompagnement individuel et l'élaboration d'outils communs.

Les services aux personnes âgées et dépendantes

Démographie et surreprésentation des personnes de plus de soixante ans

Le vieillissement de la population pose la question du développement de réponses adaptées aux besoins des personnes âgées. C'est à partir de 75 ans que l'on observe des taux de dépendance plus élevés.

La population du Morbihan se caractérise par une surreprésentation des personnes de plus de soixante ans, lesquelles représentent 30 % de la population contre 25 % en moyenne en France métropolitaine. Les personnes de plus de soixante-quinze comptent pour 11 % de la population morbihannaise contre 9 % au niveau national.

Les flux migratoires, principalement résidentiels, accentuent ce vieillissement de la population. En effet, 55% des arrivants dans le département sont des actifs et 45%, des retraités.

Services aux personnes âgées

155 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont répartis sur l'ensemble du département et plus particulièrement sur les principaux pôles : agglomérations de Lorient et de Vannes ainsi que le littoral.

Avec un taux d'équipement en EHPAD de 115 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 95 en France, l'offre médico-sociale d'hébergement pour personnes âgées est plutôt complète dans le Morbihan.

En complément de ces structures, des **services d'aide et d'accompagnement à domicile** permettent de favoriser le maintien des personnes âgées à leur domicile :

— **34 services de soins à domicile** et centres de jour pour personnes âgées ;

— **69 services d'aide d'aide ménagère à domicile**, alarme médico-sociale et services d'aide aux personnes âgées ;

— **1 foyer restaurant** et 3 services de repas à domicile.

5 Espaces Autonomie Seniors sont désormais pleinement opérationnels depuis 2015. Ils se répartissent sur 6 « territoires autonomie » fondés sur les limites intercommunales. Cette implantation permet de territorialiser les compétences du Département et le maillage important renforce la proximité entre les services et les usagers. Les Espaces Autonomie Seniors constituent un accueil de proximité pour les personnes âgées dépendantes et leurs proches. Ils fournissent des services labellisés et gradués en fonction des besoins des personnes :

— Ecoute et information, prévention

— Evaluation des besoins, établissement de plans d'aides

— Participation au recensement des besoins de places en établissement avec dispositif ATTENTUM

Ils représentent également des instances de coordination des professionnels, une mission renforcée par le portage MAIA départemental.

Près de 7 000 personnes ont été reçues dans les 5 EAS en 2015.

Services aux personnes handicapées

L'accueil des publics handicapés comporte des établissements avec hébergement, des établissements à vocation professionnelle et des services d'accompagnement. Pour l'ensemble de la population des services interviennent à domicile et sont parfois spécialisés en fonction de l'âge, de la pathologie ou du handicap. Tous ces services sont des services de proximité et reposent en partie sur les professionnels de santé libéraux.

25 hébergements pour enfants handicapés (16 instituts médico-éducatifs, établissements pour enfants polyhandicapés, 4 instituts éducatifs et pédagogiques, 1 institut d'éducation motrice, 1 établissement pour jeunes déficients sensoriels, 1 établissement d'accueil temporaire).

27 services à domicile ou ambulatoires pour enfants handicapés (18 services d'éducation spéciale et de soins à domicile, 5 centres médico-psycho-pédagogique (CMPP), 4 centres action médico-sociale précoce (CAMSP)).

50 établissements d'hébergement pour adultes handicapés (20 foyers de vie, 10 foyers d'hébergement, 6 maisons d'accueil spécialisée (MAS), 14 foyers d'accueil médicalisé).

19 services pour adultes handicapés (2 centres de pré-orientation et de rééducation professionnelle, service auxiliaire de vie, 4 services d'accompagnement à la vie sociale).

20 ESAT (établissements et services d'aide par le travail)

1 Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) située à Vannes qui constitue un lieu unique pour aider, informer et orienter les personnes handicapées et leurs familles. Elle est chargée de 4 principales missions :

— *Accueillir, informer et conseiller* : la MDA met à disposition un dossier unique de demande de compensation du handicap avec une liste de pièces justificatives à fournir.

— *Instruction du dossier de demande de compensation*

— *Évaluation des besoins* : l'équipe pluridisciplinaire de la MDA travaille en réseau avec l'ensemble des partenaires extérieurs pour évaluer les besoins de compensation des personnes en situation de handicap.

— *Décision en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.* La commission est chargée de :

- se prononcer sur l'orientation et les mesures qui faciliteraient la scolarité, l'insertion professionnelle et la citoyenneté de la personne handicapée,
- préconiser des établissements ou services adaptés aux besoins de l'enfant ou de l'adulte.
- d'apprécier l'attribution de certaines prestations (allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de l'adulte handicapé, cartes, prestation de compensation…) et d'accorder la reconnaissance de qualité travailleur handicapé.

Source : ARS56 et http://www.morbihan.fr/mda/

Plan d'actions

Action 5.6 : Améliorer le parcours de vie des personnes âgées et handicapées

— Accompagner techniquement et financièrement l'ensemble des acteurs à la **réalisation de logements intermédiaires en centre bourg pour les personnes âgées.**

— Créer un **annuaire en ligne des établissements et services médico-sociaux.**

— **Poursuivre le développement des Espaces Autonomie Seniors.**

Des démarches sont en cours pour une création de l'EAS lorientais en 2018.

Un ajustement des périmètres est à prévoir, notamment consécutivement à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration Intercommunale.

L'orientation devrait également évoluer vers des compétences territorialisées pour les personnes âgées et les personnes handicapées en lien avec le futur Schéma Autonomie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

Département du Morbihan

Etablissements d'accueil pour personnes âgées

12 janvier 2017

Secteurs gérontologiques

54
27
5,4

- EHPAD
- EHPA
- PUV
- USLD
- EAS
- Ht
- Accueil jour
- Accueil nuit

Gérontologie : places totales

- Plus de 500 places (1)
- de 201 à 500 places (13)
- de 101 à 200 places (19)
- de 51 à 100 places (34)
- de 19 à 50 places (22)
- de 1 à 18 places (1)
- 0 places (171)

EHPA : Ets d'Hébergement Personnes Agées
EHPAD : " " Dépendantes
PUV : Petite Unité de Vie
USLD : Unités Soins Longues Durées
EAS : Espace Autonomie Seniors

Ht : Hébergement temporaire
Aj : Accueil jour & An : Accueil nuit

Conception : DDTM du Morbihan
Source données : RT / EOT & CD (2016)
Référentiel : INSEE millésime 2015
BD PARCELLAIRE ® ©IGN - PARIS - édition 2009

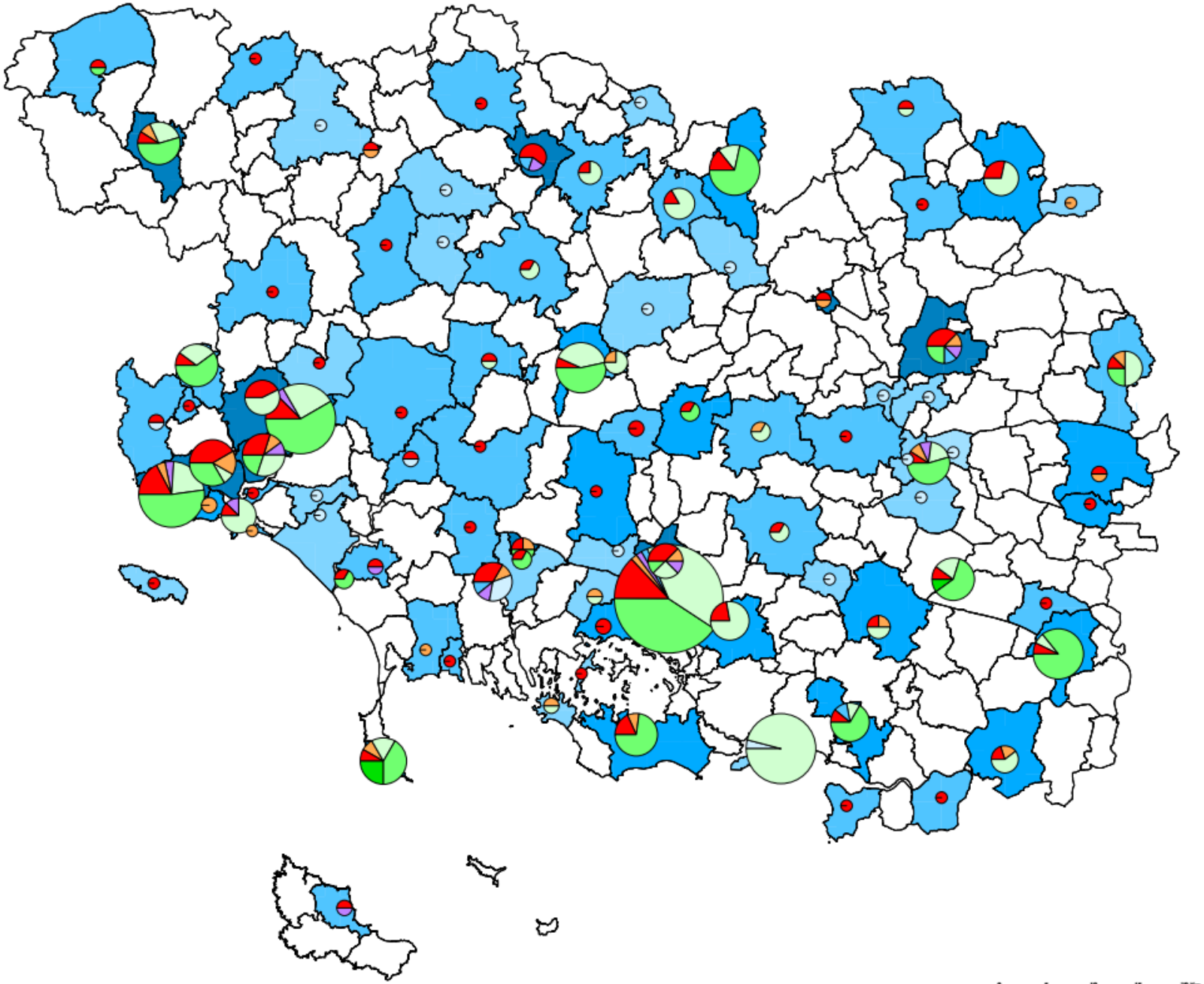

Les sites d'accueil des Espaces Autonomie Senior

Situation au 1er janvier 2016

Eléments de situation

- Routes nationales
- Principales routes départementales

Territoires Autonomie

- Alréen
- Centre-Ouest Morbihannais
- Lorientais
- Ploërmelais
- Sud-Est Morbihannais
- Vannetais

Etablissements par catégorie

- Siège (5)
- Antenne (7)
- Permanence (18)

N
W E
S

Source : IGN, Département du Morbihan
Réalisation Département du Morbihan - SCGEPP
Créé le 09/08/2016

Coordonnées des EAS

Structure porteuse	Responsable de l'espace autonomie ou responsable actions prévention	Territoire	Adresse	Téléphone	Adresse Mail
Association Pôle Santé Services	Sylvana BUONGIORNO	Alréen	Hôpital du Pratel BP60125 56401 AURAY	02 97 29 20 90	sylvana.buongiorno-espaceautonomie@orange.fr
Golfe du Morbihan Vannes agglomération	LAFRANCHE-SIVY Céline GIRARD	Vannetais	PIBS 30 rue alfred Kastler BP70260 56000 VANNES	02 97 68 70 66	S.LAFRANCHE-SIVY@gmvagglo.bzh C.GIRARD@gmvagglo.bzh
Association Pondi-Clic	Gwendal ROLLAND Coordinateur Caroline FOURMOND Pilote MAIA	Centre Ouest Morbihan	3 Quai des Récollets 56300 PONTIVY	02 97 25 35 37	gwendal.rolland@eascentreouest56.fr caroline.beatrix@eascentreouest56.fr
Syndicat mixte du Pays de Ploermel	Emmanuelle AUBERE	Ploërmelais	Centre d'activités du Ronsouze BP30555 56805 PLOERMEL	02 97 74 17 62	e.aubere@paysdeploermel-coeurdebretagne.fr
Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Julie BILLOIS	Sud Est Morbihan	Les Bruyères Rue du Hinly 56190 MUZILLAC	02 97 41 82 00	j.billois@arcsudbretagne.fr
Organisation en cours sur ce territoire		Lorientais			

Axe n° 6 : Mobilités et réseaux

Réseaux : téléphonie mobile et numérique pour tous

Constats et enjeux

Les accès aux réseaux de communications électroniques fixes et mobiles (téléphonie, internet…) dans de bonnes conditions de qualité constituent des enjeux tant en termes d'attractivité résidentielle que de développement économique.

La montée en puissance des nouveaux usages et services numériques ainsi que le développement des débits nécessaires pour accéder à ces derniers rendent indispensables des investissements importants sur les infrastructures.

C'est dans ce cadre, et en complémentarité de l'initiative des opérateurs privés, que double objectif de solidarité et d'équilibre territorial :

— **le Conseil Régional de Bretagne** met en œuvre le schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN), avec pour objectif d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030 pour un coût total estimé à 2 milliards d'euros ;

— **le Conseil Départemental du Morbihan** met en œuvre le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) qui vise la montée en débit de l'ensemble du territoire et à permettre l'arrivée progressive du FttH sur tout le département en tenant compte de la charge financière que son déploiement représente pour les territoires non desservis par l'initiative privée ;

— **l'État** a mis en place trois programmes pour améliorer la **couverture mobile** des territoires, notamment ruraux, situés en **zones blanches** (couvertes par aucun opérateur de téléphonie mobile) ou en **zones grises** (caractérisées par une mauvaise couverture mobile, mais qui ne peuvent toutefois pas être qualifiées de zones blanches).

Accès au très haut débit

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour objectif d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Le coût total de ce projet est estimé à 2 milliards d'euros.

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans certaines villes et agglomérations, correspondant à 10 % du territoire breton. En dehors de ces zones, ce sont les collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (RIP).

L'initiative publique, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne **90% du territoire breton et 60% de la population.** Le déploiement s'opère selon quatre axes :

— un axe « Equilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;

— un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre ;

— un axe « Economie, Connaissance, Services » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;

— un axe « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique. La montée en débit est une opération qui consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts.

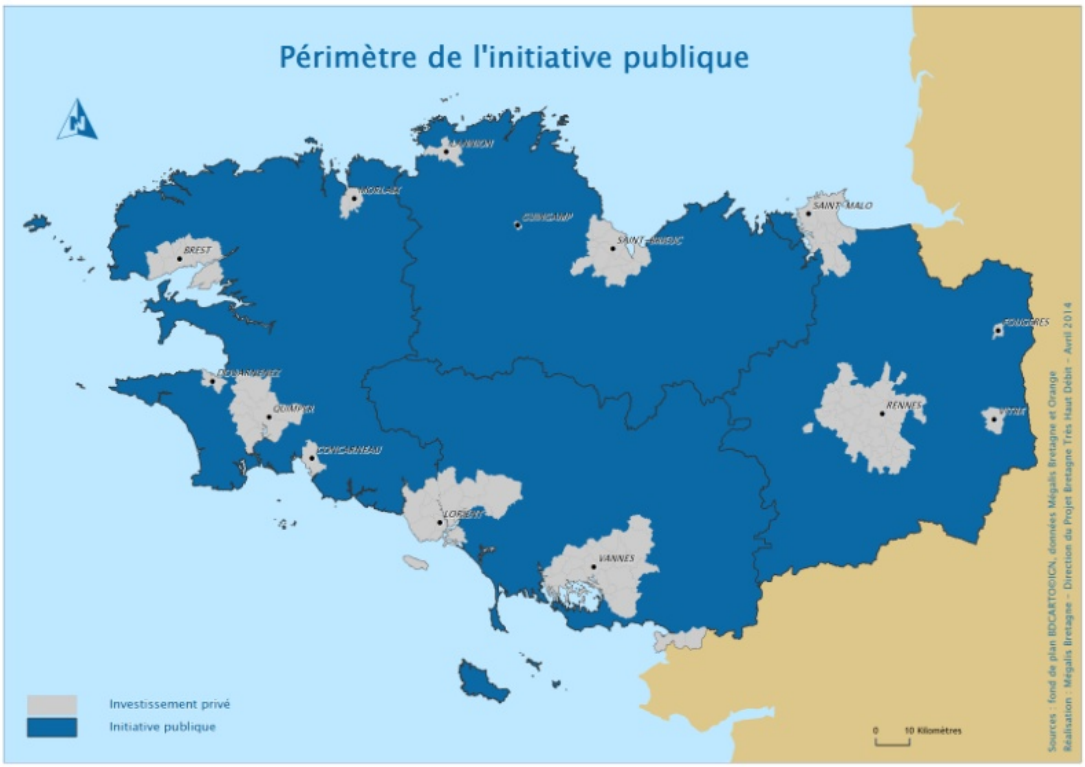

Couverture mobile

Le déploiement de la téléphonie mobile est avant tout une **compétence d'opérateurs privés**. Cependant, l'État s'est engagé à **résorber les zones blanches en téléphonie 2G et 3G** dans le cadre de trois programmes :

— **Programme « zones blanches centres-bourgs »** : déploiement dès la fin 2016 de la téléphonie mobile (a minima 2G) dans les **centres-bourgs** de communes dépourvues de toute couverture mobile. Dans le **Morbihan**, l'ensemble des centres bourgs du département est couvert par au moins un opérateur en réseau 2G et 3G, à l'exception des communes de Molac et de Lignol qualifiées en zone blanche. Ce programme bénéficie d'un **soutien financier de l'État** de 30 millions d'euros, qui permettent de financer la totalité des coûts de construction de l'infrastructure (pylône et dalle) dans la limite de 100 000 euros ;

— **Programme « Internet Mobile »** : déploiement, en 2017 de l'internet mobile (3G au moins) dans les centres-bourgs disposant uniquement d'une couverture de téléphonie mobile (2G) :

— **Programme « 1 300 sites stratégiques » :** lancement d'un appel à projet pour permettre la couverture en téléphonie et internet mobiles de zones de développement économique ou touristique dépourvues de couverture mobile par l'équipement de 1 300 sites sur quatre ans. Le **Morbihan** a fait remonter une dizaine de projets. Un projet a été retenu sur le département, celui du « Moulin de Cadillac », de la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

Pour accélérer le traitement des zones mal ou non couvertes en dehors des centres-bourgs, l'État a lancé un dispositif de signalement et de traitement des problèmes de couverture mobile à partir d'une plateforme numérique nationale appelée **France Mobile** et accessible à l'adresse suivante : http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr. Les objectifs poursuivis par cette plateforme de signalement des problèmes de couverture mobile sont de trois ordres :

— Construire au niveau régional une enceinte de dialogue pour traiter de la couverture mobile

— Permettre aux collectivités d'identifier leurs difficultés en matière de couverture mobile ;

— Mobiliser l'investissement public là où c'est utile en ouvrant le guichet « 1300 sites ».

Ce dispositif de signalement prévoit **trois phases :**

— La première phase consiste en un état des lieux des besoins au niveau régional : deux fois par an, **l'ensemble des élus** – maires, présidents d'EPCI, président de conseils départemental et régional – seront appelés à **enregistrer sur la plateforme les problèmes qu'ils rencontrent en matière de couverture mobile.** Les problèmes renseignés sur la plateforme seront ensuite **priorisés** au niveau régional, en lien avec les préfectures de département et en concertation avec les collectivités, pour respecter un plafond fixé, pour la Bretagne, à **20 problèmes par semestre, soit 5 problèmes seulement par département.** Les problèmes non retenus sont consignés sur une liste d'attente pour être éventuellement pris en compte lors des remontées suivantes.

Les problèmes non retenus sont consignés sur une liste d'attente pour être éventuellement pris en compte lors des remontées suivantes.

— La deuxième phase prévoit un traitement national des besoins ainsi recensés : la direction générale des entreprises (DGE) engagera un **dialogue, au niveau national, avec les opérateurs** de téléphonie mobile afin que ceux-ci puissent apporter des réponses aux 20 problèmes identifiés ;

— La troisième phase consiste en une **restitution finale** aux collectivités concernées des analyses des problèmes remontés et des solutions identifiées – publiques ou privées – dans le cadre d'une **commission régionale de stratégie numérique** (CRSN), qui associera collectivités, opérateurs locaux et services de l'État.

Plan d'actions

Action 6.1 : Résorber les dernières zones blanches 2G et 3G dans le Morbihan

S'assurer du respect du calendrier et de la mise en œuvre du plan d'action pour la résorption des deux zones blanches identifiées en centre-bourg du Morbihan, dans les communes de Molac et Lignol.

Action 6.2 : Améliorer la couverture mobile et le raccordement au très haut débit des sites prioritaires (entreprises, services publics, etc.).

— **Renforcer la couverture des territoires en réseaux mobiles**, y compris 4G (opérateurs privés), sur l'ensemble du Morbihan et, plus particulièrement, dans la partie Nord du département ;

— **Accélérer le calendrier des actions de déploiement du très haut débit** dans le cadre du projet Bretagne Très haut débit mis en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, en invitant l'ensemble des acteurs concernés à soutenir financièrement les investissements afférents.

— **Atténuer la fracture numérique** et les déséquilibres entre les zones urbaines et rurales en demeurant à l'écoute des territoires et en assurant un suivi régulier des déploiements publics et privés.

Action 6.3 : Investir la plateforme nationale France Mobile et mieux identifier les zones grises

Engager auprès des collectivités locales des actions de communication et de sensibilisation sur les opportunités offertes par la plateforme nationale **France Mobile**, dont l'objectif de recensement des besoins en couverture mobile permettra d'identifier plus précisément, sur la base d'un diagnostic partagé, les **zones grises** à l'échelle du Morbihan.

Action 6.4 : Partager et mutualiser les expériences pour faciliter l'accès au numérique

Faciliter le déploiement et l'usage du numérique grâce au :

— partage de l'information et de la donnée à partir de plateformes d'**open data ;**

— développement du **co-working** permettant de mettre en réseau les professionnels grâce à un espace de travail partagé et ouvert à tous.

Absence de couverture 4G pour 1, 2, 3 ou 4 des opérateurs Bouygues - Free - Orange - SFR au 1er avril 2016

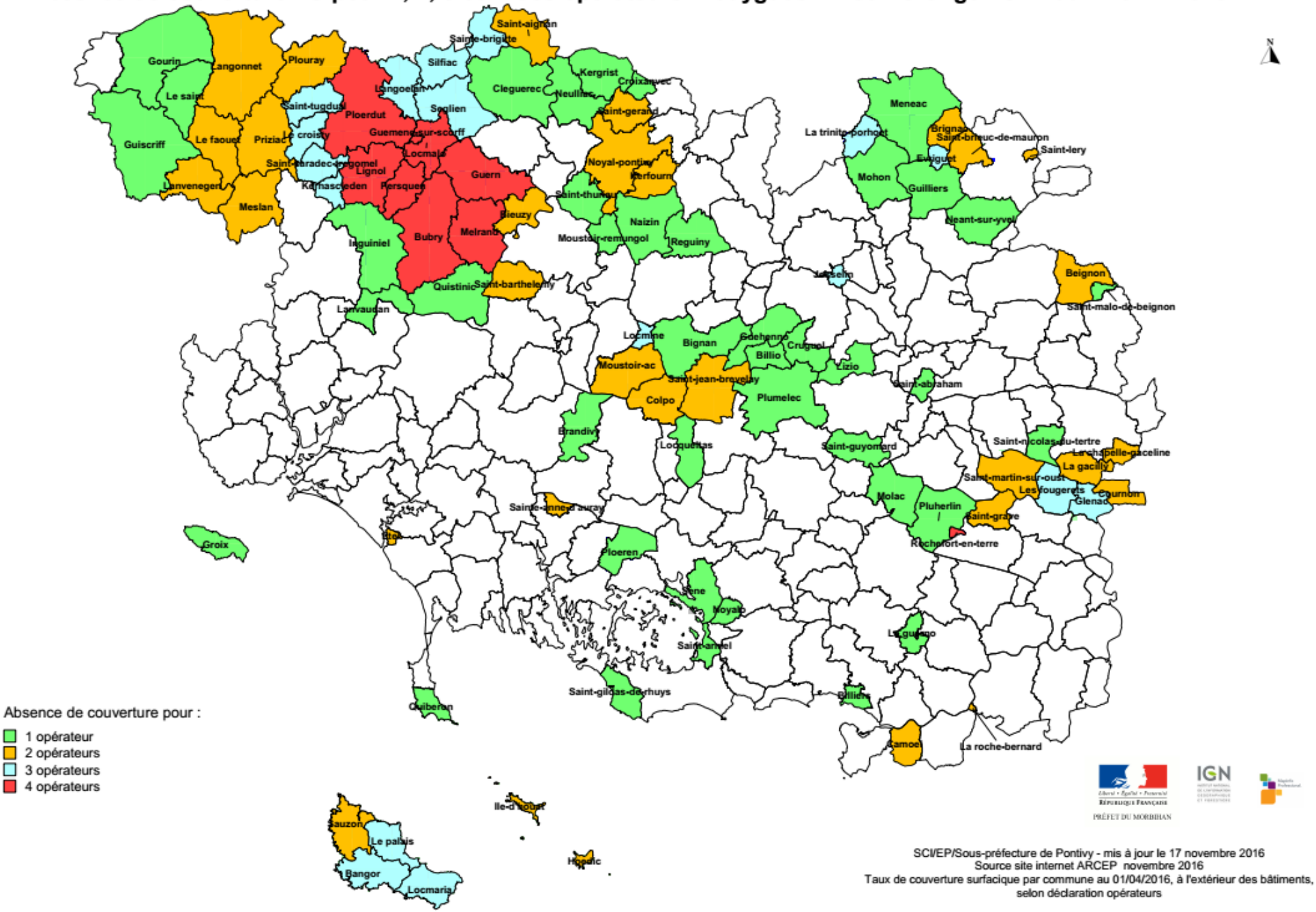

Mobilités et réseaux de transports

Constats

Les principaux axes routiers du Morbihan dessinent une partition géographique du département **en trois espaces** : la zone littorale, la zone centrale et la zone nord.

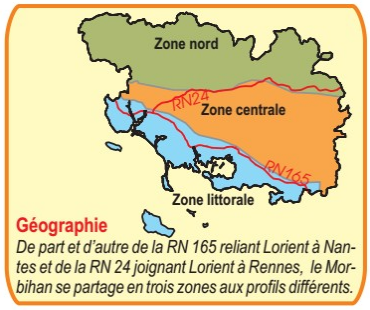

La moitié des Morbihannais habite dans la **zone littorale,** la moins vaste. Elle attire le plus de nouveaux habitants, surtout des retraités.

La **zone centrale** est récemment devenue plus attractive que cette dernière particulièrement pour les actifs.

La **zone nord est la plus** plus rurale. Les acteurs locaux tentent de la redynamiser autour du concept de Centre-Bretagne rassemblant les territoires de Pontivy, Ploermel et Loudéac.

Autour des **principaux axes routiers** se concentrent les **trois quarts des emplois** et 85 % des gains d'emploi.

Réseau routier

- **La voiture : le mode de transport prédominant dans le Morbihan**

Selon l'INSEE, en 2013, **le taux d'équipement automobile des ménages dans le Morbihan est de 87,4 %**, supérieur à la moyenne nationale de 80,8 %. 47,6 % des ménages morbihannais possèdent une seule voiture contre 46,7 % en moyenne en France. 39,8 % des ménages morbihannais en possèdent 2 contre 34,1 % en moyenne en France. **La voiture reste donc le mode de transport privilégié dans le Morbihan.** En conséquence, la qualité du réseau routier est un élément fondamental pour la mobilité des Morbihannais.

- **Le réseau routier**

Le réseau routier du département est relativement dense (voir les chiffres ci-dessous). Il est particulièrement développé au sud du département, sur la zone littorale, un peu moins en Centre Bretagne.

255 km de réseau RN :

- la RN 165, le long du littoral, qui traverse d'est en ouest le département,
- la RN24 qui joint Rennes à Lorient en passant par Ploërmel,
- la RN166 qui joint Ploërmel à Vannes.

4 139 km de routes départementales :

- 705 km de routes « prioritaires » dont 71 km à 2x2 voies
- 586 km de routes « primaires »
- 805 km de routes « secondaires »
- 2 043 km de routes « tertiaires »

Les voies communales, elles, font environ 11 000 km.

Le réseau routier départemental en détail :

- 20 millions de m² de chaussées ;
- 2 000 hectares d'accotements et de talus ;
- 7 000 ponceaux ou aqueducs ;
- 1 000 ouvrages d'art (ouvrage supérieur à 2 mètres) ;
- 7 000 km de fossés ;
- 1 400 km de glissières de sécurité.

Les chiffres qui suivent correspondent à des **trafics moyens journaliers** sur l'année :

- Près de 57 000 véhicules entre la RN165 et Lorient (RD465 "pénétrante de Lorient")
- Entre 23 000 et 24 000 véhicules sur la section Vannes - Meucon (RD767)
- 21 300 véhicules sur la section Lorient - Larmor-Plage (RD29)
- 18 600 véhicules entre Auray et Quiberon (RD768)
- 18 300 véhicules sur la section Lanester - Caudan (RD769)
- 16 000 véhicules sur la section Vannes - Arradon (RD101)
- 14 800 véhicules au niveau de Sarzeau (RD780)

Pointe estivale (août 2015) :

- 19 600 véhicules par jour sur la presqu'île de Quiberon (RD768)
- Près de 24 000 véhicules par jour sur la presqu'île de Rhuys (RD780)

Trafic moyen journalier en 2015, toutes RD confondues : 2 596 véhicules

Les poids lourds représentent 7 % du trafic quotidien sur Routes Départementales.

- **Les bornes de recharge pour voitures électriques**

Le syndicat Morbihan énergies est un établissement public de coopération intercommunale regroupant l'ensemble des 253 communes du Morbihan. Il est chargé de l'organisation de la distribution de l'électricité.

Il s'est engagé dans le déploiement départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques afin de favoriser la mobilité électrique et durable. Ce déploiement a commencé en 2014 avec l'installation de 7 bornes de recharge rapide localisées stratégiquement dans le but de **créer un corridor énergique**. La deuxième étape du déploiement a démarré en 2015 avec le soutien de l'État, de la Région Bretagne et en concertation avec les communes.

A la fin de l'année 2016, **11 bornes de recharge rapide** et plus de **160 bornes de recharge accélérée** sont mises à disposition du public.

Sources :

http://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/le-reseau-routier-du-morbihan/
http://morbihan-energies.fr/VE1/
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012694#tableau-TCRD_001_tab1_departements

Transport routier collectif

La voiture individuelle constitue le mode de transport privilégié de la population dans le département et notamment dans ses parties rurales. Dans ce contexte et pour favoriser l'usage des transports collectifs et le co-voiturage, il convient de développer une politique de mobilité.

D'autre part, les populations à faibles niveaux de revenu et de diplôme rencontrent des difficultés pour se déplacer. Selon une étude réalisée en 2013 par l'association Néo56, ces **populations vulnérables ne parviennent pas à accéder à une voiture particulière** du fait de l'impossibilité d'obtenir le permis ou un véhicule en raison d'un manque de moyens financiers, ou du fait de difficultés d'apprentissage du code et d'acquisition du permis. **Or la mobilité constitue un facteur déterminant pour l'insertion sociale et professionnelle.** Le manque de mobilité implique parfois de renoncer à un emploi (lorsque ce travail est situé loin du domicile), ou de renoncer à se rendre à un entretien d'embauche ou dans une structure d'aide à la recherche d'emploi. Dans ce cadre, un réseau de transports collectifs de qualité est donc fondamental.

Les lois MAPTAM et NOTRe placent la Région comme chef de file de l'intermodalité dans le contexte de transfert des compétences inter-urbaines et scolaires.

À ce titre, la Région est l'organisateur unique des offres de transport régional et inter-urbain. Il accompagne les territoires bretons dans la mise en place des mesures plus locales.

- **Le réseau de cars**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a transféré la compétence de transports de voyageurs (transports interurbains, scolaires et desserte des îles) du Conseil Départemental au Conseil Régional. Ce transfert a eu lieu le 1er septembre 2017 en Bretagne.

La Région organise la desserte Nord/Sud de la Bretagne via le Centre Bretagne sur laquelle les lignes interurbaines morbihannaises s'articulent.

Le Conseil régional a mis en place des **lignes de car desservant le Centre Bretagne** afin de renforcer la mobilité des habitants de ce territoire au sein du département, de la région et également de leur permettre d'accéder aux gares et services ferroviaires. Il existe une ligne structurante qui relie le Nord et le sud de la Bretagne via le Centre Bretagne, complémentaire aux lignes interurbaines morbihannaises.

Il organise la desserte départementale avec le **réseau de cars TIM** (Transports Interurbains du Morbihan) qui opèrent des liaisons régulières entre les différentes villes du Morbihan. 50 cars TIM sont en circulation chaque jour, effectuant 1800 voyages par jour à un tarif de 2 euros par trajet. 18 lignes existent et assurent notamment la correspondance avec les gares SNCF et maritimes. Il dessert au quotidien 180 communes, soit plus des 2/3 des communes morbihannaises.

En parallèle, des lignes régulières d'autocars dites « Macron » desservent notamment Vannes, Auray et Lorient.

- **Transport à la demande**

Les transports en commun ont des horaires fixes peu flexibles. **Le transport à la demande constitue une solution alternative permettant de favoriser la mobilité du plus grand nombre**. Le Département soutient ainsi la mise en place des transports locaux "Tibus". Pour bénéficier du service, une réservation doit être effectuée au plus tard avant 17 h la veille du déplacement. Le système est souple et les modalités de mise en œuvre peuvent varier :

- Une ligne comprenant avec des **arrêts fixes qui ne sont desservis qu'en cas de réservation**
- Une ligne comprenant des **destinations fixes mais assurant une prise en charge à domicile dans un périmètre défini**

Les réseaux TIM et Tibus transportent 531 000 voyageurs par an.

- **Transport scolaire**

Jusqu'au 1er septembre 2017, le Département était responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires dans tout le Morbihan, à l'exception des territoires des communautés d'agglomération du pays de Lorient, du pays de Vannes et des communes de Camoël, Férel et Pénestin.

Ce service de proximité concerne le transport quotidien et hebdomadaire de **32 000 élèves morbihannais** scolarisés de la maternelle à la terminale ainsi que des étudiants handicapés. Le calendrier de fonctionnement des transports scolaires est prévu en concertation avec les partenaires institutionnels, notamment les services de l'Éducation Nationale.

Le transport scolaire est assuré par le réseau CTRL dans les communautés d'agglomération de Lorient, le réseau Kicéo dans celles de Vannes et par le réseau Cap Atlantique dans les communes de Camoël, Férel et Pénestin.

Depuis le 1er septembre 2017, le Conseil Départemental reste compétent pour le transfert des élèves handicapés (environ 500 élèves). La relève sera prise par le Conseil Régional.

- **Les aires de covoiturage**

Les travaux menés dans le cadre du GART Breizh doivent conduire à une réflexion sur la pertinence des implantations actuelles. La Région, par ailleurs réfléchit aux questions de digitalisation du dispositif pour favoriser le développement et renforcer la fonctionnalité du covoiturage.

La pratique du covoiturage s'est développée dans le Morbihan depuis 2006 avec la création de **97 aires de covoiturage** sur le territoire départemental implantées sur **78 communes différentes.**

Sources :

http://www.morbihan.fr/tim-pratique/

http://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Deplacements/Morbihan_competence_deplacements_oct2016.pdf

http://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/transports-scolaires/infos-pratiques/

http://www.neo56.org/structures-adherentes/neo-mobilite/

http://transports.bretagne.bzh/

http://www.neo56.org/neo-mobilite-facilite-lemploi-sur-le-territoire/

Transport ferroviaire

- **Implantation géographique**

À l'image du réseau ferroviaire breton (TGV et TER), les points d'accueil et de vente de la SNCF sont principalement concentrés sur le littoral. Aux six points d'accueil traditionnels situés en gare (7 en incluant

celui de Quimperlé), s'ajoutent quatre autres points de vente qui permettent d'assurer une présence modeste de la SNCF au Nord du département et sur les îles.

- **Modalités d'accueil du public**

Les plateformes d'accueil traditionnel en gare sont ouvertes sur de larges plages horaires, allant de sept à treize heures d'accueil par jour, sept jours par semaine. Les guichets situés à Lanester et à Le Palais sont également ouverts sept jours par semaine alors que les points d'accueil de Pontivy et du PIMMS de Lorient sont ouverts cinq jours par semaine et sur une amplitude horaire plus restreinte.

- **Initiatives en matière de modernisation de l'accueil au public**

Pour la distribution, avec l'arrivée du digital, la politique de la SNCF est amenée à évoluer, une grande majorité de la clientèle se reportant sur la vente internet. Si des collectivités souhaitent développer des services de distribution sur leur territoire, la SNCF étudie avec chaque collectivité les solutions à mettre en place pour assurer ce service en fonction des besoins exprimés par les territoires (PIMMS, MSAP, Office de tourisme…).

La SNCF concentre ses efforts sur la numérisation de ses services (les opérations de guichet pouvant dans leur quasi-totalité être réalisées en ligne). La SNCF participe au PIMMS de Lorient.

- **Modernisations du réseau**

— Dans le cadre du contrat plan Etat-région, la ligne de frêt ferroviaire entre Pontivy, Auray et Saint-Gérand a été confortée. Les travaux, réalisés par la Région, se sont déroulés entre septembre et décembre 2015. Un investissement a été retenu sur l'axe ferroviaire Saint-Brieuc-Loudéac et Pontivy-Auray utilisé pour le **transport de marchandises** avec la remise à niveau (en particulier des ouvrages d'art) de la ligne Pontivy-Auray afin de garantir sa pérennité.

— Dans le cadre du programme **Bretagne Grande Vitesse** piloté par le Conseil Régional, une ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire est entrée en service et impacte le réseau ferroviaire du département.

D'une part, pour les déplacements longue distance :

- Le Morbihan bénéficie de 50 arrêts TGV quotidiens soit 6 arrêts supplémentaires.

- Vannes et Lorient, qui sont desservies par tous les TGV, bénéficient de 9,5 allers-retours TGV quotidiens vers Paris, soit 1,5 aller-retour supplémentaire par rapport à la situation actuelle pour Vannes, et 1,5 allers/retours supplémentaires pour Lorient. La desserte d'Auray est également densifiée avec 1 trajet supplémentaire.

- Toutes les gares du Morbihan bénéficient de temps de parcours améliorés pour Paris grâce à l'organisation de correspondances systématiques et optimisées. Le Centre Bretagne profite de 3,5 allers-retours express supplémentaires avec un car en correspondance TGV.

D'autre part, pour les déplacements du quotidien, plusieurs lignes ferroviaires de Train Express Régional (TER) existent permettant de relier différentes villes dans le Morbihan. Grâce à la LGV, le Morbihan bénéficie globalement de 230 arrêts TER quotidiens. Les dessertes sont systématisées sur un certain nombre de gares TER afin d'optimiser l'offre de transport de façon équilibrée vers les villes d'attraction.

Sources :

http://transports.bretagne.bzh/avec-bretagne-a-grande-vitesse-un-centre-bretagne-mieux-connecte/

http://transports.bretagne.bzh/bretagne-grande-vitesse/

Transport maritime

Depuis le 1er janvier 2017, les transports maritimes relèvent de la **compétence de la Région**. La desserte des îles est confiée à deux compagnies : Océane et Batobus du Golfe qui transportent 1 689 000 passagers chaque année.

Voies navigables

Le Morbihan dispose d'un **réseau de voies navigables** géré par la Région. Les principales voies maritimes sont le canal de Nantes à Brest, le Blavet et la Vilaine.

Les voies navigables constituent un patrimoine naturel et historique majeur. Les cours d'eau sont propices à la flânerie en bateau, à pied, à vélo… Ils représentent donc un enjeu de taille pour le développement du tourisme en Bretagne. C'est pourquoi **différents sites de loisirs ou d'excursions ont été aménagés :**

— **8 sites de loisirs ou d'excursions sur les canaux**

— **12 sites de loisirs ou d'excursions labellisés « escale d'une rive à l'autre »** qui désignent des sites remarquables riverains des canaux. Les communes labellisées doivent s'engager à valoriser leur patrimoine fluvial et à développer des activités en plein air, en particulier nautiques, ainsi qu'à mettre à disposition des aires de jeux et infrastructures d'accueil du public (restaurants, hébergements et commerces, services aux plaisanciers, parkings…).

— **4 sites de loisirs ou d'excursions à proximité de voies navigables**

En parallèle, des aménagements sont réalisés pour améliorer le confort des usagers et rendre les voies navigables plus agréables.

— **Pour les navigants,** il s'agit de mettre en place un point d'accostage équipé d'eau, d'électricité et d'une borne eaux usées, toutes les 5 heures de navigation.

— **Pour les randonneurs en itinérance,** des infrastructures sont progressivement installées afin de leur assurer la possibilité de faire une pause assise toutes les 20 minutes de marche, remplir une gourde d'eau et accéder à des sanitaires toutes les demies-journées de marche.

Sources :

www.canauxdebretagne.org

www.voiesnavigablesdebretagne.bzh

Le réseau des voies navigables de Bretagne

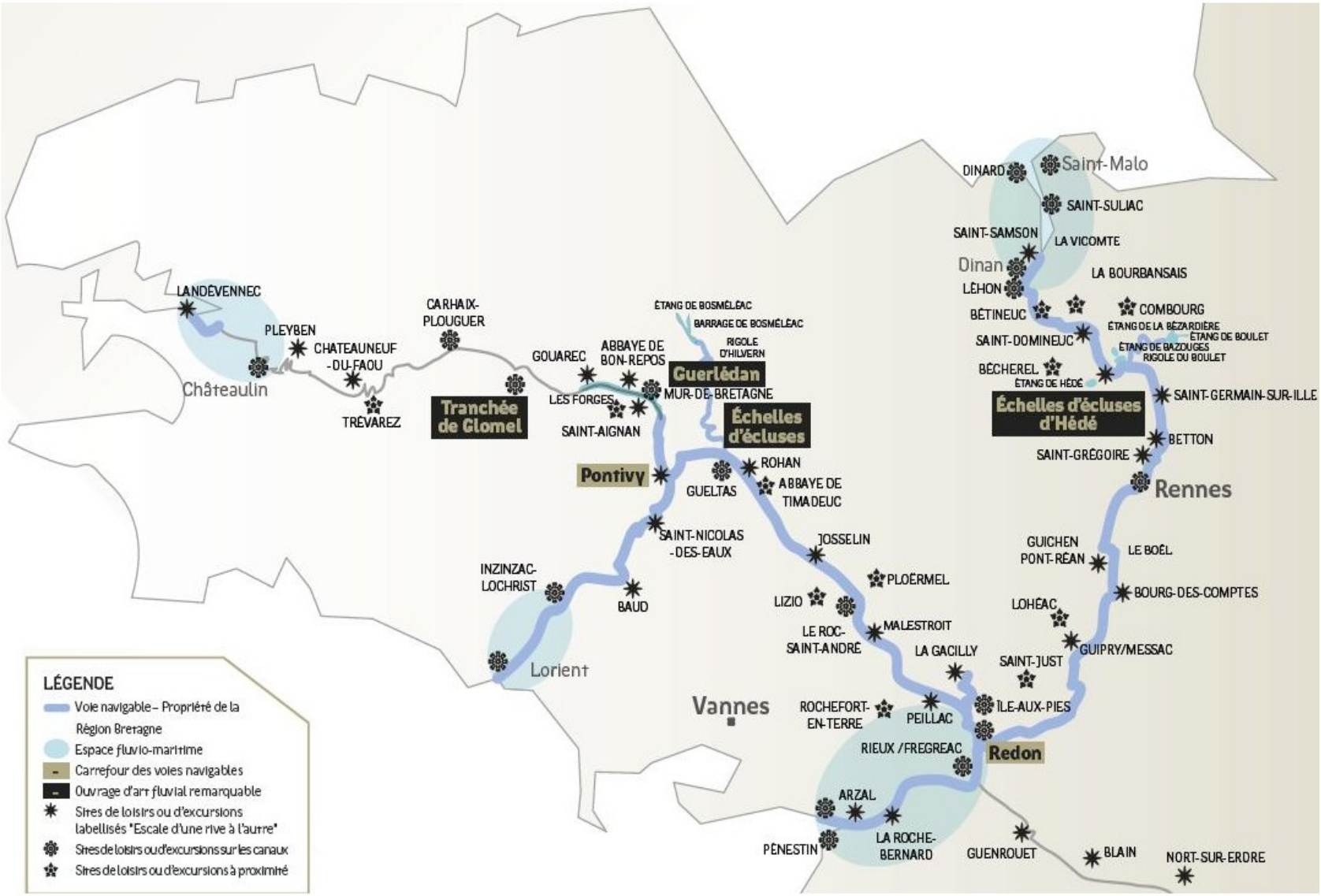

Le site web d'information sur les transports BreizhGo

L'information du public à propos des réseaux de transport au niveau départemental et régional a été améliorée avec la création de l'outil BreizhGo. En effet, grâce à une **collaboration entre 20 collectivités bretonnes responsables des transports,** le site combine l'information de 25 réseaux en Bretagne, couvrant ainsi presque la totalité du territoire.

Le site internet permet de calculer son itinéraire en transport public de porte à porte en prenant en compte les différents modes de transport (bus, métro, tramway, cars, TER, TGV, liaisons maritimes et aériennes). Il permet également de proposer des itinéraires associant marche à pied, vélo et véhicule personnel avec des informations complémentaires sur les tarifs, les parking relais, les dispositifs dédiés aux personnes à mobilité réduite, etc.

Source :
http://transports.bretagne.bzh/vos-deplacements/calcul-ditineraires/

Enjeux

En matière de transports routier et ferroviaire, le principal enjeu dans le Morbihan reste le **désenclavement du Nord du département** et, plus largement, du Centre Bretagne :

— aucune desserte en train sur le secteur de Pontivy et de Loudéac, au détriment de la liaison Nord/Sud, alors même que le **fret** pourrait conforter le développement de la filière agroalimentaire dans ce secteur ;

— les travaux d'aménagement des **voies rapides** sur les axes routiers Nord/Sud sont pour partie engagés, mais le financement des investissements qu'ils impliquent n'est pas toujours garanti.

Le territoire de Pontivy et Loudéac ne dispose pas de liaisons ferroviaires passagères. Une ligne routière régionale (LRR) reliant Saint-Brieuc- Pontivy. Vannes/ Lorient organise les déplacements Nord/Sud avec une offre de service conséquente (60 A/R par jour).

S'agissant du frêt ferroviaire, il manque un maillon entre Loudéac et Pontivy permettant de réaliser la liaison Nord/Sud.

Plan d'actions

Action 6.5 : Poursuivre le désenclavement du Centre Bretagne

Engager une réflexion sur les modalités de désenclavement du Centre Bretagne **en renforçant l'offre de transports routier et ferroviaire**, en particulier dans le cadre de la mise en service des **lignes à grande à vitesse** en Bretagne.

Action 6.6 : Développer et accompagner le transport solidaire

Recenser et développer les actions de transport solidaire pour que la desserte des territoires, en particulier ruraux, soit augmentée par ce mode de transport. Les associations de transport solidaire sont invitées à travailler de manière collaborative à la mise en œuvre de leurs différents projets.

Action 6.7 : Développer l'usage du covoiturage

Implanter des aires de covoiturage supplémentaires, notamment sur le secteur rural, afin de parvenir à un maillage équilibré du département en 2020.

Action 6.8 : Faciliter la pratique du vélo au quotidien

Accompagner les projets des communes et intercommunalités en faveur du développement de la pratique du vélo : aménagements cyclables, en priorité pour la mobilité quotidienne, voire liés aux sports de pleine nature ou relatifs à des projets innovants.

Action 6.9 : Inscrire la mobilité dans le cadre des contrats de ruralité et des appels à projet « Dynamisme des centres-villes et centres-bourgs»

Les **contrats de ruralité** ont été signés afin de développer des actions cohérentes dans les territoires ruraux entre l'intervention des Collectivités territoriales, les acteurs locaux et l'État. Ils inscrivent dans un document unique les interventions mises en place pour ces territoires par ces différents acteurs et conduisent à des financements contractualisés et une dotation. Ces contrats de ruralité doivent être un moteur pour porter une réflexion sur l'amélioration de la mobilité des habitants des territoires ruraux et mettre en place un plan d'actions visant à désenclaver ces communes.

Le programme **« dynamisme des centres-villes et centres bourgs »** sont des appels à projet visant à améliorer l'attractivité de villes et bourgs ruraux. Ils donnent lieu à des moyens financiers permettant de réaliser des aménagements. L'attractivité passe notamment par des réseaux routiers de qualité et une mobilité renforcée. Une partie des moyens fournis par ce programme doit donc être dévolue à cette fin.

Action 6.10 : Mobiliser les moyens disponibles pour agir contre les problèmes de mobilité aboutissant à de l'exclusion sociale

Mobiliser de manière la plus efficiente possible les moyens, tels que le **Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL)** et les **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),** pour favoriser la mobilité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

Morbihan

Réseaux de transport

Janvier 2017

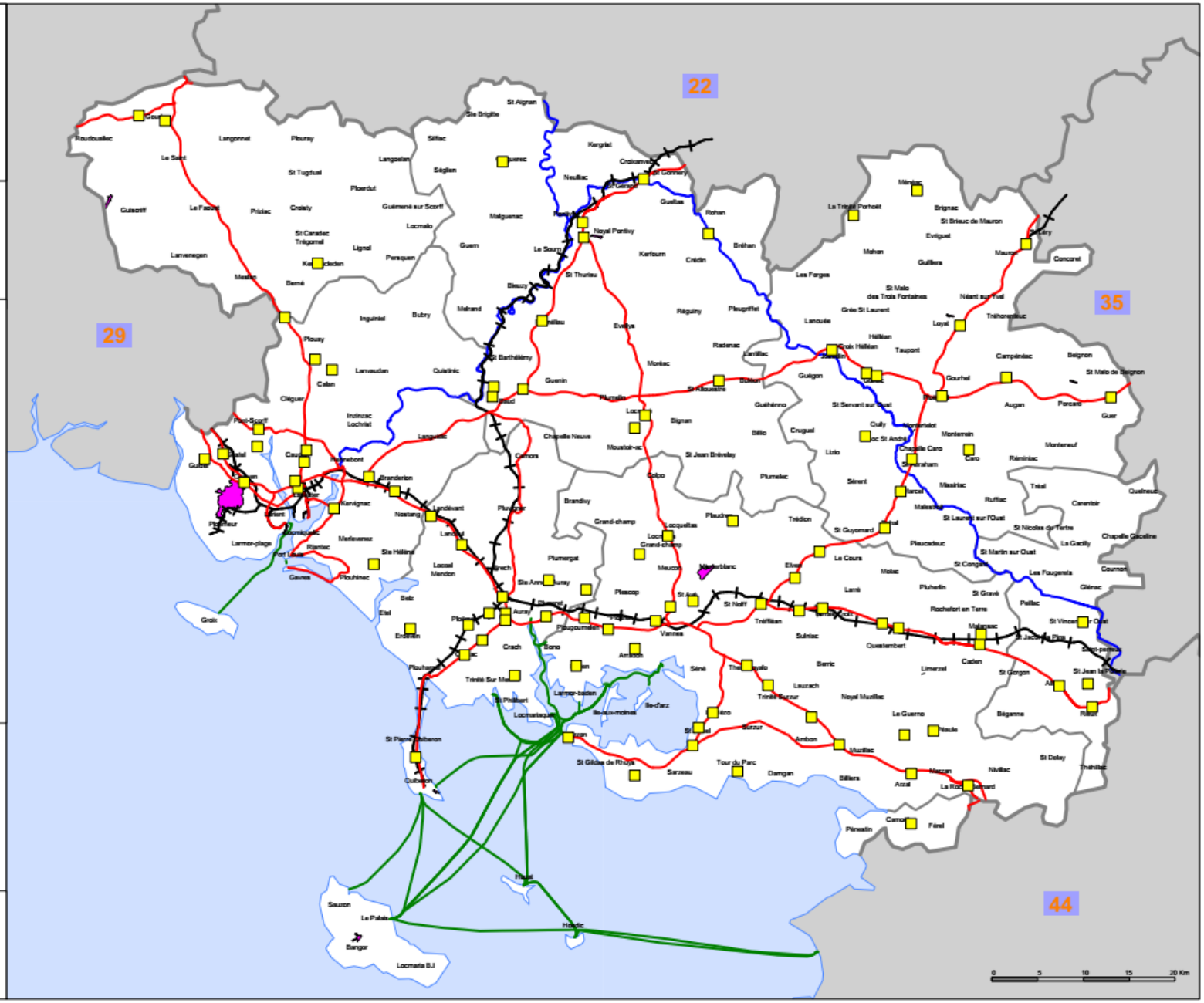

Conception : DDTM du Morbihan
Source données : RT / EOT & CD (2016)
BD PARCELLAIRE ® ©IGN - PARIS - édition 2009

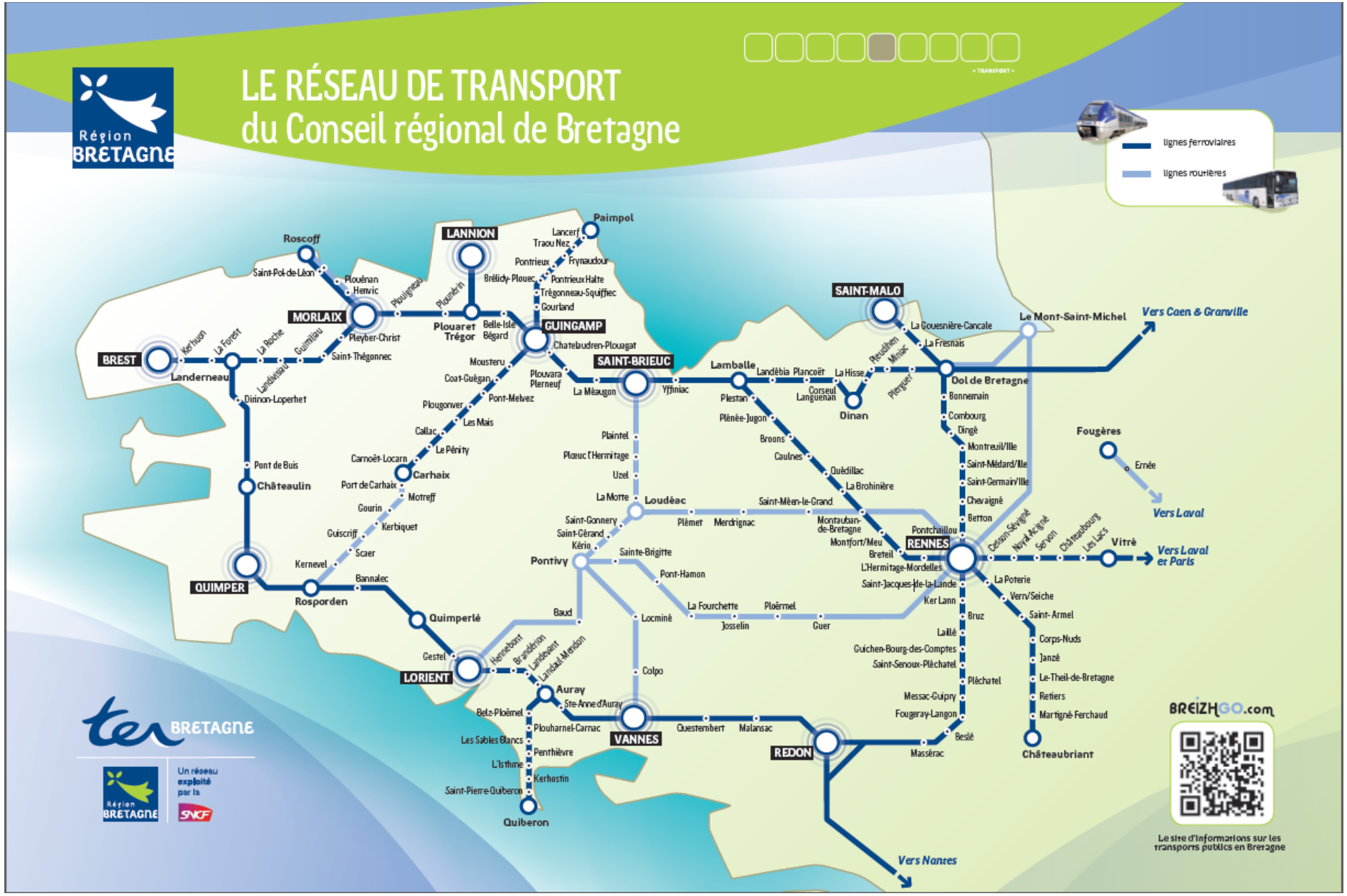
LE RÉSEAU DE TRANSPORT
du Conseil régional de Bretagne
Région BRETAGNE
lignes ferroviaires
lignes routières
BREST
Landerneau
Kerhuon
La Forest
La Roche
Guimiliau
Landivisiau
Saint-Thégonnec
Pleyber-Christ
MORLAIX
Plouénan
Henvic
Saint-Pol-de-Léon
Roscoff
Plouigneau
Plouinérin
Plouaret
Trégor
Belle-Isle
Bégard
LANNION
Brélidy-Plouec
Pontrieux
Pontrieux Halte
Trégonneau-Squiffiec
Gourland
Frynaudour
Traou Nez
Lancerf
Paimpol
GUINGAMP
Chatelaudren-Plouagat
Plouvara
Plerneuf
La Méaugon
SAINT-BRIEUC
Yffiniac
Mousteru
Coat-Guégan
Pont-Melvez
Plougonver
Les Mais
Callac
Le Pénity
Carnoët-Locarn
Carhaix
Port de Carhaix
Motreff
Gourin
Kerbiquet
Guiscriff
Scaer
Kernevel
Bannalec
Rosporden
QUIMPER
Pont de Buis
Châteaulin
Dirinon-Loperhet
Quimperlé
Gestel
LORIENT
Hennebont
Brandérion
Landevant
Landaul-Mendon
Auray
Ste-Anne d'Auray
Belz-Ploëmel
Plouharnel-Carnac
Les Sables Blancs
Penthièvre
L'Isthme
Kerhostin
Saint-Pierre-Quiberon
Quiberon
Plaintel
Plœuc l'Hermitage
Uzel
La Motte
Loudéac
Saint-Gonnery
Saint-Gérand
Kério
Pontivy
Baud
Locminé
Colpo
VANNES
Questembert
Malansac
REDON
Massérac
Beslé
Fougeray-Langon
Messac-Guipry
Pléchatel
Saint-Senoux-Pléchatel
Guichen-Bourg-des-Comptes
Laillé
Bruz
Ker Lann
Saint-Jacques-de-la-Lande
L'Hermitage-Mordelles
Breteil
Montfort/Meu
Montauban-de-Bretagne
Saint-Méen-le-Grand
Plémet
Merdrignac
Sainte-Brigitte
Pont-Hamon
La Fourchette
Josselin
Ploërmel
Guer
Lamballe
Landébia
Plancoët
Plestan
Plénée-Jugon
Broons
Caulnes
Quédillac
La Brohinière
Corseul
Languenan
La Hisse
Dinan
Pleudihen
Miniac
Plerguer
SAINT-MALO
La Gouesnière-Cancale
La Fresnais
Dol de Bretagne
Bonnemain
Combourg
Dingé
Montreuil/Ille
Saint-Médard/Ille
Saint-Germain/Ille
Chevaigné
Betton
Pontchaillou
RENNES
Cesson-Sévigné
Noyal-Acigné
Servon
Châteaubourg
Les Lacs
Vitré
Vers Laval et Paris
La Poterie
Vern/Seiche
Saint-Armel
Corps-Nuds
Janzé
Le-Theil-de-Bretagne
Retiers
Martigné-Ferchaud
Châteaubriant
Le Mont-Saint-Michel
Vers Caen & Granville
Fougères
Ernée
Vers Laval
Vers Nantes
ter BRETAGNE
Région BRETAGNE
Un réseau exploité par la SNCF
BREIZHGO.com
Le site d'informations sur les transports publics en Bretagne

TRANSPORTS PUBLICS DU MORBIHAN

Lignes au 1er septembre 2016

Tableau synthèse du plan d'actions

Axe	Domaine	Action	Sous-action
1. Sécurités et citoyenneté	**Forces de sécurité intérieure**	1.1. Renforcer la présence de proximité des forces de sécurité intérieure	1.1.1. Amplifier la signature de conventions de coordination avec les polices municipales, ainsi que de protocoles de participation citoyenne
		1.2.Soutenir l'effort d'investissement dans la rénovation et la construction de casernes	
		1.3. Poursuivre les actions de communication en matière de sécurité auprès du public	1.3.1. Poursuivre et encourager l'organisation de réunions publiques avec les référents sûreté des forces sécurité intérieure
			1.3.2. Organiser une fois par an une journée de sensibilisation à l'intelligence économique au bénéfice des entreprises
		1.4. Sécurité routière : Poursuivre les actions visant à diviser le nombre de tués par 2 d'ici 2020	
	Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	1.5. Promouvoir le volontariat des sapeurs-pompiers dans le département	1.5.1. Sensibiliser les élus locaux sur la disponibilité et la promotion des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par l'organisation de réunions cantonales
			1.5.2. Sensibiliser les chefs d'entreprises sur les avantages à avoir un ou plusieurs SPV au sein de leurs sociétés lors de réunions avec le monde de l'entreprise
			1.5.3. Faire le bilan de l'expérimentation des « cadets de la sécurité civile » en vue de sa généralisation à l'échelle du département
		1.6. Soutenir et accompagner l'effort d'investissement dans la rénovation et la construction des centres d'incendie et de secours (CIS) du Morbihan	
2. Services publics	**Services publics de l'État**	2.1. Poursuivre le projet de création d'une Maison de l'État à Ploërmel	
	Services publics des Collectivités territoriales	2.2. Ouvrir de nouveaux dispositifs de recueil	
	Services de justice	2.3. Poursuivre le projet de création d'un Point d'Accès au Droit à Auray	

		2.4. Poursuivre la réflexion menée sur la création d'un Point d'Accès au Droit au Centre hospitalier de Lorient	
	Maisons de services au public (MSAP)	2.5. Favoriser une implantation harmonieuse et équilibrée des MSAP	2.5.1. Consolider le déploiement et le financement des MSAP dans le Morbihan : soutien et accompagnement par les services de l'État des projets de création de MSAP, notamment ceux inscrits dans les contrats de ruralité (Auray et Ploërmel) ou portés à la connaissance de la préfecture (Groix, Baud, Questembert, Sarzeau, Josselin)
			2.5.2. Favoriser l'organisation d'actions de communication interne (temps d'échanges MSAP/opérateurs) et externe (MSAP/ public usagers) afin de développer la notoriété et la fréquentation des MSAP
		2.6. Animer et renforcer le réseau des MSAP du Morbihan	2.6.1. Animer le réseau à travers la programmation de sessions de formations au bénéfice des agents d'accueil nouvellement nommés
			2.6.2. Renforcer les partenariats locaux afin d'élargir la gamme et le nombre de services
		2.7. Promouvoir l'accompagnement aux téléprocédures des usagers les plus éloignés du numérique	2.7.1. Favoriser la mise en place de projets innovants (services itinérants, en « étoiles »...) répondant aux besoins des territoires
			2.7.2. Promouvoir un réseau d'espaces numériques de proximité dans les MSAP volontaires
	Présence postale	2.8. Poursuivre le renouvellement du réseau postal et de l'offre de services en l'adaptant aux besoins des populations et des territoires	2.6.1. Faire évoluer le réseau postal en tenant compte de la mission d'amènagement du territoire de La Poste et des contraintes économiques (réajustement de l'amplitude d'ouverture des bureaux ; mutualisations externes et internes)
			2.6.2. Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins des populations (développement de nouveaux équipements informatiques associé à un accompagnement des clientèles fragiles)
3. Les services de santé		3.1. Accompagner l'Agence régionale de santé (ARS) dans le déploiement des maisons de santé pluri-disciplinaires (MSP) et le développement des projets de santé	3.1.1. **Décliner** au niveau du département le projet gouvernemental de doubler le nombre de maisons de santé sur le territoire national soit 1000 MSP d'ici 5 ans avec un dispositif d'appui financier (400M€) permettant d'atteindre cet objectif ;
			3.1.2. Soutenir les 20 maisons de santé pluri-disciplinaires (MSP) déjà présentes sur le département, afin de consolider leur organisation et leur financement
			3.1.3. Accompagner les projets de MSP, notamment dans la définition du projet de santé sur la base des recommandations de l'ARS
			3.1.4. Mettre en place, à défaut de projet de MSP, des « équipes de soins de proximité »

			dans les territoires en situation de fragilité et dépourvus de MSP, afin de mener progressivement des actions répondant à des besoins identifiés localement (organisation de la continuité des soins le samedi matin, etc.)
		3.2. Faciliter l'installation de jeunes médecins dans les territoires les plus fragiles	**3.2.1. Décliner** au niveau du département le plan gouvernemental pour renforcer l'accès territorial aux soins via les mesures suivantes : - aide à l'installation des médecins dans les territoires déficitaires via un dispositif financier de 200 M€ supplémentaires sur 5 ans au niveau national ; - élargissement des zones bénéficiant de l'aide à l'installation des nouveaux médecins de 7 % à 14 % du territoire national ; - création de 300 nouveaux postes de médecins partagés entre médecine de ville et pratique hospitalière à partir de 2018 ;
			3.2.2. Soutenir l'installation des professionnels de santé dans les zones sous dotées identifiées par l'ARS
			3.2.3. Activer les leviers d'attractivité existants que sont les hôpitaux et les zones urbaines, afin de renforcer les équipes médicales y exerçant et de les inciter à une pratique délocalisée en milieu rural un ou deux jours par semaine
		3.3. Garantir un accès de qualité aux services d'urgence en tout point du territoire	3.3.1.Réduire les temps d'accès et de prises en charge des soins urgents en zone blanche SAMU sur la base : — d'une part, de l'amplification de la démarche de contractualisation « médecins correspondant du SAMU » afin de former davantage de médecins exerçant dans le département ; — d'autre part, du déploiement de la télémédecine pour les soins urgents
		3.4. Renforcer l'accès à la télémédecine en faveur des patients vivant dans les territoires ruraux et dans les îles	
4. Éducation, formation et emploi	**Éducation**	4.1. Renforcer l'accès et la formation au numérique en milieu scolaire	4.1.1.Poursuivre le déploiement du numérique – en particulier du très haut débit – dans les écoles et les collèges, afin que chaque jeune scolarisé dans le Morbihan ait un accès au numérique adapté à ses besoins dans son école ou son collège
		4.2. Accompagner l'évolution des effectifs et le maillage territorial des écoles pour anticiper les adaptations de la carte scolaire et en modérer les	4.2.1.Être en capacité de maîtriser les évolutions d'effectifs et d'adapter au mieux la carte scolaire existante par la création de nouveaux regroupements pédagogiques

		impacts en matière d'accessibilité	intercommunaux (RPI)
		4.3. Développer l'ambition scolaire dans le Nord du département	4.3.1. Poursuivre le renforcement du pôle Post-Bac du secteur de Pontivy (IUT, Formations BTS et BTS A dans les lycées et LP du secteur)
			4.3.2. Création d'un lycée public à Ploërmel à R 2020 comportant une poursuite d'étude en BTS
			4.3.3. Renforcer l'offre Post Bac du lycée public de Guer. Politique menée avec la Région dans le cadre de la carte des Formations
			4.3.4. Développer les actions d'information à l'orientation dans le cadre du parcours avenir au sein des établissements en variant les modalités et les supports de ces actions
			4.3.5. Développer l'enseignement des langues par la pratique des langues vivantes en dehors des cours dédiés par la mise en place de parcours d'ouverture linguistique et culturelle au sein des établissements
			4.3.6. Développer l'initiation à l'économie afin de mieux préparer l'insertion professionnelle par le développement de micro-entreprises dans les collèges situés prioritairement dans les secteurs politiques de la ville et éducation prioritaire
		4.4.Développer les conventions ruralité en poursuivant les efforts de conviction	
	Emploi et formation	4.5. Rééquilibrer la présence du service public de l'emploi sur le territoire	4.5.1. Renforcer la présence du service public de l'emploi – Pôle emploi et missions locales –, dont l'offre est aujourd'hui principalement concentrée sur le littoral, dans les zones rurales du Nord du département
		4.6. Décentraliser l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans	4.6.1. Simplifier l'accès des jeunes de 16 à 25 ans aux services et permanences des missions locales en s'assurant de leur mise en réseau avec les maisons de services au public (MSAP) dans le Morbihan.
		4.7. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans par la mobilité	4.7.1. Faciliter la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans, en particulier en milieu rural ou périurbain, en développant le covoiturage et le transport solidaire et en développant des actions de sensibilisation à la sécurité routière
			4.7.2. Favoriser la mise en sécurité des véhicules pour les personnes en difficultés financières par la création de garages solidaires
		4.8. Poursuivre la mutualisation et la dématérialisation des démarches	4.8.1. Mutualiser les permanences des acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi et

		d'accompagnement des demandeurs d'emploi	missions locales) au sein d'une même structure de proximité (MSAP et maison de l'État) pour offrir, à terme, un guichet unique de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches
			4.8.2. Généraliser la dématérialisation des services d'information et d'accompagnement des demandeurs l'emploi, tout en garantissant une assistance physique (en agence) ou à distance (téléphonique ou ligne) aux publics non connectés (absence de couverture en haut et très haut débit) et à ceux peu ou pas habituées à utiliser Internet
5. Cohésion sociale	**Services de la protection sociale**	5.1. Consolider et mobiliser le réseau de prise en charge et d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés pour l'accès à la protection sociale	
	Services aux familles	5.2. Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil et en favorisant le maillage territorial	5.2.1. Inciter et soutenir la création et la rénovation des places en accueil collectif en particulier sur les territoires qui en sont dépourvus
			5.2.2. Accompagner et faciliter le renouvellement des assistantes maternelles
			5.2.3. Renforcer l'accompagnement des maisons d'assistants maternels (MAM)
		5.3. Faciliter l'accès de tous à l'offre de services aux familles, en particulier pour les familles vulnérables	5.3.1. Développer les crèches à vocation d'insertion prioritaire
			5.3.2. Prendre en compte le handicap en accueil collectif et individuel ainsi que dans les accueils de loisirs
		5.4. Favoriser le développement de projets portés par les jeunes	5.4.1. Poursuivre le déploiement du service civique, en permettant à chaque jeune d'accéder à une mission, en particulier dans les zones rurales
			5.4.2. Accompagner les professionnels jeunesse intervenant sur les territoires
			5.4.3. Soutenir les initiatives citoyennes des jeunes
	L'accès au droit des plus démunis	5.5. Mettre en place un accueil social universel et coordonner l'intervention des acteurs	
	Les services aux personnes âgées et dépendantes	5.6. Améliorer le parcours de vie des personnes âgées et handicapées	5.6.1. Accompagner techniquement et financièrement l'ensemble des acteurs à la réalisation de logements intermédiaires en centre bourg pour les personnes âgées
			5.6.2. Créer un annuaire en ligne des établissements et services médico-sociaux.

			5.6.3. Poursuivre le développement des Espaces Autonomie Seniors.
6. Mobilités et réseaux	**Réseaux : téléphonie mobile et numérique pour tous**	6.1. Résorber les dernières zones blanches 2G et 3G dans le Morbihan	6.1.1. S'assurer du respect du calendrier et de la mise en œuvre du plan d'action pour la résorption des deux zones blanches identifiées en centre-bourg du Morbihan, dans les communes de Molac et Lignol
		6.2. Améliorer la couverture mobile et le raccordement au très haut débit des sites prioritaires (entreprises, services publics, etc.).	6.2.1. Renforcer la couverture des territoires en réseaux mobiles, y compris 4G (opérateurs privés), sur l'ensemble du Morbihan et, plus particulièrement, dans la partie Nord du département
			6.2.2. Accélérer le calendrier des actions de déploiement du très haut débit dans le cadre du projet Bretagne Très haut débit mis en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, en invitant l'ensemble des acteurs concernés à soutenir financièrement les investissements afférents.
			6.2.3.Atténuer la fracture numérique et les déséquilibres entre les zones urbaines et rurales en demeurant à l'écoute des territoires et en assurant un suivi régulier des déploiements publics et privés
		6.3. Investir la plateforme nationale France Mobile et mieux identifier les zones grises	6.3.1. Engager auprès des collectivités locales des actions de communication et de sensibilisation sur les opportunités offertes par la plateforme nationale France Mobile, dont l'objectif de recensement des besoins en couverture mobile permettra d'identifier plus précisément, sur la base d'un diagnostic partagé, les zones grises à l'échelle du Morbihan
		6.4. Partager et mutualiser les expériences pour faciliter l'accès au numérique	6.4.1. Faciliter le déploiement et l'usage du numérique grâce au : — partage de l'information et de la donnée à partir de plateformes d'open data ; — développement du co-working permettant de mettre en réseau les professionnels grâce à un espace de travail partagé et ouvert à tous
	Mobilités et réseaux de transports	6.5. Poursuivre le désenclavement du Centre Bretagne	6.5.1. Engager une réflexion sur les modalités de désenclavement du Centre Bretagne en renforçant l'offre de transports routier et ferroviaire, en particulier dans le cadre de la mise en service des lignes à grande à vitesse en Bretagne
		6.6. Développer et accompagner le transport solidaire	6.6.1. Recenser et développer les actions de transport solidaire pour que la desserte des territoires, en particulier ruraux, soit augmentée par ce mode de transport. Les associations de transport solidaire sont invitées à travailler de manière collaborative à la mise en œuvre de leurs différents projets

		6.7. Développer l'usage du covoiturage	6.7.1. Implanter des aires de covoiturage supplémentaires, notamment sur le secteur rural, afin de parvenir à un maillage équilibré du département en 2020
		6.8. Faciliter la pratique du vélo au quotidien	6.8.1. Accompagner les projets des communes et intercommunalités en faveur du développement de la pratique du vélo : aménagements cyclables, en priorité pour la mobilité quotidienne, voire liés aux sports de pleine nature ou relatifs à des projets innovants
		6.9. Inscrire la mobilité dans le cadre des contrats de ruralité et des appels à projet « Dynamisme des centres-villes et centres-bourgs»	6.9.1. Tirer profit des contrats de ruralité pour porter une réflexion sur l'amélioration de la mobilité des habitants des territoires ruraux et mettre en place un plan d'actions visant à désenclaver ces communes
			6.9.2. Mobiliser une partie des moyens du programme « dynamisme centres-villes et centres-bourgs » pour améliorer la mobilité et les réseaux routiers
		6.10. Mobiliser les moyens disponibles pour agir contre les problèmes de mobilité aboutissant à de l'exclusion sociale	6.10.1. Mobiliser de manière la plus efficiente possible les moyens, tels que le Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL) et les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour favoriser la mob ilité